



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 23 c) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

Rapport du Secrétaire général

Égalité des sexes et développement durable

Résumé

L'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* traite essentiellement des récentes questions de développement qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie, et est présentée à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale tous les cinq ans. Le présent rapport est la septième *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. Dans sa résolution 64/217, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'actualiser l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* et de la lui présenter au cours de sa soixante-neuvième session. La présente étude porte sur le thème : « Égalité des sexes et développement durable ». L'étude démontre pourquoi l'égalité des sexes doit être au centre des préoccupations pour ce qui est du développement durable et recommande des mesures concrètes pour s'engager vers la voie d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, où toutes les femmes et les filles, les hommes et les garçons jouissent de leurs droits fondamentaux.

* A/69/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. De l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	4
A. Égalité des sexes et développement durable : synergies et tensions	5
B. Messages de la présente <i>Étude mondiale</i>	7
II. Égalité des sexes et développement durable	11
A. Introduction	11
B. Une époque de défis et d'opportunités	14
C. Développement durable et égalité des sexes : définitions et concepts	19
D. Regard en arrière et regard vers l'avenir : tirer des enseignements des actions en faveur de l'égalité des sexes et du développement durable	21
E. Vers le développement durable et l'égalité des sexes : incidences sur l'action politique	26
III. Économie verte, égalité des sexes et soins	32
A. Introduction	32
B. Contexte plus large de développement et de politique	33
C. À la recherche d'alternatives : économie verte et égalité des sexes	38
D. Solutions alternatives à la non-durabilité : investir dans les biens collectifs et l'économie des soins	44
E. Élargissement du programme de l'économie verte	51
IV. Sécurité alimentaire et égalité des sexes	52
A. Introduction	52
B. Insécurité alimentaire : tendances récentes	55
C. Contraintes structurelles et facteurs déterminants de la sécurité alimentaire	58
D. Nouveaux défis : le système alimentaire mondial	64
E. Efforts nationaux visant à garantir le droit à l'alimentation	70
V. Population, développement durable et égalité des sexes	74
A. Introduction	74
B. Dynamique démographique	76
C. Population et environnement : les politiques et les conséquences	80
D. Élargissement du programme de la population	87
VI. Investissements pour le développement durable sensible au genre	88
A. Introduction	88
B. Évaluation des investissements transformateurs pour l'égalité des sexes	90
C. Catégories d'investissement pour le développement durable sensible au genre	93

D. Contexte institutionnel des investissements	104
E. Financement des investissements pour le développement durable	107
VII. Conclusions et recommandations politiques	109
Références	117

I. De l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

1. Le double défi que représentent l'instauration de passerelles vers le développement durable et la réalisation de l'égalité des sexes n'a jamais été aussi pressant. Alors que le monde approche de la date fixée pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, la présente Étude mondiale montre non seulement pourquoi chaque défi est si important, mais également pourquoi les deux défis doivent être relevés ensemble, de manière à réaliser pleinement les droits fondamentaux des femmes et des filles et à aider les pays à faire la transition vers le développement durable.

2. Les modes de production, de consommation et de distribution dominants entraînent vers des voies non durables (A/CONF.216/PC/7). L'homme constitue un moteur clef des processus du système terrestre. Par ailleurs, la surexploitation des ressources naturelles, la perte des principaux habitats ainsi que de la biodiversité, et la pollution des sols, des mers et de l'atmosphère se manifestent de plus en plus. À mesure que l'homme approche ou dépasse ce que l'on appelle les « frontières planétaires » (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2013; Rockström et al., 2009), les connaissances scientifiques expliquent clairement les immenses défis économiques, sociaux et environnementaux que représentent des menaces telles que le changement climatique et la perte de services essentiels fournis par les écosystèmes. Les interactions entre l'homme et l'environnement produisent des tensions et des chocs sans précédent, prenant la forme d'inondations, de sécheresses, de paysages urbains et ruraux dévastés et de moyens de subsistance détruits, pendant que de nombreux individus et lieux souffrent en raison de la crise alimentaire, énergétique, environnementale et financière. Ces modes non durables contribuent à la pauvreté et à l'inégalité de nos jours, particulièrement pour le tiers de la population mondiale directement dépendants des ressources naturelles pour leur bien-être, et suscitent des menaces sérieuses pour les générations futures (Ummüßig, Sachs et Fatheuer, 2012).

3. Les effets des modes de développement non durables accentuent l'inégalité des sexes car les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée par les tensions et les chocs économiques, sociaux et environnementaux (Neumayer et Plümper, 2007). Les causes et les facteurs sous-jacents de la non-durabilité et de l'inégalité des sexes sont étroitement liés. Ces derniers sont produits par des modèles de développement qui sous-tendent certains types de croissance induite par le marché sous-réglémenté et la persistance de rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes (Wichterich, 2012). Ces modes de développement s'appuient sur l'inégalité des sexes et la perpétuent, en exploitant la main-d'œuvre féminine et le travail domestique non rémunéré effectué par des femmes. Les mêmes trajectoires de développement suscitent également des problèmes environnementaux, dans la mesure où les acteurs du marché cherchent à réaliser des bénéfices, notamment en surexploitant les ressources naturelles et en polluant les climats, les sols et les océans. De tels cheminements orientés par le marché mènent vers des voies non durables sur les plans social et écologique, et également sur le plan économique, sapant les conditions nécessaires à la réalisation de progrès.

4. Le débat international croissant fait désormais ressortir la nécessité de placer les économies et les sociétés sur des trajectoires plus durables pour éviter une crise et la catastrophe ou pour assurer la prospérité grâce à des « économies vertes ». Les

mesures prises jusqu'à ce jour par les gouvernements n'ont pas toujours souligné que la jouissance des droits de l'homme doit guider ces efforts et n'ont pas non plus accordé une priorité à la nécessité de remédier à l'inégalité des sexes. Ce qui manque aussi, souvent, dans ces débats, ce sont les compromis impliqués. La durabilité est souvent présentée comme si les solutions politiques étaient claires. Pourtant, de nombreux dilemmes se posent : par exemple en ce qui concerne le financement de différents types d'énergie à faible émission de carbone, la priorisation des aliments ou des biocarburants dans l'utilisation des sols et la nécessité de préserver les forêts pour atténuer les changements climatiques mondiaux ou pour satisfaire les besoins en matière de moyens de subsistance au niveau local, pour n'en citer que quelques-uns. Dans de nombreux cas, les lignes générales qui visent à promouvoir les objectifs de durabilité ou d'« économie verte » peuvent porter atteinte aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. La manière dont de tels dilemmes sont résolus a de profondes incidences sur les individus qui gagnent et perdent, aussi bien parmi les groupes sociaux qu'entre les intérêts locaux, nationaux et mondiaux.

5. Pourtant, c'est aussi une période d'opportunités. On trouve dans le monde de nombreux exemples de voies de développement alternatives qui conduisent vers la durabilité et l'égalité des sexes. L'égalité des sexes et le développement durable peuvent se renforcer mutuellement de façon importante (Agarwal, 2002; Buckingham-Hatfield 2002; Cela, Dankelman et Stern, 2013; Johnsson-Latham, 2007).

A. Égalité des sexes et développement durable : synergies et tensions

6. Au cours des dernières décennies, on s'est de plus en plus accordé à reconnaître la place centrale de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'exercice des droits des femmes en vue de parvenir à un développement durable. Un certain nombre de normes et d'accords internationaux reconnaissent manifestement cette place centrale, y compris le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, adoptée en 1992, qui stipule que la pleine participation des femmes est essentielle à la réalisation d'un développement durable. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing², adoptés par les États Membres en 1995, les gouvernements ont été priés d'intégrer les questions et les perspectives sexospécifiques dans toutes les politiques et les programmes du développement durable. L'importance primordiale de l'égalité des sexes est également énoncée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », adopté en 2012, dans lequel il est pris acte de la nécessité d'intégrer aux trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale, le fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments importants, et dans lequel est affirmée la détermination à promouvoir l'égalité des sexes et la participation pleine des femmes aux politiques, programmes et processus

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe I.

² *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

de prise de décisions à tous les niveaux en matière de développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

7. Il est important d'établir un lien entre l'égalité des sexes et le développement durable, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce qu'il s'agit d'un impératif moral et éthique : parvenir à l'égalité des sexes et garantir l'exercice des droits de l'homme, la dignité humaine et les capacités de divers groupes de femmes sont des conditions essentielles pour bâtir un monde juste et durable. Deuxièmement, il est absolument nécessaire de remédier à l'impact disproportionné des chocs économiques, sociaux et environnementaux sur les femmes et les filles, et aux contraintes qui pèsent sur elles, qui portent préjudice à la jouissance de leurs droits humains et à leur rôle décisif dans le soutien à leurs familles et à leurs communautés. Troisièmement, et plus important encore, il est essentiel de développer la contribution des femmes et leurs capacités à améliorer les synergies entre l'égalité des sexes et les résultats du développement durable.

8. Il existe de plus en plus de preuves de l'existence de synergies entre l'égalité des sexes, d'une part, et la durabilité économique, sociale et environnementale, d'autre part. Par exemple, lorsque les femmes se font davantage entendre et participent à l'administration publique, les ressources publiques sont plus à même d'être affectées à des investissements dans des priorités en matière de développement humain, notamment la santé des enfants, la nutrition et l'accès à l'emploi (Chattopadhyay et Duflo, 2004). Il est important d'assurer l'accès des femmes aux actifs agricoles et aux ressources productives, ainsi que leur contrôle sur eux, pour parvenir à la sécurité alimentaire et à des moyens d'existence durables (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011). La connaissance des femmes, leurs contributions et leurs actions collectives sont essentielles pour la recherche, la démonstration et la construction de voies plus durables sur les plans économique, social et écologique, pour gérer les paysages locaux, s'adapter au changement climatique; produire et accéder à la nourriture, et assurer les services durables de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie.

9. La pleine participation des femmes est de plus en plus considérée comme essentielle dans la prise de décision. Par exemple, leur implication décisive dans les organismes communautaires de gestion des forêts a donné des résultats positifs aussi bien pour la durabilité des forêts que pour l'égalité des sexes (Agarwal, 2010). En outre, certains aspects de l'égalité des sexes, tels que l'éducation des femmes et leur part dans l'emploi, peuvent avoir une influence positive sur la croissance économique, bien que cet impact dépende, entre autres facteurs, de la nature des stratégies de croissance, de la structure de l'économie, de la composition sectorielle de l'emploi des femmes et de la discrimination sur le marché du travail, (Kabeer et Natali, 2013).

10. Cependant, si l'égalité des sexes peut avoir un effet catalyseur sur la réalisation de la durabilité économique, sociale et environnementale, l'inverse n'est pas toujours vrai. En conséquence, une simple relation « gagnant-gagnant » entre l'égalité des sexes et la durabilité ne saurait être présumée. En effet, certains modèles de croissance économique sont fondés sur le maintien d'inégalités entre les sexes, telles que le maintien d'écarts entre les salaires féminins et masculins et la consécration de normes, de valeurs et d'institutions discriminatoires entre les sexes (Seguino, 2000; Kabeer et Natali, 2013). De plus, il existe un risque de renforcement des stéréotypes de genre et d'inégalités du fait que les gouvernements

et les organismes donateurs ciblent de plus en plus les femmes en tant qu'agents décisifs pour l'adaptation des communautés aux changements climatiques, pour leur rôle de petits exploitants, en tant que pilier de la production alimentaire durable; et, en limitant leurs droits en matière de procréation, en tant que réponse aux problèmes démographie-environnement.

11. Les réponses politiques qui considèrent les femmes comme des « sauveurs de la durabilité » s'appuient sur les stéréotypes concernant le rôle des femmes dans le cadre de la famille, de la communauté et de l'environnement, et les renforcent. Ces réponses s'ajoutent souvent au poids déjà lourd du travail non rémunéré des femmes, et n'accordent ni droits, ni ressources, ni avantages. Le déséquilibre des pouvoirs dans les relations entre les sexes détermine si les actions et le travail des femmes se traduisent par la réalisation de leurs droits et de leurs capacités. Bien que la participation des femmes soit essentielle, leur implication dans les interventions politiques visant la durabilité ne signifie pas automatiquement une plus grande égalité entre les sexes, surtout lorsque les bases structurelles de l'inégalité entre les sexes demeurent sans changement.

12. Il y a, cependant, des approches alternatives qui, de façon synergique, progressent vers la durabilité et l'égalité des sexes. Certaines sont enracinées dans des pratiques quotidiennes par lesquelles femmes et hommes ont accès aux ressources naturelles, les contrôlent, les utilisent et les gèrent de manière à maintenir leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Par exemple, des initiatives conjointes entre l'État et la communauté dans le bassin de l'Amazone ont le potentiel de conserver la biodiversité de la forêt et d'atténuer les effets du changement climatique tout en procurant des moyens de subsistance durables locaux pour les femmes et pour les hommes (Rival 2012). D'autres sont évidentes dans les mouvements et les collectivités, souvent conduites par des femmes, pour développer la souveraineté en matière d'alimentation et de ressources, et construire des collectivités et des villes durables. Par exemple, en Asie du Sud, un réseau de femmes dirigeantes communautaires œuvrent à renforcer la capacité de réduire les risques et les vulnérabilités du changement climatique au sein de leurs communautés et de construire une culture de la résilience³.

B. Messages de la présente *Étude mondiale*

13. Les objectifs de la présente *Étude mondiale* définissent pourquoi et comment l'égalité des sexes doit être au centre du débat sur le développement durable et sur les actions nécessaires pour y parvenir sur la base de l'égalité des sexes. Les messages généraux du rapport sont les suivants :

a) Toute voie de développement durable doit inclure un engagement explicite pour l'égalité des sexes, pour l'autonomisation des femmes et pour les droits des femmes, dans sa conceptualisation et dans son application;

b) Réaliser le développement durable veut dire reconnaître les synergies entre l'égalité des sexes et la durabilité, et faire avec les tensions et les compromis qui, inévitablement, surgissent entre les trois dimensions de la durabilité et de l'intégration de l'égalité des sexes;

³ <http://huairou.org/south-asian-network-grassroots-womens-leaders-community-resilience-formally-launched-kathmandu-nepal> (consulté le 26 juin 2014).

c) Aborder les compromis et négocier les dilemmes politiques pour parvenir au développement durable et à l'égalité des sexes nécessitent des processus de réflexion et des moyens de contrôler les exclusions et les compromis. La participation active, la haute responsabilité et la créativité de la société civile, des organisations de femmes, des communautés et des individus concernés sont essentielles pour ces délibérations.

14. L'étude n'essaye pas de couvrir l'éventail extrêmement large des aspects importants et nécessaires du développement durable grâce à l'égalité des sexes. Au contraire, elle se penche sur un ensemble choisi de sujets qui sont essentiels pour la vie des femmes, stratégiques pour la réalisation de l'égalité des sexes et étroitement liés aux dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité : les modèles de croissance, la création d'emplois et la fourniture des « biens publics »⁴, la production, la distribution et la consommation d'aliments, la population et l'intégrité physique des femmes, l'eau, l'assainissement et l'énergie. Les chapitres traitent donc des différents éléments tangibles des moyens de subsistance durables pour les femmes dans le cadre global d'une durabilité économique, sociale et environnementale favorable à l'égalité des sexes.

15. Le chapitre II aborde ce que signifie le développement durable avec égalité des sexes à des fins de prise de décisions : un développement économique, social et environnemental qui assure le bien-être humain et la dignité, l'intégrité écologique, l'égalité des sexes et la justice sociale, maintenant et dans l'avenir. Reconnaisant que les gouvernements auront besoin d'évaluer les options complexes en matière de politiques et qu'il y aura inévitablement des tensions et des compromis, l'étude propose des critères pour les décideurs politiques, afin de leur permettre d'évaluer les politiques de développement durable et d'égalité des sexes.

16. Chaque chapitre suivant montre comment les modèles de développement non durables et l'inégalité entre les sexes se renforcent mutuellement. Le chapitre III concernant l'économie verte, l'égalité des sexes et les soins, élabore sur les interactions entre les trajectoires de croissance et la montée des inégalités, soulignant l'exploitation du travail des femmes par les bas salaires et le recours au travail important de soins non rémunéré.

17. Le chapitre IV, sur la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes, illustre comment la dynamique systémique de l'économie mondiale et des marchés se recoupe avec les relations entre les sexes pour avoir des conséquences préjudiciables à la fois sur la sécurité alimentaire des ménages et sur l'égalité des sexes. Pourtant, les perspectives dominantes, dans ce cas la vision productiviste qui a dominé le plus gros de la pensée et de la politique internationale depuis les années 1980, marginalisent la question du droit à l'alimentation. Le chapitre montre comment la volatilité des marchés mondiaux des céréales, les bas salaires et les conditions de vie précaires interagissent avec les contraintes fondées sur le sexe à propos des droits aux ressources, à leur accès et à leur contrôle. Les effets du changement climatique et les investissements fonciers à grande échelle destinés aux cultures d'exportation et aux biocarburants exacerbent ces contraintes. Les

⁴ Les biens publics sont reconnus comme ayant des avantages qui ne peuvent être facilement limités à un « acheteur » ou à un utilisateur unique de ce bien; les avantages d'un bien public débordent sur les autres. Il y a des biens que les gens préfèrent consommer ensemble plutôt que séparément, tels qu'un environnement sans paludisme, un air pur, l'éducation, l'assainissement etc.

agricultrices jouent un rôle fondamental dans la production de nourriture pour leurs familles et dans leur soutien aux écologies qui encouragent cela, mais elles doivent souvent le faire dans des conditions de plus en plus limitées.

18. Le chapitre V, sur la population, le développement durable et l'égalité des sexes, montre la domination continue, et de fait renouvelée, des perspectives politiques qui attribuent à la croissance démographique la dégradation de l'environnement et les menaces écologiques. Ces perspectives détournent l'attention, et ainsi soutiennent, de la poursuite des modèles de consommation et de production non durables et des inégalités qui sont, en fait, beaucoup plus importants lorsqu'il s'agit de causer des problèmes environnementaux, que ne le sont nombre de gens. Ce chapitre aborde les risques de politiques trop circonscrites en matière de population, qui considèrent la fécondité de la femme comme une cause, et une solution, de la dégradation de l'environnement, et qui peuvent être coercitives et punitives, sans apporter de soutien au droit et à la dignité des femmes, ainsi qu'au contrôle de leur propre corps. En fait, ces politiques sapent souvent ces droits.

19. Chaque chapitre montre également que les voies alternatives qui progressent dans des directions durables économiquement, socialement et écologiquement, sont possibles. Elles sont soutenues par des visions alternatives et par des valeurs qui soulignent non seulement le profit et la croissance, mais aussi l'importance de la durabilité, de l'égalité des sexes, de l'intégration et de la justice sociale. En général, elles impliquent différentes combinaisons d'institutions de la société publique, privée et civile et nécessitent une action forte de l'État. Les États jouent un rôle primordial, en tant que titulaires de devoirs, en tenant leurs engagements sur l'égalité des sexes, en fournissant des contextes politiques appropriés, en mettant en place des normes et en réglementant l'utilisation des ressources, en tenant compte des acteurs privés et, surtout, en fournissant des services et des investissements publics nécessaires à la durabilité sociale et écologique. Les mouvements sociaux sont des éléments clés dans l'initiation et l'exigence de telles alternatives et pour donner forme à l'action collective qui les maintient.

20. Ainsi, pour ce qui est du travail rémunéré et des biens publics (chap. III), les nouvelles alliances publiques et privées censées encourager et construire les économies et les transformations vertes sont mises en exergue. Ici, des voies émergent, qui relient les financements, les technologies et les investissements dans des domaines tels que la faible émission de carbone et les énergies renouvelables, à des modes de croissance respectueux des limites écologiques. S'appuyant sur les pratiques existantes et sur les propositions politiques, le chapitre souligne les profits et les avantages économiques, sociaux et environnementaux pour l'égalité des sexes, issus de l'amélioration des gains et des conditions d'emploi pour les travailleurs qui fournissent de tels services à l'environnement, tels que la collecte et le recyclage des déchets, mais aussi pour ceux qui fournissent des services personnels liés à la santé. Pour ce qui est de l'alimentation (chap. IV), l'étude souligne fortement l'accent mis sur la garantie du droit à l'alimentation. Cela comprend le soutien politique et public à l'agriculture des petits exploitants, en particulier les femmes, pour leur permettre de garantir une culture écologiquement viable, de maintenir la fertilité des sols et d'assurer leurs moyens de subsistance. Les exemples réussis intègrent souvent des connaissances locales sur les conditions écologiques, les sols et les graines, les coopératives de production et de commercialisation, et sur le soutien, tel que les crédits permettant aux agriculteurs les plus pauvres d'avoir accès à des revenus appropriés. Les interventions de l'État, par exemple dans la fixation

des salaires minimum et de la réglementation en matière de prix, et les négociations internationales sur les questions telles que les subventions à l'exportation et le maintien des stocks de réserve pour compenser la volatilité des prix, soutiennent également l'accès et les droits à l'alimentation.

21. Le chapitre pour un développement durable favorable à l'égalité des sexes (chap. VI) souligne comment les femmes et les filles les plus pauvres peuvent garantir les droits à des produits et des services qui puissent satisfaire leurs besoins essentiels en eau, en assainissement, d'une cuisine propre et en électricité. Ces investissements apportent des profits essentiels à la fois en termes de durabilité de l'environnement et de renforcement des capacités, de la dignité et de la santé des personnes. L'investissement public est la clé de ces initiatives, mais telle est également l'innovation pour trouver des technologies appropriées et les adapter aux conditions sociales et écologiques locales. Le rôle de la connaissance et de l'innovation et action locales s'avère ainsi décisif dans ce contexte également. Le défi est donc de renforcer équitablement tout en maintenant l'accent sur l'égalité des sexes et sur la durabilité.

22. Chaque chapitre souligne que la contribution des femmes est essentielle pour une grande partie des voies de développement durable. Elles sont souvent en première ligne des mouvements sociaux, résistant à des modèles non viables et exigeant d'autres solutions. Leurs connaissances, leurs innovations, leurs actions et leurs contributions sont essentielles pour trouver, démontrer et construire des moyens durables plus économiques, plus sociaux et plus écologiques, pour gérer les écologies locales, s'adapter au changement climatique; produire et accéder à la nourriture, et assurer les services appropriés et durables de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. Pour que les moyens soient véritablement durables et pour faire avancer l'égalité des sexes ainsi que les droits et les capacités des femmes et des filles, celles dont la vie et le bien-être sont en jeu doivent être impliquées dans la prise de décision et montrer le chemin à suivre, par le biais des groupes communautaires, des organisations de femmes et d'autres formes d'action et d'engagement collectifs.

23. L'étude se termine sur des recommandations pour des actions politiques concrètes qui permettent de progresser vers le développement durable et l'égalité des sexes. Compte tenu de la diversité des contextes dans lesquels les décideurs politiques agissent, l'étude, plutôt que d'être dirigiste, identifie trois critères d'évaluation des politiques, programmes et autres mesures prises au nom de la durabilité, qui sont susceptibles de permettre de parvenir à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, en particulier les droits des groupes marginalisés, qui pourraient supporter une part disproportionnée des coûts de la non-durabilité économique, sociale et environnementale. Le message général de l'*Étude Mondiale* est fait d'optimisme et d'espoir que le monde peut créer un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable, dans lequel les femmes et les filles, les hommes et les garçons peuvent jouir pleinement de leurs droits humains.

II. Égalité des sexes et développement durable

A. Introduction

24. La nécessité de parvenir à l'égalité des sexes et d'atteindre le développement durable a clairement été reconnue dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable :

« [...] Nous reconnaissons que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments importants du développement durable et de notre avenir commun. Nous réaffirmons notre détermination à assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans les domaines économique, social et politique qu'à l'homme. Nous insistons sur le fait que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement durable. Nous reconnaissons le rôle de premier plan qu'elles jouent et nous sommes déterminés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à assurer leur participation pleine et effective aux politiques, programmes et processus de prise de décisions à tous les niveaux en matière de développement durable. » (Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 31 et 45)

25. *L'Étude Mondiale* énonce ce que pourrait signifier le développement durable avec égalité des sexes pour les politiques, les programmes et les prises de décisions, à tous les niveaux de la conjoncture mondiale actuelle. Ce faisant, elle réfléchit sur le contexte mondial du début du vingt et unième siècle, lorsque la pauvreté et la faim enracinées, les inégalités croissantes, la destruction des écosystèmes et les changements climatiques, qui sont, en grande partie, les conséquences des modèles économiques et des paradigmes en vigueur, constituent des défis sans précédent à la réalisation des droits des femmes et risquent de miner davantage la durabilité de leurs ménages, de leurs communautés et de leurs sociétés. Les modèles de développement dominants ont ancré les inégalités entre les sexes et se sont avérés non durables sur de nombreuses questions couvertes par l'étude, notamment la croissance économique et le travail, la population et la procréation, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'énergie. Pourtant, le message global de l'étude est celui de l'espoir en les possibilités de construire, à travers un débat démocratique vigoureux impliquant les États, les femmes et les hommes, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions internationales, les trajectoires de développement alternatif dans lesquelles l'égalité des sexes et la durabilité peuvent fortement se renforcer mutuellement.

26. Les normes internationales sur les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes fournissent une base solide pour faire avancer l'action devant renforcer le rôle vital des femmes dans la réalisation du développement durable. La discrimination fondée sur le sexe est interdite en vertu de tous les grands instruments internationaux des droits de l'homme. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵ oblige les États parties à prendre toutes les mesures voulues pour assurer le plein épanouissement et la promotion de la femme. Les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont continuellement rehaussé les droits des femmes au travail et sur les lieux de travail, y compris, plus récemment, ceux des employés de maisons.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

27. La série de conférences des Nations Unies tenues dans les années 1990 a avancé des normes et des accords internationaux sur le développement durable et l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la promotion des droits des femmes et des filles.

28. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, organisée en 1992, a fourni un forum historique pour faire avancer le cadre de la politique globale sur le développement durable. Elle a lancé Agenda 21, un engagement pour le développement durable, et trois conventions sur l'environnement global – la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶, la Convention sur la diversité biologique⁷ et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique⁸. Le Principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ stipule que la participation entière de la femme est vitale dans la réalisation du développement durable. La Convention sur la diversité biologique reconnaît que l'intégration des droits des femmes et l'égalité des sexes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ne sont pas seulement d'une importance intrinsèque, mais elles peuvent aussi améliorer l'efficacité des interventions, des programmes et des ressources.

29. En 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, organisée par les Nations Unies à Vienne, a réaffirmé que « les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne ». (A/CONF.157/24 (Part I), chap. III.

30. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁹, adopté en 1994, a marqué le début d'un nouveau chapitre sur la corrélation entre la population, les droits humains et le développement durable. Les résultats ont classé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des priorités mondiales et souligné que le bien-être des individus était au centre des préoccupations de l'agenda global sur la population et le développement durable. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement met en exergue un certain nombre de domaines essentiels pour les progrès à accomplir en matière d'égalité des sexes, notamment l'accès universel à la planification familiale et aux services de santé génésique, l'exercice des droits en matière de procréation, l'accès, sur un pied d'égalité, des filles à l'éducation, et le partage égal des tâches familiales et ménagères entre les femmes et les hommes.

31. La Déclaration et le Plan d'action de Beijing, adoptés en 1995², sont à la base de l'action menée par la communauté internationale pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes, l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes. La Déclaration stipule que « la promotion de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes sont un aspect des droits de l'homme, c'est une condition de la justice sociale, et [...] c'est le seul moyen de bâtir une société viable, juste et développée ». Le Plan d'action appelle les gouvernements à intégrer les besoins,

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, ventes No. F.95 XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.*

préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable». La prochaine évaluation d'ensemble de 20 années de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing est une occasion importante pour les engagements renouvelés d'une action accélérée.

32. La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation¹⁰, adoptés en 1996, ont exhorté les gouvernements à assurer un environnement politique, social et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondées sur la pleine participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, ce qui est particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous.

33. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée en 2000, s'appuie sur les conclusions des grands sommets et des grandes conférences des années 1990. Dans la Déclaration, les États membres énoncent six principes fondamentaux essentiels pour les relations internationales – liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et responsabilité partagée – et appellent à la prise de mesures dans des domaines clés comme le développement et l'élimination de la pauvreté, la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme. Les gouvernements y réaffirment par ailleurs qu'ils sont fermement résolus à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de stimuler un développement durable (résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

34. Plus récemment, l'importance de la participation des femmes à la prise de décision concernant les changements climatiques a été reconnue au niveau international. La Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, réunie en sa dix-huitième session en 2012, a adopté une décision visant à promouvoir l'objectif de l'équilibre des genres au sein des instances et des délégations aux sessions de la Conférence des parties, et inclure le genre et le changement climatique comme point permanent à l'ordre du jour de la Conférence (FCCC/CP/2012/8/ADD.3, décision 23/CP.18).

35. Des résolutions récentes adoptées par l'Assemblée générale ont encore réaffirmé l'importance primordiale de l'égalité entre les sexes pour le développement durable. Dans la résolution 68/139 de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, adoptée à sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a appelé les gouvernements à tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et de tirer parti de la participation et de l'influence des femmes dans la gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles. La résolution exhorte aussi les gouvernements à soutenir les petits exploitants femmes en leur facilitant l'accès à des services de vulgarisation et à des services financiers, à des moyens de production agricoles et à la terre, à l'assainissement des eaux et à l'irrigation, au marché et aux techniques novatrices. Dans la résolution 68/227 sur les femmes dans le développement, adoptée lors de la même session, l'Assemblée générale encourage les gouvernements à entreprendre de créer durablement des

¹⁰ *Rapport sur le Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996 (WFS, 96/REP) partie I, annexe.*

conditions favorisant l'accès, sur un pied d'égalité, au plein-emploi productif et à un travail décent.

36. De même, les conclusions formulées par la Commission de la condition juridique et sociale de la femme ont fait avancer le cadre général sur l'égalité des sexes et le développement durable. À sa cinquante-huitième session, la Commission a exhorté les gouvernements à promouvoir la participation pleine et entière des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, comme agents et bénéficiaires d'un développement durable axé sur l'être humain (E/2014/27). La Commission a également souligné la nécessité pour les gouvernements de déterminer la valeur de ce travail non rémunéré, de le réduire et de le redistribuer en donnant la priorité aux politiques de protection sociale, aux services sociaux accessibles et abordables et au développement des infrastructures, y compris l'accès à des technologies écologiquement rationnelles qui permettent des économies de temps et d'énergie.

B. Une époque de défis et d'opportunités

37. Il est de plus en plus clair que les modèles dominants de développement et de croissance ne sont pas durables en termes économiques, sociaux et environnementaux (ILO, 2012; A/CONF.216/PC/7). Ils ont conduit à des moyens de subsistance de plus en plus précaires, avec 1,2 milliards de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (Nations Unies, 2013a) alors que beaucoup d'autres n'ont pas accès aux services de base et à la protection sociale. Les modèles actuels de croissance coïncident avec la montée des inégalités de richesse, de revenus et de capacités dans le monde entier, à travers et entre les nations (Nations Unies, 2013b; Programme de développement des Nations Unies (PNUD), 2013a). Bien que certains pays en développement dont les revenus augmentent soient en train de rattraper les pays développés, les revenus de ces derniers sont encore beaucoup plus élevés que ceux dans les pays convergents. Les 5 % les plus pauvres de la population dans un pays développé à revenu élevé ont tendance à être plus riches que les deux tiers de la population à faible revenu dans les pays en développement. Le revenu « dépend de la citoyenneté et de la localisation » (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), 2012a). Dans ce contexte, les inégalités entre les sexes dans les domaines économique, social et environnemental restent très répandues et persistantes.

38. Les activités humaines sont devenues des facteurs clés des processus du système terrestre et se manifestent dans l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles; la perte des écosystèmes majeurs, des habitats et de la biodiversité; la pollution de la terre, des océans et de l'atmosphère. Dans les changements climatiques, elles se manifestent par des effets météorologiques concomitants extrêmes et imprévisibles à mesure que l'humanité se rapproche ou dépasse ce qui a été dénommé « les frontières planétaires » (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2013; Rockström et al., 2009). Au cours des dernières années, ces processus ont produit des chocs et des contraintes sans précédent, sous forme d'inondations, de sécheresses, de paysages et de moyens de subsistance urbains et ruraux dévastés pendant que de nombreux individus et des lieux souffrent d'une confluence de crises alimentaire, climatique et financière. Ces crises de non-durabilité affectent tout le monde et comportent des risques profonds pour les générations futures, comme cela est décrit en 1987 dans le rapport « Notre

avenir à tous » de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, (A/42/427, annexe).

1. Modèles de développement non-durable et inégalité entre les sexes

39. Les causes et les conséquences profondes de la non-durabilité et de l'inégalité entre les sexes sont intimement liées et ancrées dans les modèles économiques dominants (Fukuda-Parr, Heintz et Seguino, 2013). Ceux-ci impliquent la libéralisation économique et la concentration de l'activité productive et financière axée sur le profit à court terme; la consommation matérielle effrénée; les niveaux sans précédent du militarisme et la privatisation des biens et des services publics, le tout aux dépens des régulations d'État et de la redistribution. Ces processus ont entraîné, dans de nombreux endroits, des crises de soins, ce qui signifie une rupture des capacités des individus, des familles, des communautés et des sociétés à se soutenir, se soigner et s'éduquer eux-mêmes et le faire avec les générations futures, ce qui compromet les droits et la dignité des personnes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Femmes) 2014).

40. Les crises et les récessions financières se sont emparées de nombreux pays, ce qui a provoqué de graves répercussions dans le monde et mis en évidence les risques et les vulnérabilités inhérents aux modèles de marchés libéralisés et financiarisés. Ces risques et ces vulnérabilités compromettent la viabilité des modèles de marchés même selon leurs propres termes. Les fruits de la croissance économique ont aussi été inégalement répartis. Au cours des trois dernières décennies, les disparités économiques entre les pays et régions, et en leur sein, ont augmenté. Le 1 % le plus riche de la population mondiale détient 40 % de tous les actifs, alors que la moitié la plus pauvre possède seulement 1 % des actifs mondiaux (PNUD, 2013a). Les économies en croissance la plus rapide au monde, notamment celles d'Asie, d'Afrique australe et d'Amérique latine, ont également connu une augmentation rapide des inégalités. L'inégalité elle-même menace la durabilité économique, crée des tensions et des conflits et compromet la stabilité et les règles du jeu, et la demande des consommateurs sur laquelle repose la croissance (Stiglitz, 2012).

41. Les modèles économiques dominants ne sont pas durables, non seulement en termes économiques mais aussi en termes sociaux et environnementaux, ce qui perpétue les inégalités entre les sexes, et autres inégalités, et détruit les écosystèmes et la biodiversité (OIT, 2012; A/CONF.216/PC/7). Les modèles de croissance axés sur l'exportation dans de nombreux domaines de l'industrie et de l'agriculture ont contribué à la participation accrue des femmes au marché du travail, comme il en a été discuté dans l'*Étude Mondiale de 1999* (A/54/227)¹¹. Pourtant, la discrimination fondée sur le sexe et la ségrégation sur le marché du travail, ainsi que la faiblesse des régulations de ce marché, ont fini par limiter la femme à des travaux peu rémunérés et de basse qualité en termes de conditions de travail et d'accès à la protection sociale. Elles renforcent le statut des femmes en tant que titulaires de revenus secondaires au sein de leurs ménages (Chen et al., 2005).

42. En outre, les marchés peuvent continuer à fonctionner comme ils le font en raison de leur dépendance du travail domestique non rémunéré pour s'occuper des

¹¹ De l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement: Mondialisation, Genre et Travail* (publication des Nations Unies, Ventes n° F.99.IV.8).

enfants, des malades et des personnes âgées, et du travail domestique qui soutient les ménages et les communautés (UNRISD, 2010). La croissance économique ne pouvait avoir lieu sans ce travail non rémunéré et souvent invisible. Les modèles de croissance dominants comptent également sur l'exploitation des ressources naturelles comme si elles étaient illimitées. Les coûts environnementaux de la production, tels que la pollution, les déchets toxiques et les émissions de gaz à effet de serre sont délocalisés. C'est-à-dire : « le changement climatique, comme les autres problèmes environnementaux, implique une externalité : l'émission de gaz à effet de serre porte atteinte aux autres sans rien coûter à l'agent responsable des émissions » (Stern, 2006). Ces modèles de développement créent des profits au dépens de l'environnement, soit à travers les systèmes bien ancrés des combustibles fossiles qui alimentent l'industrie, l'énergie et l'automobile en produisant des gaz à effet de serre et des changements climatiques, soit à travers l'agriculture industrielle qui génère des gains à court terme en exploitant abusivement les sols et en épuisant les ressources en eau. Ces modèles ne sont pas durables, ils compromettent la production et la consommation futures et menacent l'intégrité et la résilience des écosystèmes et de la biodiversité (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005).

43. Le déclin des services écosystémiques et de la capacité de production déstabilisent les moyens de subsistance et la santé des individus à l'heure actuelle et pour les générations futures. Dans la recherche du profit, les coûts sociaux et environnementaux de la production se répercutent sur l'État, sur les ménages privés et les communautés locales, ou sur l'environnement naturel. Les coûts et les conséquences des changements socioenvironnementaux se manifestent sous différentes formes d'inégalités entre les sexes. Les catastrophes naturelles, notamment celles liées au changement climatique, touchent de façon disproportionnée les femmes pauvres (Neumayer et Plümper, 2007). Les femmes payent souvent le prix d'une confrontation des chocs et des contraintes liées au climat ou aux effets de la pollution intérieure et urbaine sur leur santé, ce qui en rajoute à leur fardeau domestique. Les terres et les ressources forestières et hydrauliques détenues en commun sont de plus en plus enfermées, privatisées ou « saisies » à des fins d'investissements commerciaux, de sorte que les communautés locales et les peuples autochtones, en particulier les femmes, dont la subsistance dépend de ces ressources, sont marginalisées et déplacées (White and White 2012; Levien, 2012; FAO, 2012). Dans ce processus, les moyens de subsistance durables, la santé, les droits et la dignité sont menacés, que ce soit dans les milieux ruraux ou urbains ou entre les communautés pastorales, agricoles ou forestières, (Unmübig, 2014).

2. Répondre aux défis

44. L'attention et le débat internationaux croissants font désormais ressortir la nécessité de placer les économies et les sociétés sur des voies plus durables pour éviter une crise et une catastrophe ou pour assurer la prospérité grâce à des « économies vertes ». Dans une tentative de réglementer les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de carbone ont été monétisées et négociées sur les marchés mondiaux. Les programmes de compensation de la biodiversité avancent que la destruction de la biodiversité peut être compensée par la création d'habitats similaires ailleurs. Les paiements pour les services écosystémiques compensent les communautés et les individus pour la conservation et la protection de ces biens

naturels essentiels, comme les sources d'eau et les forêts. De tels programmes visent à attribuer une valeur au capital naturel de sorte qu'il puisse être internalisé dans les calculs économiques. Toutefois, les transactions et les marchés qui en résultent se sont souvent avérés à l'encontre des intérêts des pauvres et des peuples autochtones et contre l'égalité d'accès aux ressources naturelles et à leur bénéfice pour les femmes et les hommes, en raison des différences de pouvoir et du manque de participation au processus décisionnel et aux négociations (McAfee, 2012; UNRISD, 2012b) (encadré 1). Ils ont également intensifié davantage les pressions sur les ressources naturelles à travers la « saisie » de la terre, de l'eau et de la verdure (Unmüßig, 2014; Fairhead, Leach et Scoones, 2012; Mehta, Veldwisch et Franco, 2012).

45. La connaissance des femmes, leurs contributions et leurs actions collectives sont essentielles pour la recherche, la démonstration et la construction de voies plus durables sur les plans économique, social et écologique, pour gérer les paysages locaux, s'adapter au changement climatique; produire et accéder à la nourriture, et assurer les services durables de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. Le rôle essentiel de la femme est de plus en plus reconnu dans le processus décisionnel et dans la politique, par exemple leur participation vitale dans les organes de gestion de la forêt communautaire donne des résultats positifs pour la durabilité des forêts et pour l'égalité des sexes (Agarwal, 2010) (voir encadré I). Ainsi, les gouvernements et les organismes donateurs ciblent les femmes en tant qu'agents décisifs de l'adaptation des communautés aux changements climatiques, pour leur rôle de petites exploitantes, en tant que pilier de la production alimentaire durable; et, en limitant leurs droits en matière de procréation, en tant que réponse aux problèmes démographie-environnement. En effet, les perspectives, dont la vision réductrice des femmes les considère comme des « sauveurs de la durabilité », sont évidentes dans de nombreux domaines, de la conservation de la biodiversité, de l'eau et des sols à la construction sociale et environnementale de services durables.

Encadré 1

Gestion durable des forêts et égalité entre les sexes

Les paysages forestiers illustrent bien l'interaction entre les processus économique, social et écologique dans la détermination des mutations. La couverture et la qualité de la végétation reflètent l'interaction dynamique des écologies et des moyens de subsistance des populations. Les mêmes forêts et arbres peuvent être appréciés par des personnes différentes pour leur bois et leurs produits dérivés, pour l'ombre qu'ils offrent et pour la protection des écosystèmes, ou pour leurs valeurs culturelles.

Les forêts ont fait l'objet de politiques et d'interventions avec des résultats variables pour l'égalité des sexes. Depuis l'époque coloniale, les programmes des États successifs, des donateurs et des organismes non gouvernementaux ont mis l'accent sur des objectifs allant du maintien des approvisionnements en bois et en produits autres que le bois, à la protection des bassins hydrographiques et de la biodiversité. La dernière série d'interventions se concentre sur l'atténuation des changements climatiques. L'objectif est de gérer les forêts de manière à protéger et améliorer les stocks de carbone comme moyen de compenser

les émissions produites dans les installations industrielles. Les nombreux mécanismes qui ont émergé, associés diversement au Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (processus REDD), au mécanisme pour un développement propre, au Verified Carbon Standard, ou à des transactions privées non agréées, réévaluent tous la forêt comme une source de matières carbonées à échanger sur les marchés émergents. Ces projets de carbone forestier étant sur le terrain, ils ont tenté de répondre aux besoins mondiaux en matière de durabilité, mais ont exclu les utilisateurs locaux de la forêt et compromis leurs moyens de subsistance, ce qui a contribué à la dépossession (Corbera et Brown, 2008; Corbera et Schroeder, 2010). Le résultat, c'est souvent une plus grande inégalité et une injustice pour les utilisateurs locaux par rapport aux agences extérieures et aux acteurs internationaux. Une étude récente sur REDD+* conclut que les femmes qui ne sont pas des « parties prenantes clé ou des bénéficiaires de REDD+ en raison de leur invisibilité dans le secteur forestier - largement considéré comme un domaine masculin » (Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management et al., 2013).

Les solutions ont été axées sur une gestion communautaire et conjointe des forêts. De telles approches ont le potentiel de favoriser et soutenir les droits et les capacités locales, notamment ceux des femmes. Cependant, les résultats de la gestion communautaire des forêts pour l'égalité des sexes se sont considérablement diversifiés. Dans beaucoup de cas, les intérêts entre les sexes et les valeurs issus de la gestion des forêts ont été subordonnés à une notion généralisée de « la communauté », à travers des institutions dominées par les hommes et les dirigeants communautaires. Néanmoins, le travail au Népal et au Gujarat, en Inde, fournit les preuves que l'égalité entre les sexes dans les processus de gestion forestière conjointe est associée à des résultats positifs tant pour l'écologie forestière et pour l'égalité entre les sexes (Agarwal, 2010). L'inégalité liée au sexe (à moins d'être atténuée par des mesures spécifiques) est souvent associée à la coopération faible ou inexistante dans les comités de gestion des forêts. Lorsque les femmes participent pleinement, et ont leur mot à dire et un pouvoir dans les structures du comité, l'égalité d'accès aux ressources est permise, avec un partage plus équitable des avantages et l'amélioration de la durabilité des forêts.

* Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (REDD) est une initiative qui vise à conférer une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, en incitant les pays en développement à réduire les émissions des terres boisées et à investir dans les voies d'un développement durable sobre en carbone. L'initiative REDD+ va au-delà du déboisement et de la dégradation des forêts et comprend le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers. www.un-redd.org (accédé le 29 juin 2014).

46. Pourtant, considérer les femmes comme des sauveurs de la durabilité comporte des dangers. Ces approches sont basées sur l'hypothèse que le temps des femmes est « totalement élastique » (Elson, 1996) et une ressource illimitée qui peut être mise à profit pour soutenir les personnes et les environnements, sans tenir compte de leur propre santé et de leur bien-être et des demandes concurrentes sur leur temps. Les politiques qui sont fondées sur des hypothèses stéréotypées concernant le rôle des femmes dans la prise en charge de la famille, de la communauté et de l'environnement traitent les femmes comme une catégorie homogène. Elles ignorent les intersections vitales avec d'autres inégalités qui façonnent les intérêts, les connaissances, les valeurs, les possibilités et les capacités des femmes. Les déséquilibres de pouvoir dans les relations entre les sexes, dans l'exercice des droits, l'accès et le contrôle des ressources, ou la participation à la prise de décision, déterminent si les actions et le travail des femmes se traduisent par des avantages, c'est à dire, des droits et des capacités améliorées, la dignité et l'intégrité corporelle. Ainsi, la participation des femmes dans les interventions politiques visant manifestement à la durabilité ne signifie pas automatiquement une plus grande égalité entre les sexes; au contraire, l'intensification de la charge de travail des femmes au profit de la communauté et de l'environnement peut enraciner et aggraver les inégalités entre les sexes.

47. Malgré certaines lacunes dans la manière dont les acteurs politiques ont réagi aux défis de développement durable, c'est aussi une période d'opportunités. Il existe de nombreux exemples concrets du monde entier, de voies alternatives qui vont vers le développement durable et l'égalité des sexes. Certaines d'entre elles émergent des pratiques quotidiennes des hommes et des femmes pour accéder, contrôler, utiliser et gérer les forêts, les sols, l'eau et les paysages urbains de manière à maintenir leurs moyens de subsistance et à améliorer leur bien-être.

48. Les femmes ont été et peuvent être des acteurs centraux dans les voies de la durabilité et de la transformation verte. Cependant, et surtout, cela ne doit pas signifier l'ajout de la conservation de l'environnement au travail non rémunéré des femmes. Cela signifie la reconnaissance et le respect de leurs connaissances, leurs droits, leurs capacités et leur intégrité corporelle, et veiller à ce que les rôles soient jumelés avec des droits, le contrôle des ressources et le pouvoir de décision. L'égalité des sexes et le développement durable peuvent se renforcer mutuellement de la meilleure manière, et tracer les voies et les domaines concrets d'action politique est un objectif central de l'Étude mondiale.

C. Développement durable et égalité des sexes : définitions et concepts

49. La compréhension du développement durable pour la présente étude est conforme à la définition proposée, en 1987, dans le rapport historique de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : le développement durable doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (A/42/427, annexe), qui consiste à intégrer les trois piliers du développement durable : développement économique, développement social et développement environnemental. L'*Étude mondiale* s'appuie sur cette définition générale sur plusieurs points importants qui contribuent aux délibérations en cours sur le cadre de développement de l'après 2015. Elle souligne, à nouveau, les valeurs normatives, ancrant son analyse de la politique dans un cadre

des droits de l'homme et des capacités humaines, comme expliqué ci-après, et souligne que les questions de l'égalité et de la justice sont importantes pour les générations présentes ainsi que les générations futures. Pour les deux aspects, l'égalité des sexes est essentielle.

50. Le développement durable est par conséquent le développement économique, social et environnemental qui assure le bien-être et la dignité humains, l'intégrité écologique, l'égalité des sexes et la justice sociale, aujourd'hui et dans l'avenir.

51. La compréhension de l'égalité des sexes aux fins de la présente étude est celle élaborée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui a précisé que : « ... une approche purement formelle, qu'elle soit juridique ou programmatique, ne peut parvenir à instaurer entre hommes et femmes l'égalité de fait, c'est-à-dire, au sens du Comité, une égalité réelle. En outre, la Convention exige que les femmes bénéficient de chances égales au départ et d'un environnement propice pour aboutir à l'égalité de résultats » (voir A/59/38, première partie, annexe I, Recommandation générale n ° 25. L'égalité réelle ou de facto implique donc une jouissance égale par les femmes de leurs droits, en particulier en ce qui concerne les résultats. Pour ce faire, les États doivent non seulement éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes, y compris la discrimination structurelle et historique, en s'appuyant sur les fondements de l'égalité formelle ou juridique, mais également assurer la réalisation de leurs droits.

52. Ce concept de réelle égalité des sexes est en plein accord avec le cadre des capacités, qui attire l'attention sur les libertés fondamentales que les gens ont « pour mener le genre de vie qu'ils apprécient - et qu'ils ont des raisons d'apprécier » (Sen, 1999). Les cadres des droits de l'homme et des capacités humaines partagent une motivation commune, qui est la liberté et la dignité de l'individu, et les deux sont en contraste frappant avec les approches économiques dominantes qui mettent l'accent sur l'expansion du produit intérieur brut (PIB) comme objectif principal (Vizard, Fukuda-Parr et Elson, 2011). La privation des capacités élémentaires, qui peut se refléter dans la mortalité prématurée, la malnutrition sévère et l'analphabétisme généralisé (Sen, 1999, p. 20), continue de marquer la vie de millions de personnes à travers le monde, même dans les pays enregistrant des taux élevés de croissance économique. Cette privation des droits et des capacités peut aussi être vécue par des femmes et des filles qui sont membres de ménages qui ne peuvent pas être considérés comme pauvres ou défavorisés à un niveau global, soulignant la nécessité de toujours regarder plus loin que les moyennes et les agrégats. Bien que l'élimination de ces inégalités dans le bien-être de base est de la plus haute importance, le cadre des capacités, comme l'approche des droits de l'homme, attire également l'attention sur l'importance de l'action des femmes en raison de sa valeur intrinsèque et parce que « le rôle limité de l'action des femmes touche durement la vie de tous - les hommes comme les femmes, les enfants comme les adultes » (Sen, 1999, 191). Les cadres de droits de l'homme et des capacités humaines soulignent le potentiel de synergie entre l'action des femmes et les résultats en termes de bien-être, et l'indivisibilité de leurs droits.

53. La question de la justice intergénérationnelle, qui est un élément clé de la définition de la durabilité dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, reste une préoccupation importante aujourd'hui, surtout dans un contexte d'après crise, quand la perspective de la réalisation des droits à des moyens de subsistance décents et durables pour les

génération plus jeunes et futures semble faible (Nations Unies, 2013b). La question de la justice intergénérationnelle exige que les actions de la génération actuelle ne compromettent pas la capacité des générations futures à vivre une vie satisfaisante. Comme le remarquent Anand et Sen (2000) « il y aurait, cependant, quelque chose de clairement bizarre si nous étions profondément préoccupés par le bien-être des générations futures - et qui ne sont pas encore nées - tout en ignorant le sort des pauvres d'aujourd'hui ». Cette préoccupation attire l'attention sur les inégalités présentes. La profondeur et l'ampleur des inégalités multiples qui caractérisent la majeure partie des pays aujourd'hui, tant développés qu'en développement, nécessitent une action. L'inégalité nuit au dynamisme économique et à la réduction de la pauvreté, peut déclencher des crises économiques, crée l'exclusion sociale et alimente les tensions politiques et les conflits. Des mesures de redistribution qui prennent en charge les inégalités et réalisent les droits de l'homme et les capacités humaines doivent être considérées comme des priorités au centre du développement durable. La participation et la voix des groupes marginalisés dans la prise de décision à plusieurs niveaux sont également essentielles (PNUD, 2013a).

D. Regard en arrière et regard vers l'avenir : tirer des enseignements des actions en faveur de l'égalité des sexes et du développement durable

54. Depuis le début des années 1970, les mouvements sociaux et environnementaux en Asie, Amérique latine et en Afrique ont mis l'accent, principalement, sur les impacts négatifs du développement économique sur les moyens de subsistance, les droits et le bien-être des populations locales et autochtones. Les exemples incluent les mouvements luttant contre la construction des grands barrages et les déplacements qui accompagnent cette construction, l'exploitation minière et la destruction des forêts (Doyle, 2005). Le mouvement Chipko qui luttait contre l'exploitation forestière industrielle dans l'Himalaya a été principalement motivé par la protection de la forêt et des moyens de subsistance. Il est devenu un symbole reconnu de la protestation non violente pour l'environnement et de l'importance de la participation des femmes. Un symbolisme similaire est associé à Green Belt Movement au Kenya, fondé par Wangari Maathai en 1977, qui a encouragé les femmes des régions rurales à planter des arbres collectivement pour avoir des moyens de subsistance durables et pour la conservation des forêts.

55. Dans les pays développés, les mouvements ont mis l'accent sur la lutte contre la pollution, l'épuisement des ressources et la perte de l'habitat ainsi que le militarisme et l'énergie nucléaire, et sur la promotion de la paix. Avec des publications phares telles que *Silent Spring* (Carson, 1962) et *Les limites de la croissance - rapport au club de Rome sur la situation de l'humanité* (Meadows et al., 1972), ils ont alimenté la conscience publique et politique grandissante des inconvénients environnementaux et sociaux des modèles dominants.

56. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, a été un forum historique où diverses approches du développement durable ont été débattues par les gouvernements, la société civile et les mouvements sociaux. L'initiative « Agenda 21 local » envisageait la durabilité comme construite de bas en haut à travers des initiatives par les gouvernements locaux, les groupes communautaires et les femmes et les

hommes. Elle a stimulé une pléthore de projets et de programmes de développement durable communautaires et locaux-étatiques communs à travers le monde, autour de l'agriculture et de la gestion durable des terres, l'eau, la pêche, les forêts, la faune, les milieux urbains et d'autres questions. Ces initiatives incarnaient l'importante reconnaissance des droits aux ressources locales et de l'action collective. Pourtant, beaucoup ont souffert d'une vision trop homogène de la « communauté » qui n'a pas tenu compte des perspectives et des priorités socialement et sexuellement différenciées (Dressler et al., 2010; Leach, Mearns et Scoones 1999), ou les femmes impliquées de manière symbolique uniquement dans les comités de gestion de projets. Le manque d'attention accordée aux inégalités entre les sexes et aux autres inégalités a continué, jusqu'à nos jours, dans de nombreuses initiatives communautaires pour le développement durable (Harcourt, 2012).

57. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, une large coalition d'organisations non-gouvernementales et de mouvements sociaux, y compris l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, Alternatives de développement pour les femmes pour une ère nouvelle, et d'autres, préconisait d'intégrer les préoccupations de genre dans les débats émergents sur le développement durable. Alternatives de développement avec les femmes pour une ère nouvelle, ainsi que d'autres groupes, ont appelé à la transformation des modèles de développement fondés sur la croissance en développement sensible au genre (Wiltshire, 1992). Agenda 21 pour les femmes, une plate-forme de divers groupes, a critiqué les voies de développement existantes et la doctrine de libre échange, adoptant plutôt le concept de moyens de subsistance durables et soulignant la nécessité de relier les pratiques quotidiennes de soins avec la justice de ressources (Wichterich, 2012). Pourtant, de nombreuses alternatives formulées par les groupes et les réseaux de femmes dans le lobby mondial des femmes à la Conférence ont été éclipsées par l'optimisme qui prévaut concernant l'efficacité économique, la technologie et les marchés.

58. Agenda 21 et les débats à partir de 1992 ont reconnu les femmes comme acteurs importants dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, mais avaient tendance à traiter les femmes de façon instrumentaliste. Les femmes étaient considérées comme les principales utilisatrices et des gestionnaires et conservateurs efficaces de l'environnement au niveau local (voir, par exemple, Dankelman et Davidson, 1988; Rodda, 1991). Cela soutient l'idée que les femmes devraient être utilisées comme des sauveurs de la durabilité, fondée sur l'hypothèse que les femmes sont particulièrement proches de la nature. Les connexions femmes et environnement, en particulier dans les activités domestiques et de subsistance telles que ramasser le bois de feu, transporter l'eau et cultiver la nourriture, ont souvent été présentées comme si elles étaient naturelles et universelles, plutôt que comme le produit de certaines normes et attentes sociales et culturelles. Les projets et les politiques qui en découlent ont souvent mobilisé et instrumentalisé le travail, les compétences et les connaissances des femmes, ce qui augmentait leur travail non rémunéré, sans tenter de savoir si elles avaient le droit, la voix et le pouvoir de contrôler les avantages du projet.

59. Un certain nombre d'enseignements utiles sont tirés de cet historique pour l'élaboration des politiques. Tout d'abord, les décideurs devraient éviter de faire des hypothèses générales et stéréotypées concernant les relations des femmes et des hommes avec l'environnement. Au contraire, les politiques doivent tenir compte du contexte social spécifique et des relations de pouvoir entre les hommes et les

femmes. Par exemple, l'implication étroite des femmes dans la cueillette d'aliments sauvages et d'autres produits forestiers pourrait refléter les relations de travail et de propriété foncière, et leur manque d'accès à un revenu pour acheter de la nourriture, plutôt que refléter leur proximité avec la nature (Rocheleau, 1988; Agarwal, 1992). Deuxièmement, les politiques doivent être sensibles aux différences dans la façon dont divers groupes de femmes et d'hommes s'engagent avec la terre, les arbres, l'eau et d'autres ressources. Troisièmement, les politiques devraient accorder une attention particulière aux droits des femmes en ce qui concerne la propriété, ainsi que le contrôle de la main-d'œuvre, des ressources, des produits et des décisions, tant pour les ménages que pour la communauté. Enfin, les politiques doivent assurer la participation effective des femmes aux projets de développement durable, un bénéfice égal pour elles, et traiter activement les stéréotypes discriminatoires et les inégalités enracinés.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable : trois importants débats politiques

60. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012, les voies possibles de développement durable ont fait l'objet de délibération dans le contexte des crises climatiques, alimentaires et financières. Dans ce contexte, de nombreux acteurs politiques et économiques ont adhéré aux alignements positifs entre la croissance économique et les préoccupations environnementales à travers des notions telles que l'économie verte, au nom du développement durable. Les mouvements sociaux, d'autre part, ont proposé des perspectives alternatives sur des questions telles que le changement climatique, la privatisation de l'eau, les organismes génétiquement modifiés, la biodiversité et « l'appropriation de terres », et ont préconisé des voies qui relient solidement le développement durable avec les questions de justice sociale. Dans ce contexte, les débats se sont poursuivis entre les acteurs clés sur les thèmes du changement climatique, des frontières planétaires et de l'économie verte, qui sont expliqués en détail ci-dessous, en mettant l'accent sur leurs dimensions de genre.

61. Depuis les années 1990, le changement climatique est devenu l'un des défis majeurs pour le monde moderne. Les succès et les échecs relatifs des cadres et négociations mondiaux sur le changement climatique, les difficultés dans l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées dans l'atténuation des menaces de grande envergure, et la situation difficile et les stratégies d'adaptation des personnes qui doivent s'adapter aux chocs et aux contraintes liés au climat ont galvanisé la réaction publique¹². Cela a pris la forme de mouvements et campagnes sociaux et environnementaux renouvelés et

¹² « Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ». Voir principe 7, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

mondialisés, qui s'étendent à toutes les échelles locales et mondiales. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était faible en ce qui concerne l'égalité des sexes, et en dépit de l'engagement et des efforts des défenseurs de l'égalité entre les sexes, les efforts ultérieurs pour intégrer les questions de genre dans les débats sur les changements climatiques ont été déçus (ONU-Femmes et Fondation Mary Robinson – Climate Justice, 2013).

62. Les réponses au changement climatique qui prennent en considération les questions du genre ont tendance à considérer les femmes comme des victimes des impacts climatiques, ou à renforcer les stéréotypes et les rôles des femmes en tant qu'aidants naturels gardant leurs communautés résilientes ou adoptant des solutions à faible émission de carbone. Pourtant, les relations, les droits et les inégalités de sexe et de classe, les différences de forme des vulnérabilités des femmes et des hommes au changement climatique et les opportunités qu'ils ont d'être des agents de l'atténuation et de l'adaptation (Agarwal, 2002). Dans un contexte de discrimination enracinée, où la participation active et le pouvoir de prise de décisions des femmes sont limités, l'inclusion formelle des femmes au sein des comités techniques pour les technologies à faible émission de carbone peut être une première étape, mais la participation des femmes ne peut être efficace et utile que si les rapports de pouvoir sous-jacents entre les sexes sont transformés et si l'attention et le soutien sont accordés à la connaissance et aux capacités spécifiques des femmes (Wong, 2009; Otselberger 2011).

63. Une grande partie du débat sur le genre et le changement climatique a mis l'accent sur l'adaptation et les vulnérabilités au niveau local. Ce n'est que récemment qu'une attention plus limitée a été accordée aux perspectives sexospécifiques dans les discussions portant sur la technologie à grande échelle, les initiatives du marché et le financement de la lutte contre le changement climatique (Schalatek, 2013; Banque mondiale, 2011). Les engagements à réaliser l'égalité des sexes, tels que ceux contenus dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ne sont pas suffisamment reflétés dans l'adaptation nationale ou les plans de développement à faible émission de carbone (Otselberger, 2011). Cette mauvaise intégration reflète et renforce, à son tour, la tendance de la politique à se concentrer sur des solutions simplistes, plutôt que les changements politiques et économiques plus structurels nécessaires pour réorienter les voies de la non-durabilité du climat et de l'inégalité entre les sexes.

64. Un deuxième débat contemporain est centré sur les notions de frontières planétaires. Une série de neuf frontières planétaires a été identifiée, se référant aux processus biophysiques dans le système de la Terre desquels dépend la vie humaine (Rockström et al., 2009). Ces frontières servent, ensemble, à maintenir la planète dans ce qui est appelé « espace de fonctionnement sécurisé » pour l'humanité. Les analyses scientifiques influentes suggèrent que le monde est entré dans l'anthropocène, une nouvelle ère dans laquelle les activités humaines sont devenues le principal moteur de nombreux processus du système terrestre, y compris le climat, les cycles biogéochimiques, les écosystèmes et la biodiversité. On fait valoir que les seuils potentiellement catastrophiques sont en perspective, fournissant une nouvelle urgence et autorité aux arguments que les voies de croissance et de développement doivent renouer avec la capacité de la biosphère à les soutenir (Folke et al., 2011).

65. Alors que la science continue à se développer, le concept de frontières planétaires est devenu influent dans les débats politiques. Mais le concept est également critiqué, certains acteurs l'interprétant comme opposé à la croissance et au développement, tandis que d'autres suggèrent que la pensée de « frontières planétaires » privilégie les préoccupations environnementales mondiales universelles sur les différentes préoccupations locales, justifiant des interventions descendantes qui protègent l'environnement au détriment des personnes et de leurs moyens de subsistance. Les visions renouvelées de pénurie imminente et de catastrophe suggérées par certaines interprétations des frontières planétaires pourraient justifier des politiques qui limitent les droits et libertés des personnes, comme le montre la présente *Étude mondiale* par rapport à la population. Orienter le développement dans les limites des frontières planétaires ne doit pas compromettre le développement inclusif qui respecte les droits de l'homme, tel que proposé par Raworth (2012) dont le concept de « beignet » prend le cercle des frontières planétaires et ajoute un « socle social » interne. Au milieu il y a un « espace de manœuvre sûr et juste » pour l'humanité, vers lequel les voies menant à la durabilité doivent diriger (Conseil international des sciences sociales, et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2013). Raworth introduit notamment l'égalité des sexes comme une dimension de cette base sociale, mais d'autres discussions et plaidoyers découlant du concept de frontières planétaires ont largement ignoré la dimension du genre.

66. Enfin, l'économie verte est fortement discutée, de la même manière, par les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a lancé son Initiative pour une économie verte en 2008, une économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques; elle est à faible émission de carbone, utilise les ressources de manière rationnelle, et est solidaire (PNUE, 2011). Cette définition générale intègre les préoccupations économiques, sociales et environnementales d'une façon semblable à un développement durable. Pourtant, dans la pratique, comme le montre l'étude, il existe de nombreuses versions de la notion d'économie verte. Les versions dominantes supposent une croissance économique induite par le marché continue, et même améliorée, à travers les investissements des entreprises vertes et des innovations qui améliorent l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources et empêchent la perte des services écosystémiques. Il est soutenu que l'économie de la technologie verte émergente vaudra 4,2 mille milliards \$ d'ici 2020¹³. D'autres courants soulignent les approches fondées sur le marché à la protection de l'environnement par le biais de l'évaluation financière du capital naturel, les paiements pour les services écosystémiques et les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone et crédits et compensation de la biodiversité.

67. D'autres soutiennent que les contraintes environnementales exigent de repenser les stratégies de croissance et de marché. Le concept de découplage proposé par le PNUE et d'autres (Fischer-Kowalski et al., 2011) suggère que la croissance économique doit être dissociée de la consommation croissante de ressources matérielles telles que les minéraux de construction, les combustibles

¹³ Voir, par exemple, <http://nupge.ca/content/%5Bnid%5D/economy-or-environment-its-false-choice>.

fossiles et la biomasse. Jackson (2011) plaide pour un changement d'orientation vers la prospérité et le bien-être avec une croissance réduite ou sans croissance, dans lequel les investissements dans les services et les soins, ainsi que dans l'action verte dans les domaines de la production alimentaire durable et de l'énergie propre, sont essentiels.

68. Les approches générales à la définition et au développement de l'économie verte ont prêté peu d'attention à leurs implications différenciées pour les femmes et les hommes (Guerrero et Stock, 2012; Cela, Dankelman et Stern, 2013). De nombreux analystes et militants pour l'égalité des sexes critiquent la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour avoir manqué une occasion de rompre avec le modèle économique mondial habituel, qui entraîne la destruction de l'environnement, l'exploitation et les inégalités sociales (Schalatek, 2013; Wichterich 2012; Unmüßig, Sachs et Fatheuer, 2012). Ils voient l'économie verte comme une approche axée sur le marché qui justifie la marchandisation des ressources et des biens communs, ce qui compromet les moyens de subsistance et dépossède les populations locales, en particulier les femmes productrices de denrées alimentaires. Les défenseurs de l'égalité des sexes appellent, à la place, au développement vert qui respecte les biens communs et les moyens de subsistance (Agarwal, 2012); et à la reconnaissance et la valeur du travail au foyer dans les débats de l'économie verte (Vaughan, 2007; Mellor, 2009).

E. Vers le développement durable et l'égalité des sexes : incidences sur l'action politique

69. La réalisation du développement durable et l'égalité des sexes implique potentiellement des compromis qui doivent être discutés ouvertement entre les différents groupes sociaux (PNUD, 2011). Dans ces négociations, les dimensions sociales du développement durable – trop souvent négligées – doivent être pleinement intégrées, et les États et les autres acteurs puissants doivent être tenus responsables d'atteindre le développement durable.

1. Mettre la durabilité sociale au premier plan

70. Réaliser le développement durable signifie non seulement de concilier la durabilité économique et environnementale, mais également d'accorder la priorité à la durabilité sociale. La réalisation des droits humains, des capacités et du bien-être des femmes, aujourd'hui et dans l'avenir, nécessite une attention particulière à l'économie des soins, c'est-à-dire la prestation de soins à travers la famille ou le ménage, les marchés, le secteur à but non lucratif et le secteur public ou étatique, en particulier le domaine « privé » non marchand ou le travail domestique non rémunéré. La manière dont les sociétés organisent ce travail est essentielle pour leur durabilité sociale. Les décideurs tiennent rarement compte de la production des ressources humaines dans l'économie, en dehors de l'éducation formelle, qui est reconnue pour sa contribution au capital humain, et pourtant la croissance économique ne peut avoir lieu sans ce travail non rémunéré et souvent invisible (Folbre, 1994; UNRISD, 2010). Dans toutes les sociétés, les femmes consacrent généralement plus de temps à ces activités non marchandes que les hommes, surtout dans les contextes de stress environnemental et d'insuffisance des infrastructures. Ainsi, la division du travail fondée sur le sexe entre le travail rémunéré et le travail

non rémunéré représente une source structurelle importante de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

71. Le fait que la majeure partie du travail domestique non rémunéré soit effectuée par les femmes et les filles a des conséquences importantes pour leur capacité à réaliser leurs droits à l'éducation, au travail rémunéré, à un niveau de vie décent et à la participation politique (voir le rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, A/68/293). Dans ce domaine et dans d'autres, les inégalités entre les hommes et les femmes et les autres inégalités se croisent, et ce sont les femmes et les filles des groupes sociaux marginalisés dont les capacités et les droits sont le plus souvent compromis et ont besoin d'être réalisés. La pauvreté et l'exclusion augmentent la quantité et l'intensité du travail domestique non rémunéré, en raison de l'accès limité aux services publics et l'insuffisance des infrastructures et le manque de ressources pour payer les services de soins et la technologie permettant d'économiser le temps. Le travail domestique non rémunéré est également intensifié dans un contexte de crise économique, de crises de santé, de dégradation de l'environnement, de catastrophes naturelles et d'infrastructures et services inadéquats. Une société juste et durable est une société qui reconnaît le travail domestique non rémunéré en le rendant visible à travers les statistiques, et en veillant à ce que les politiques soient en place pour réduire son fardeau, grâce à des investissements publics appropriés dans les infrastructures et les services sociaux, et pour le redistribuer entre les femmes et les hommes dans les ménages et entre les ménages et dans la société de façon plus générale.

2. Tensions et compromis

72. Il est important de reconnaître qu'il peut y avoir des tensions et des compromis entre les différentes dimensions de la durabilité et avec l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne les domaines dans lesquels la durabilité doit être intégrée et les considérations concernant les bénéficiaires des approches durables (PNUD, 2011). Par exemple, les modèles actuels de croissance économique augmentent le PIB, mais ont aussi conduit à l'aggravation des inégalités fondées sur plusieurs facteurs. Bien que ces modèles économiques puissent se perpétuer dans le temps et dans toutes les régions, augmentant indéniablement le PIB, le fait qu'ils laissent dans leur sillon des coûts importants sur le plan environnemental et humain signifie qu'ils ne sont pas durables, et entravent ainsi les efforts pour respecter les engagements de développement durable.

73. Dans la poursuite de la durabilité, la question de savoir ce qui est durable et qui en profite est centrale. Pourtant, les défis sont souvent vus en termes techniques et de gestion, comme la question d'obtenir les bons technologies, prix et règlements, plutôt qu'en termes de la restructuration plus profonde des systèmes sociaux, économiques et politiques et les déséquilibres de pouvoir qui serait nécessaire pour transformer les modes non durables. La manière dont les défis sont abordés a de profondes répercussions sur le gagnant et le perdant, parmi les groupes sociaux et les intérêts locaux, nationaux et mondiaux.

74. Il existe de nombreux dilemmes politiques à concilier afin d'assurer que les préoccupations des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes soient prises en compte dans les politiques de développement durable. Par exemple, la conservation stricte des puits de carbone pour atténuer le changement climatique pourrait compromettre les besoins locaux de subsistance de femmes et d'hommes

vivant à proximité des forêts et intensifier le travail de soin non rémunéré des femmes. Les politiques de production de biocarburants pourraient aller à l'encontre des besoins locaux de sécurité alimentaire. Les politiques d'atténuation du carbone dans les pays qui sont membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, qui impliquent un prix plus élevé pour les consommateurs, peuvent avoir un impact régressif sur les ménages les plus pauvres, en particulier étant donné que ceux-ci consacrent une proportion plus élevée de leur revenu global à l'électricité (Gough, 2011). Les instruments fondés sur le marché qui tentent de remédier ou de prévenir la dégradation de l'environnement et d'atténuer le changement climatique en valorisant et en mettant un prix sur la nature peuvent risquer d'exacerber les problèmes qu'ils ont été conçus pour résoudre. Afin de réduire ces risques, les cadres mondiaux et locaux de la gouvernance et des politiques réglementaires sont nécessaires, de même que l'attention appropriée aux connaissances et pratiques locales des femmes et des hommes (Unmüßig, 2014; Fairhead, Leach et Scoones, 2012).

75. Ainsi, les défenseurs des droits des femmes plaident pour des approches qui respectent le patrimoine commun et les moyens de subsistance locaux, reconnaissent et valorisent les soins, restructurent la production et la consommation et ouvrent la voie aux transformations vertes (Agarwal, 2010; Wichterich 2012; Grand groupe des femmes, 2013). Des recherches récentes sur les habitudes de consommation en Europe montrent que les femmes produisent, en moyenne, moins d'émissions de gaz à effet de serre que les hommes, en raison de leur dépendance plus grande des transports en commun, consommation moins importante de la viande et des niveaux plus élevés de pauvreté énergétique, dont certains peuvent être liés aux faibles revenus des femmes (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2012). Mais la même étude montre également une plus grande réactivité des femmes aux préoccupations environnementales, sanitaires et climatiques, par rapport aux hommes. Ces résultats peuvent très bien s'appliquer à l'échelle mondiale et auraient des conséquences, par exemple, en termes d'amélioration de l'approvisionnement du transport public durable et accessible et l'accès universel aux services énergétiques modernes.

3. Responsabilisation et contrats sociaux renouvelés

76. Concilier les dilemmes politiques afin de parvenir à un développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes nécessite des espaces démocratiques solides pour les délibérations, pour les voix locales et les mécanismes de responsabilisation à de multiples niveaux. La voix et la participation des femmes dans les divers forums est d'une importance critique, comme une question de justice et d'égalité et parce que la présence active des femmes peut mettre les préoccupations sexospécifiques à l'ordre du jour et contribuer à des actions collectives qui sont plus efficaces pour répondre aux trois dimensions de la durabilité (Agarwal, 2010). Cependant, permettre la participation significative des femmes ne doit pas signifier que les femmes portent seules la responsabilité de hiérarchiser les préoccupations d'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques de développement durable. Tous les décideurs, femmes et hommes, doivent assumer la responsabilité.

77. Pour aller vers le développement durable et l'égalité des sexes, il faudra que divers acteurs agissent à plusieurs niveaux, et ceci ne peut être atteint que grâce à des alliances démocratiques entre l'État, les décideurs, les bailleurs de fonds, les

secteurs privé et public, et les femmes et les hommes. Pour que ces alliances soient viables, la portée et le pouvoir d'organisation de l'État sont nécessaires. Les voies de développement durable peuvent être conçues, inspirées et pilotées par des organisations non gouvernementales, des donateurs et des entreprises privées, mais seul l'État peut leur donner une ampleur accrue, leur offrir un accès universel qui atteint les populations pauvres et marginalisées, et leur fournir le pouvoir réglementaire et institutionnel pour assurer la durabilité. Cependant, afin de s'assurer que l'État réalise cela, la société civile et les mouvements sociaux doivent avoir l'espace et les mécanismes pour demander des comptes aux décideurs, ce qui nécessite des contrats sociaux renouvelés entre l'État et ses citoyens, où les États s'acquittent de leurs obligations, en tant que responsables, et les titulaires de droits revendiquent et jouissent de leurs droits humains.

78. Un contexte mondial favorable est indispensable pour ces contrats sociaux. Le degré d'intégration économique mondiale au cours des dernières décennies a augmenté l'influence et l'impact d'un certain nombre d'acteurs (par exemple, les sociétés multinationales ou les institutions financières internationales) sur la jouissance des droits de l'homme dans de nombreux pays. Ces acteurs ont une influence sur la protection des normes du travail, le développement des infrastructures, l'accessibilité des services publics, la protection des ressources naturelles et l'accès à l'information - qui ont tous de graves conséquences pour les droits humains des femmes et des filles. Par conséquent, la gouvernance mondiale doit veiller à ce que les actions de ces acteurs soient alignées avec les efforts des gouvernements pour faciliter la réalisation des droits, le renforcement des capacités et les initiatives visant à parvenir à un développement durable.

79. Les États doivent utiliser leur capacité et leur aptitude de réalisation d'une manière qui respecte le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes, plutôt que s'appuyer sur les forces du marché. Cela nécessite des cadres de responsabilisation qui garantissent les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination dans des domaines tels que le travail et l'emploi, la reproduction et la santé, l'alimentation et la terre et la propriété des ressources naturelles. Les gouvernements ont également un rôle central à jouer pour fournir les biens et services publics, soutenir la santé, l'éducation et les soins pour les enfants, les personnes âgées et les malades, ce qui est tellement essentiel pour les capacités des personnes, et pour assurer la dimension sociale de la durabilité et du travail domestique. L'investissement public est également nécessaire pour alimenter et intensifier les innovations clés pour les biens publics sensibles au genre, telles que la fourniture de services énergétiques modernes, l'approvisionnement en eau et en installations sanitaires appropriées.

80. Il existe des possibilités croissantes pour les entreprises et le secteur privé de contribuer à des solutions de développement durable, comme le soulignent les perspectives émergentes de l'économie verte. Néanmoins celles-ci ont souvent besoin de soutien de l'État pour être viables, du moins dans les premières phases. Pendant ce temps, plus de preuves montrent que les accords de partenariat et de coproduction, dans lesquels les acteurs privés, publics et de la société civile travaillent ensemble pour offrir des services de santé, de logement ou d'énergie, ou gérer les forêts, la biodiversité ou l'eau, sont souvent les plus efficaces. Pour que de tels accords de coproduction fonctionnent efficacement pour l'égalité des sexes et la durabilité, il est essentiel que les femmes soient au centre de la planification et de la mise en œuvre et en tant que telles, les politiques doivent permettre la participation

des femmes. Des ressources financières adéquates sont également nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (Schalatek, 2013). Les approches à la budgétisation participative et sensible au genre offrent des perspectives pour des décisions sensibles au genre dans les décisions d'affectation des fonds et pour assurer la responsabilisation pour le suivi et les rapports sur les repères de financement sexospécifiques.

81. Les politiques nationales sont de plus en plus influencées par les régimes et les cadres internationaux, les processus de mondialisation et le transfert et l'apprentissage de la politique transnationale. Les cadres internationaux des droits de l'homme offrent des normes importantes pour demander des comptes aux États. Cependant, pour parvenir au développement durable avec, en son centre, l'égalité des sexes, les droits des femmes doivent être intégrés beaucoup plus pleinement dans les cadres politiques. Les efforts mondiaux pour intégrer l'égalité des sexes et le développement durable ont à ce jour été mitigés, allant de « l'exclusion à l'inclusion nominale » (Cela, Dankelman et Stern, 2013). Une inclusion beaucoup plus grande des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et de la participation des femmes est nécessaire dans les processus en cours de la politique internationale, à travers la création d'alliances entre les défenseurs des droits des femmes et des États réactifs, ainsi que des alliances entre les mouvements de femmes et les autres mouvements travaillant sur les questions de justice sociale, d'égalité et de durabilité .

82. Un nombre croissant de preuves et d'analyses montrent que le développement durable nécessite une gouvernance et une action qui s'étend de l'échelle mondiale à l'échelle nationale et locale. Cela suggère la nécessité pour les questions concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et pour la représentation des intérêts des femmes d'être incluses par les institutions du niveau local au niveau mondial. Les actions et la pression des mouvements sociaux sont essentielles pour remettre en question et revoir les cultures, les pratiques discriminatoires, les préjugés et les stéréotypes qui sont souvent évidents dans les institutions et les organisations politiques.

83. En effet, la croissance des mouvements autour de l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable est l'un des développements les plus prometteurs de ces dernières années. Dans de nombreux pays et régions, les travailleurs, les producteurs et les consommateurs de l'économie informelle s'organisent collectivement, à la fois pour contester les modèles de développement dominants et pour plaider en faveur des alternatives et en effet, les démontrer. Les exemples se multiplient rapidement. Ils comprennent La Via Campesina, qui est devenu, depuis les années 1990, un mouvement disposant de réseau à l'échelle mondiale pour défendre les droits des petits exploitants agricoles face aux pressions exercées par l'agriculture industrielle à grande échelle. Assurant la promotion d'une vision de l'agriculture à petite échelle ancrée dans des techniques agroécologiques, les marchés locaux et la souveraineté alimentaire (Borras, 2004; McMichael, 2009), quelques courants, même si ce n'est pas le cas de tous, mettent l'accent sur les droits des femmes en tant que productrices d'aliments à petite échelle. L'Association nationale des femmes rurales et autochtones au Chili, avec ses 10.000 membres, est liée à La Via Campesina et lance un institut de l'agroécologie pour

former les petits exploitants femmes en Amérique du Sud¹⁴. D'autres exemples incluent les mouvements initiés par des groupes de citoyens pauvres dans de nombreuses villes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui relient le bien-être et les droits aux maisons et aux moyens de subsistance à la conception d'espaces urbains décentes, durables (Satterthwaite, Mitlin et Patel, 2011). Dans le cas de Shack/Slum Dwellers International, les groupes initiés autour des associations de l'épargne et de crédit des femmes et les coopératives de ramasseurs de déchets se sont mis en réseau dans une structure globale fédérée qui couvre désormais 33 pays, liant l'action locale aux campagnes autour de l'agenda mondial. Beaucoup d'autres exemples apparaissent autour des économies alternatives et solidaires, l'alimentation et la terre, l'eau et l'énergie.

84. Dans ces exemples, l'action collective, l'organisation et la coopération constituent la base de trajectoires alternatives vers la durabilité économique, sociale et environnementale. La mise en réseau et la création d'alliances ouvrent des voies par lesquelles les actions quotidiennes et les connaissances des femmes et des hommes autour du travail, de l'industrie, de la terre, de la nourriture, de l'eau, de l'énergie et du climat dans divers endroits peuvent commencer à être intensifiées avec le soutien approprié de l'État.

4. Critères pour l'élaboration des politiques

85. Compte tenu de la diversité des contextes dans lesquels travaillent les décideurs politiques, plutôt que d'être prescriptive, l'*Etude mondiale* identifie trois critères pour évaluer si les politiques, les programmes et les actions mis en œuvre au nom de la durabilité sont susceptibles d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes, en particulier les droits des groupes marginalisés qui paieront probablement une part disproportionnée des coûts de la non-durabilité économique, sociale et environnementale.

86. Le premier critère porte sur les capacités des femmes et leur jouissance des droits humains, notamment les capacités et les droits des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Comme critère de base, les politiques, les programmes et les investissements au nom du développement durable devraient être évalués par rapport à la conformité avec les normes des droits humains et leur capacité à renforcer les capacités des femmes et des filles. Aucune voie de développement ne peut être considérée durable si elle réduit les capacités des femmes et nie leurs droits fondamentaux. Dans le cas des politiques de population, par exemple, les méthodes de planification familiale qui limitent les choix reproductifs des femmes et les exposent à des risques de santé par des méthodes de contraception inappropriées ne peuvent pas répondre aux critères minimaux de durabilité proposés ici.

87. Le deuxième critère a trait à l'impact sur le travail de soin non rémunéré des femmes et des filles, en particulier des ménages et des communautés les plus pauvres et les plus marginalisés. Si les politiques et les programmes qui visent à améliorer la durabilité de l'environnement augmentent, par inadvertance, le travail domestique non rémunéré des femmes, alors ils ne sont pas sur la voie du développement durable. Bien qu'il existe un besoin clair et urgent pour la décarbonisation de l'économie mondiale, ceci devrait comprendre l'attention prêtée

¹⁴ Pour plus d'informations, voir <http://viacampesina.org/en/index.php/main-issues-mainmenu-27/women-mainmenu-39/1549-chile-women-farmers-to-teach-the-region-agroecology> (consulté le 26 juin 2014).

aux moyens locaux de subsistance et l'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, une réglementation stricte de l'utilisation des forêts qui compromet les moyens de subsistance locaux et intensifie le travail domestique non rémunéré des femmes n'est pas durable. En revanche, les investissements dans la technologie adaptée aux conditions locales et écologiques qui facilite l'accès des femmes aux sources d'eau en assurant leur accessibilité et leur qualité tout en réduisant la distance entre les sources d'eau et les habitations sont clairement souhaitables.

88. Le troisième critère a trait à la participation pleine, égale et significative des femmes dans le développement durable, en tant qu'actrices, dirigeantes et décideurs dans les processus qui façonnent leur vie ainsi que l'avenir de leurs ménages, leurs communautés, leurs nations et du monde. Dans le domaine de la sécurité alimentaire par exemple, les efforts politiques visant à l'autosuffisance alimentaire nationale et locale et à l'agriculture faible en produits chimiques et écologiquement durable, qui sont des objectifs souhaitables du point de vue de la durabilité écologique, doivent consulter les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, sur leur priorités et contraintes plutôt que de présumer que leurs intérêts sont déjà en accord avec les objectifs et visions politiques préconçus.

III. Économie verte, égalité des sexes et soins

A. Introduction

89. Les trajectoires de croissance devraient être évaluées pour leur capacité à générer le développement durable. Afin d'assurer le développement durable avec, en son centre, l'égalité entre les hommes et les femmes, tout cadre de la politique de développement doit répondre à un certain nombre d'objectifs, en plus de promouvoir la croissance : réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, mais aussi l'inégalité sur la base d'autres facteurs; créer des emplois décents et des moyens de subsistance durables pour tous; internaliser les coûts de la dégradation environnementale et du changement climatique; et assurer le bien-être en fournissant les biens publics et en soutenant l'économie des soins.

90. Ce chapitre abordera donc la question de la croissance et de l'égalité entre les hommes et les femmes, intégrant les trois dimensions du développement durable dans son analyse. Il évalue si le paradigme économique mondial dominant a créé la croissance et le développement d'une manière qui génère des moyens de subsistance durables et un travail décent pour les femmes, considère des modèles alternatifs de l'économie verte et leurs implications pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les implications du modèle de développement actuel pour la capacité des personnes à prendre soin l'un de l'autre, dans la même génération et à travers les générations. Ce faisant, le chapitre va au-delà du potentiel d'« écologisation » des emplois pour reconnaître que, à la lumière de la crise économique de 2007-2008, des changements plus fondamentaux seront nécessaires pour répondre aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable; les modes dominants de production et de consommation devront changer. Ainsi, la dernière partie de ce chapitre établit la nécessité de créer de nouveaux systèmes de production qui seront en faveur de la réalisation des droits, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'intégrité écologique en fournissant la protection sociale et d'autres biens publics et en investissant dans l'économie des soins.

B. Contexte plus large de développement et de politique

91. Au cours des deux dernières décennies, l'inégalité des revenus a augmenté à la fois au sein des pays et entre eux (PNUD, 2013a). Les plus fortes augmentations des inégalités de revenus se sont produites dans les pays en développement qui ont le plus réussi dans la poursuite de stratégies de croissance vigoureuses qui les ont placés dans les tranches supérieures de revenu (PNUD, 2013a). Une des raisons de cette inégalité croissante a été la nature changeante des marchés du travail. Dans un grand nombre de pays, au cours des deux ou trois dernières décennies, les salariés ont perdu, alors que ceux qui comptent sur les bénéficiaires et les loyers ont augmenté leur part relative du revenu (Institut international d'études sociales, 2008; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2013a; Stockhammer, 2013). Dans le même temps, l'emploi informel continue d'être très répandu dans de nombreuses régions du monde¹⁵. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être dans l'emploi informel, et même au sein de l'emploi informel, les hommes ont généralement plus de chances de gagner un salaire tandis que les femmes ont plus de chances d'être dans des formes plus précaires de l'emploi indépendant informel (Vanek et al., 2014).

92. Les augmentations de l'inégalité des revenus ont été largement causées par les processus de la mondialisation, à savoir, la libéralisation du commerce et des finances, qui ont affaibli la position de négociation du travail relativement immobile par rapport au capital entièrement mobile. Mais les choix politiques nationaux ont également eu un rôle à jouer. L'expérience d'un certain nombre de pays en développement, dont plusieurs en Amérique latine, qui ont contrecarré la tendance de l'inégalité croissante des revenus, montre qu'il est possible de réduire les inégalités de revenu par des politiques économiques et sociales, tout en restant intégré à l'économie mondiale (PNUD, 2013a).

93. À l'échelle mondiale, la répartition des revenus et de la richesse reste très inégale. En 2010, les pays à revenu élevé qui ne représentaient que 16 % de la population mondiale ont généré près de 55 % du revenu mondial; en revanche, les pays à faible revenu ont créé un peu plus de 1 % du revenu mondial, même s'ils abritaient 72 % de la population mondiale. Le PIB moyen par habitant de 2,014 dollars en Afrique subsaharienne est en contraste frappant avec le PIB moyen par habitant de 27,640 dollars dans l'Union européenne et 41,399 dollars en Amérique du Nord (Nations Unies, 2013b).

94. L'augmentation de l'inégalité n'est pas uniquement une préoccupation en termes d'implications pour les droits de l'homme et implications sociales, elle peut aussi avoir des conséquences économiques, environnementales et politiques très défavorables (Nations Unies, 2013b). Par exemple, les niveaux élevés d'inégalité dans les pays rendent plus difficile pour les sociétés de réduire la pauvreté par la croissance économique. En outre, les niveaux élevés d'inégalité, à l'intérieur des pays et entre eux, peuvent, dans certains contextes, agir comme catalyseur pour les crises financières en raison de la sous-consommation et la création de ce qu'on

¹⁵ L'emploi qui n'est pas couvert ou qui est insuffisamment couvert par des dispositions formelles, notamment l'absence de protection en cas de non-paiement des salaires, les heures supplémentaires ou quarts de travail supplémentaires obligatoires, les mises à pied sans préavis ni indemnité, les conditions de travail dangereuses et l'absence d'avantages sociaux tels que les retraites, les congés de maladie payés et l'assurance maladie.

appelle « bulles », qui peuvent déstabiliser l'économie, comme c'était le cas en 2008 (Galbraith, 2012; Saith, 2011).

95. Il existe des risques qu'une autre crise latente s'ajoute aux défis sociaux et économiques, avec un impact mondial, de nature à renforcer les inégalités existantes : le changement climatique. La population pauvre mondiale est particulièrement vulnérable aux phénomènes liés au climat, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les tempêtes et la désertification. Les ménages les plus pauvres et les autres groupes socialement marginalisés comptent aussi parmi ceux qui ont le plus de chances de manquer d'eau potable en quantité suffisante, puisque sa disponibilité sera de plus en plus affectée par les changements des régimes de précipitations, la fonte des glaciers et les sécheresses. Bien que les causes de ces crises multiples varient, elles se partagent une caractéristique commune : « Pendant les deux dernières décennies un capital important a été investi dans l'immobilier, les combustibles fossiles et les actifs financiers structurés avec dérivés incorporés, mais relativement peu a été investi dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics, l'agriculture durable et la conservation des sols et de l'eau » (PNUE, 2011).

1. Politique économique et sociale

96. Les politiques macroéconomiques peuvent avoir des impacts propres à chaque sexe, comme illustré amplement par les éditions précédentes de l'*Étude mondiale* (voir A/54/227;¹¹ A/64/93)¹⁶. Ce chapitre se réfère aux sources de préjugés sexistes et s'appuie sur cette analyse en mettant l'accent sur les dimensions sociales et environnementales du développement durable.

97. L'agenda de la politique macroéconomique qui a été dominant au cours des trois dernières décennies est caractérisé par une triade de base de la libéralisation économique (des deux marchés national et international), la stabilité macro et la privatisation¹⁷. La libéralisation économique se réfère à la libéralisation des marchés intérieurs, y compris les marchés du travail et des produits, ainsi que la libéralisation des échanges et des investissements internationaux. La libéralisation du commerce a réduit le contrôle sur les importations et a fait la promotion des exportations comme une stratégie de développement prometteuse et un moyen de création d'emplois (CNUCED, 2010; 2013a). Du côté de l'investissement, la libéralisation a été orientée à la fois vers l'investissement direct étranger et des flux de capitaux à court terme. Il est largement entendu que la stabilité macro signifie tout simplement la stabilité des prix (par opposition à, par exemple, la stabilité de l'emploi), fondée sur un régime politique, parfois appelé déflationniste, ce qui tend à affaiblir les capacités créatrices d'emplois de l'économie.

¹⁶ Voir aussi l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement: Maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières, y compris le microfinancement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.IV.7).

¹⁷ La politique macroéconomique se réfère aux interventions des gouvernements et des banques centrales qui affectent les conditions dans l'ensemble de l'économie par le biais de leur impact sur le revenu global, le total des dépenses, investissements, crédits, taux d'intérêt, taux de change et flux de capitaux, entre autres facteurs. Les politiques macroéconomiques sont généralement divisées en politiques fiscales (dépenses publiques et fiscalité) et politiques monétaires qui influent sur la masse monétaire et la disponibilité du crédit. D'autres domaines politiques, tels que les politiques commerciales et des marchés financiers, peuvent également avoir des effets sur toute l'économie.

98. En ce qui concerne la politique monétaire, à l'heure actuelle, les banques centrales essaient généralement de maintenir l'inflation aussi basse que possible par l'adoption de cibles d'inflation explicites. Si un faible taux d'inflation est le seul objectif, ceci est susceptible de conduire à des taux plus élevés sur les intérêts. Le résultat est que le taux de chômage est maintenu supérieur à ce qu'il aurait été autrement. Il peut y avoir un parti pris sexiste à cette approche de la politique monétaire. Une analyse empirique, sur la base des données de 17 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, a évalué les résultats de l'emploi de 51 épisodes « de réduction de l'inflation » (Braunstein et Heintz, 2008). L'étude a examiné les tendances réelles de l'emploi au cours de chaque épisode de réduction de l'inflation, ventilées par sexe, et comparées avec les tendances de l'emploi à long terme. Deux résultats importants sont apparus : d'abord, les périodes de baisse de l'inflation sont très susceptibles d'être associées à des pertes d'emploi, tant pour les femmes que pour les hommes; deuxièmement, plus de femmes que d'hommes perdent leur emploi, en termes de pourcentage, dans le cas des contrats de travail. En outre, dans les cas moins nombreux où l'emploi se développe pendant les épisodes de réduction de l'inflation, les femmes n'obtiennent pas un emploi plus rapidement que les hommes. Ces résultats suggèrent que la politique d'austérité monétaire visant à réduire l'inflation a souvent un impact négatif disproportionné sur l'emploi des femmes.

99. Les politiques fiscales dominantes et les réformes du secteur public limitent les fonctions de protection sociale de l'État, avec des conséquences négatives sur la durabilité sociale et environnementale. Ces politiques dominantes ont mis l'accent sur la réduction du financement du déficit des dépenses publiques et la minimisation du fardeau fiscal sur les entreprises privées. L'accent mis sur la privatisation sape l'action du gouvernement. On fait valoir que les dépenses du gouvernement sont non seulement inflationnistes, mais ont également tendance à évincer l'investissement privé. Ce point de vue ne tient pas compte du fait que l'investissement public attire ou encourage l'investissement privé, par exemple, lorsque la fourniture publique de l'infrastructure, de l'éducation et de la formation, ou du crédit, rend les possibilités d'investissement privé plus attractives. Ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement, où les imperfections de marché sont importantes. Les biens publics sont mal approvisionnés par les marchés par rapport à ce qui est socialement ou économiquement optimal, parce que leurs rendements sociaux sont plus importants que leurs rendements privés (Sen, 1999; Nations Unies, 2013b).

100. Les contraintes budgétaires qui limitent la capacité de l'État à fournir des biens publics ont souvent des répercussions négatives disproportionnées sur les femmes (et les enfants) dans les ménages à faible revenu, en partie en raison de leur statut dans le ménage et en partie parce que le contenu de leur travail est si étroitement lié à l'économie des soins (Ortiz et Cummins, 2013). Ceci est confirmé par les mesures d'austérité budgétaire après 2010 entreprises dans un grand nombre de pays touchés par la crise financière mondiale de 2008, qui comprenaient des coupes dans les allocations de logement, les allocations pour enfants/familiales, les allocations de vieillesse et dans les services de soins – des coupes qui ont été assumées de façon disproportionnée par les femmes (ONU-femmes, 2014; Banque mondiale, 2012). Cette perspective ignore aussi le fait que le secteur public a toujours été une source importante d'emplois, offrant aux femmes une qualité de l'emploi relativement meilleure, des salaires plus élevés et l'accès aux retraites et

autres prestations sociales (Lund, 2010). Les données de l'OIT confirment que les femmes ont toujours constitué une part importante des travailleurs du secteur public dans de nombreux pays (souvent supérieure à leur part dans l'emploi total) et montrent que dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes représentaient 35 % des employés du secteur public dans les pays en développement, 46 % dans les pays en transition et 50 % dans les pays de l'OCDE (Hammouya, 1999). La réduction des effectifs du secteur public a eu un impact disproportionné sur les opportunités d'emploi formel pour les femmes et est susceptible d'augmenter la concentration des femmes dans des emplois moins formels, non-réguliers (Lee, 2005).

101. En passant de la durabilité sociale à la durabilité environnementale, les fonctions diminuées de protection sociale de l'État créent également et renforcent la vulnérabilité au changement climatique (Fieldman, 2011). L'insuffisance de provisionnement par l'État des infrastructures, des services et de la protection sociale signifie que les mesures d'adaptation ou de renforcement de la résilience aux changements climatiques qui tiennent compte de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la justice sociale, comme les investissements dans les moyens de protection contre les inondations ou la recherche sur les semences résistantes à la sécheresse, restent sous-financées. La capacité de l'État à régler, gérer et imposer un large éventail de domaines politiques liés à l'environnement dans le but de financer les efforts de conservation efficaces est donc vitale (PNUD, 2011).

102. Considérées dans leur ensemble, les conventions en matière de macropolitique de la libéralisation, la privatisation et la stabilité macro créent un environnement économique déflationniste caractérisé par une capacité réduite à générer de l'emploi, un étai budgétaire et un espace limité pour la politique publique, avec des implications pour la réalisation de la durabilité sociale et environnementale. Dans un tel contexte, il peut sembler que le meilleur, voire le seul, moyen de création d'emplois et d'augmentation des revenus est de poursuivre une stratégie de croissance induite par les exportations. Mais, pendant les quelque dix dernières années, deux nouveaux développements économiques ont vu le jour, et rendent la poursuite d'un tel agenda orienté vers l'extérieur encore plus complexe. Tout d'abord, comme davantage de pays passent à la production pour les marchés d'exportation, la concurrence entre les producteurs dans les régions reculées du monde s'est intensifiée. Cela a exercé une pression sur les salaires et les droits liés aux salaires, notamment dans les secteurs exigeants en main-d'œuvre tels que l'habillement et l'électronique, qui emploient un nombre important de femmes (Seguino, 2000). En conséquence, la réalisation d'un agenda du travail décent nécessaire à la durabilité sociale est compromise. Le déplacement des processus de production vers les pays en développement transfère également les coûts écologiques et sanitaires des processus de production polluants vers des pays aux réglementations environnementales moins strictes (CNUCED, 2013b). Le second développement récent concerne les déséquilibres mondiaux intensifiés qui menacent la durabilité économique du modèle, qu'aborde le chapitre maintenant.

2. Inégalité et non-durabilité économique

103. Les niveaux croissants d'inégalité des revenus contribuent à la non-durabilité du modèle économique dominant, même dans ses propres termes limités. Pour certains pays, le déclin à long terme de l'épargne et l'accumulation de la dette privée a augmenté la consommation en dépit de la stagnation des recettes, ce qui a entraîné d'importants déficits des comptes courants. En même temps, les pays ayant un excédent des comptes courants utilisaient les marchés d'exportation comme un moyen de soutenir l'emploi en l'absence de demande intérieure globale suffisante (Blecker, 2012; CNUCED, 2010). Le résultat collectif était un état de sous-consommation dans certaines régions et de surendettement dans d'autres, financés en partie par les flux financiers mondiaux des pays enregistrant un excédent des comptes courants vers les pays déficitaires. Ce processus a été facilité par le flot croissant de la financiarisation¹⁸ et la réorientation de la production vers la réalisation de gains financiers (Cripps, Izurieta et Singh, 2011).

104. Ces conditions de production et d'échange sont économiquement non durables et ont conduit à des déséquilibres mondiaux¹⁹, qui ont joué un rôle important dans la récente crise économique mondiale (Bernanke, 2011; CNUCED, 2010). Bien que les déséquilibres mondiaux n'aient pas déclenché la crise financière de 2007-2008, ils ont aidé à transmettre sa contagion. Alors que les circonstances nationales particulières de ces déséquilibres différaient, elles ont toutes produit une trajectoire de croissance des salaires qui est restée très en retard par rapport à la croissance de la productivité et ont conduit à la hausse des niveaux d'inégalité entre le Nord et le Sud (Blecker, 2012). Elles montrent le paradoxe systémique de la dépendance des exportations combinée à la stagnation des salaires pour assurer la croissance et le développement.

105. Les pays développés, pour la plupart, continuent d'afficher une croissance lente et un chômage élevé puisque de nombreux gouvernements exercent des politiques d'austérité dans l'espoir de réduire les déficits et rétablir la confiance dans l'économie. Dans les pays en développement, les pays les plus touchés par la crise mondiale ont été les économies de marché émergentes avec des déficits de comptes courants qui ne pouvaient pas résister à la baisse des entrées de capitaux résultant de la crise (CNUCED, 2010). Mais pour les pays à faible revenu qui participaient peu aux marchés de capitaux mondiaux, et pour les pays enregistrant des excédents de comptes courants ou possédant des réserves internationales importantes, l'impact négatif de la crise financière a été de plus courte durée et moins grave. Par exemple, de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine utilisaient des politiques monétaires et budgétaires contracycliques, se tournant vers les sources intérieures de demande pour contrer la baisse du commerce mondial (UNRISD, 2010). Ces pays ont en effet conduit la reprise mondiale, mais la réémergence de la croissance, du commerce et de la création d'emplois est loin d'être achevée (Banque mondiale, 2014). Il y a eu une relocalisation significative de la production et de la consommation mondiales vers de grandes économies

¹⁸ La financiarisation va au-delà de la prolifération des marchés financiers et de l'activité spéculative correspondante, pour se référer à l'extension de ces marchés à un éventail toujours plus large d'activités et de secteurs, tels que les retraites, les soins de santé, le logement et ainsi de suite (Fine, 2012).

¹⁹ Les déséquilibres mondiaux se rapportent à la distribution des importants déficits et excédents des comptes courants à travers un certain nombre de pays.

émergentes, ce qui a, à son tour, aidé les petites économies qui ne peuvent pas compter sur leur propre demande intérieure en leur fournissant de nouveaux marchés à l'exportation (Gereffi, 2014; CNUCED, 2013a).

106. Cependant, la montée des économies émergentes est loin d'être suffisante pour commencer une nouvelle ère d'opportunités de croissance induite par les exportations. S'il est vrai que les économies de marché émergentes ont augmenté la demande mondiale, il s'agit d'une question d'échelle et de structure. En termes d'échelle, par exemple, la demande en provenance des pays à revenu intermédiaire est très loin de remplacer celle des grands pays développés comme moteur mondial de la croissance de la consommation (Cripps, Izurieta et Singh, 2011). En termes de structure, délaissier la demande dans les pays industrialisés signifie de délaissier la demande de produits manufacturés pour une demande de matières premières, d'énergie et de nourriture, alors que cette dernière figure de manière plus prononcée dans la demande des économies de marché émergentes. Cette réorientation de la demande vers les matières premières, l'énergie et l'alimentation a des conséquences sur les prix mondiaux des matières premières qui augmenteront, ainsi que sur les termes de l'échange, selon lesquels les pays avec la manufacture exigeante en main-d'œuvre vont acheter moins d'importations (CNUCED, 2010).

107. Rétablir la croissance et l'emploi sur la base de l'« économie brune », avec sa dépendance de la faible efficacité énergétique et des sources d'énergie non durables est profondément problématique. Dans la période immédiate suivant la crise, les plans de relance qui ont été alloués à la restauration de l'industrie automobile, plutôt que d'investir dans les transports publics et les sources d'énergie renouvelables, ont été une source de préoccupation. De tels investissements risquent de reproduire les déséquilibres et les vulnérabilités qui ont causé les crises multiples, plutôt que d'utiliser la crise comme une opportunité pour orienter les économies et les sociétés le long de voies plus durables. Il y avait une sensibilisation de plus en plus importante du public que les modes de consommation actuels épuisent les ressources naturelles clés et placent un fardeau insoutenable sur l'écosystème de la planète. Il est urgent de discuter, de concevoir et d'adopter des politiques pour établir des limites claires pour les ressources et l'environnement et les intégrer dans les systèmes économiques et sociaux (Jackson, 2011).

C. À la recherche d'alternatives : économie verte et égalité des sexes

108. Compte tenu de la non-durabilité des déséquilibres mondiaux et les perspectives limitées d'une nouvelle ère de croissance induite par les exportations, il est important de réfléchir à ce à quoi ce rééquilibrage devrait ressembler. Dans son *Rapport sur le commerce et le développement* (2010), la CNUCED fait valoir essentiellement deux points : d'abord, les pays à revenu élevé ayant des excédents en comptes courants doivent se détourner de la dépendance des exportations et commencer à importer, mettant en œuvre des politiques qui favorisent la croissance des salaires et de la consommation; et, deuxièmement, un changement global de politique macroéconomique est nécessaire vers un régime de croissance qui est induit par les salaires et qui soutient l'expansion de la demande intérieure globale. Pour les économies plus petites ou à faible revenu, avec des marchés intérieurs insuffisants, exporter à une plus grande variété d'importateurs, ou procéder à des échanges au sein des blocs régionaux où l'ancien modèle de la domination mondiale

de l'exportation n'a plus d'emprise, servira de moteurs supplémentaires de croissance et de développement.

109. Il n'est pas clair si le rééquilibrage de l'économie mondiale dans le sens proposé par la CNUCED (2010), grâce à l'expansion de la demande intérieure, permettrait d'améliorer les perspectives d'emploi pour les femmes. Des travaux suggèrent que l'élargissement des sources intérieures de la demande globale permet une hausse des salaires féminins et une diminution de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, sans sacrifier la croissance économique (Blecker et Seguíno, 2002; Seguíno et Grown, 2006). En outre, compte tenu du lien entre le revenu des femmes et les dépenses pour les besoins de base, cela peut aussi avoir des effets d'entraînement positifs pour la production nationale dans la mesure où la demande s'éloigne des importations (Benería et Roldán, 1987; Blumberg, 1991; Haddad, Hoddinott et Alderman, 1997). Cependant, la question de la contrainte de la balance des paiements reste s'il y a un passage des stratégies plus orientées vers l'exportation vers une plus grande dépendance de la demande intérieure. Il est possible que l'amélioration des capacités, qui est une conséquence des revenus plus élevés des femmes, compensera la perte de change, scénario plus probable dans les économies agricoles à faible revenu que dans les pays semi-industrialisés (Seguíno, 2010).

110. Il est également important de savoir si un modèle de croissance induite par la demande serait mieux pour la durabilité environnementale. La réponse dépendra de la nature de la demande qui est encouragée : par exemple, la demande qui se caractérise par la consommation de biens et services à faibles émissions de carbone et résilients au changement climatique est très différente de celle qui est basée sur les combustibles fossiles et l'extraction des ressources naturelles. En tant que tel, il est peu probable que la recherche d'une réorientation vers une croissance induite par la demande, à elle seule, prenne en charge les coûts environnementaux associés à une croissance soutenue, à moins que les salaires et les revenus plus élevés des groupes à faible revenu qui découleraient d'une telle réorientation soient dépensés sur des biens qui dépendent moins des combustibles fossiles et de l'extraction des ressources naturelles, et que l'augmentation des dépenses publiques et des investissements soit également attribuée aux secteurs et technologies économes en carburant. Les propositions d'économie verte deviennent pertinentes dans ce cas.

1. Économie verte

111. Les coûts environnementaux et sociaux associés aux modèles dominants de croissance ont motivé la recherche de modèles alternatifs durables de développement. Un exemple en est l'agenda de l'économie verte, où l'écologisation de l'investissement et des politiques publiques à la fois dans les pays en développement et développés est destinée à renforcer la protection de l'environnement tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique (OIT, 2012; CNUCED, 2013a). Il y a, cependant, différentes variantes de l'économie verte.

112. Les variantes dominantes de l'économie verte supposent une croissance économique induite par le marché continue, et même supérieure, à travers les investissements des entreprises vertes et les innovations qui augmentent l'efficacité énergétique et des ressources et empêchent la perte des services écosystémiques. D'autres courants soulignent les approches fondées sur le marché à la protection de

l'environnement par le biais de l'évaluation financière du capital naturel (ex. le Comité du capital naturel, 2013), les paiements pour les services écosystémiques et les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone et crédits et compensation de la biodiversité. Pour les partisans de ces approches, les marchés ne parviennent pas à évaluer le prix des actifs naturels et des services écosystémiques, qui sont en fin de compte des facteurs de production tout comme le capital et la main d'œuvre. Il en résulte que ce capital naturel est surexploité par rapport à ce qui est socialement ou économiquement optimal. Dans ce contexte, où les externalités négatives rendent les résultats du marché socialement inefficaces, les interventions sur le marché, telles que la taxation ou la législation du carbone afin que les droits de gestion de la forêt soient accordés aux communautés locales, visent à évaluer correctement les prix des actifs naturels et à bien définir les droits de propriété. Ce faisant, elles rendent les processus de croissance déterminés par le marché plus conformes avec les valeurs environnementales (Banque mondiale, 2012).

113. Ces approches fondées sur le marché peuvent être problématiques d'un point de vue social, conduisant à une plus grande inégalité et injustice pour les utilisateurs locaux vis-à-vis des acteurs externes et mondiaux. Comme l'indique un récent rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), les paiements pour services environnementaux, le processus relatif au Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) et les incitations à la production de biocarburants impliquent souvent des compromis avec les petites exploitations agricoles, la biodiversité, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. En outre, les approches fondées sur le marché favorisent souvent les intérêts des entreprises, qui à leur tour peuvent limiter la portée de la réforme politique et réglementaire propice au développement social et durable (UNRISD, 2012b). En tant que tel, l'intégration des dimensions sociales du développement durable dans ces approches fondées sur le marché à l'économie verte n'est pas suffisante.

114. Selon le PNUE, une économie verte est une économie qui met fin à l'extrême pauvreté, améliore le bien-être humain et renforce l'équité sociale tout en réduisant la dépendance au carbone et la dégradation des écosystèmes et en favorisant la croissance durable et inclusive (PNUE, 2009; 2011). Cette définition correspond à la compréhension générale du développement durable et de ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale. Le keynésianisme vert, également présenté comme relance verte ou « Nouveau Pacte vert mondial » plaide pour l'orientation des dépenses publiques vers la technologie et la création d'emplois de manière à améliorer la protection de l'environnement et augmenter l'efficacité, par exemple par la modernisation des bâtiments ou infrastructures inefficaces sur le plan énergétique (ex. PNUE, 2009). Ces sortes d'investissements verts étaient une partie très discutée et défendue du cadre de politiques macroéconomiques contracycliques adoptées à la suite de la récession mondiale de 2008, dans les pays développés et en développement. La proposition du PNUE a souligné le principe de responsabilités communes mais différenciées en ce qui concerne les pays développés, les économies émergentes, les pays à économie en transition et les pays les moins avancés. Un « Nouveau Pacte vert mondial juste et équitable devrait, par conséquent, envisager d'inclure un soutien supplémentaire des pays développés aux autres pays, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines de la finance, du commerce, de la technologie et du renforcement des capacités dans l'intérêt de

l'efficacité ainsi que de l'équité » (PNUE, 2009). L'égalité entre les hommes et les femmes est une préoccupation marginale dans la plupart de ces propositions.

115. Une alternative aux approches à l'économie verte discutées ci-dessus est l'œuvre de ceux qui sont liés aux mouvements de justice environnementale, qui considèrent la préservation de l'environnement comme une opportunité pour comprendre et corriger les multiples formes d'inégalité. Par exemple, le maintien de la biodiversité des cultures permet aux futurs producteurs de denrées alimentaires de faire face aux nouveaux insectes et animaux nuisibles et maladies qui menacent l'approvisionnement alimentaire. Aujourd'hui, la biodiversité des cultures est soutenue en grande partie par les agriculteurs dans les pays du Sud, mais ils ne reçoivent aucune rémunération pour ce service social et écologique de très grande valeur (Boyce, 2011). Indemniser les agriculteurs des pays du Sud pour leur contribution à la sécurité alimentaire à long terme devrait intéresser les défenseurs de l'économie verte, mais cela répond aussi directement aux questions de développement et de durabilité de manière économiquement juste et favorable aux pauvres. L'intégration explicite du travail traditionnel des femmes dans l'agriculture, par exemple, dans la sélection et la conservation des semences pour préserver la biodiversité des cultures, est importante dans ces analyses. De plus, l'inégalité entre les hommes et les femmes dans les droits fonciers et l'accès aux ressources, ainsi que dans la charge de travail domestique non rémunéré, crée d'importants obstacles à l'écologisation de l'agriculture de manière durable et favorable aux pauvres (Herren et al., 2012).

2. Femmes et emplois verts

116. Une partie de l'agenda de la croissance verte vise l'expansion des emplois verts, qui sont principalement entendus en fonction de leur impact sur l'environnement, mais cherchent également à se conformer aux notions de travail décent de l'OIT (Fondation internationale pour le travail et le développement durable, 2009; OIT, 2012; PNUE et d'autres, 2008)²⁰. En ce qui concerne l'industrie, qui contiendra selon les estimations 80 % des emplois verts, un petit nombre d'industries de fabrication sont responsables d'une grande part de l'utilisation des ressources et de l'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants (Fondation internationale pour le travail et le développement durable, 2009). Il s'agit notamment de l'énergie, de la construction, du transport et parmi les industries de base, l'aluminium, le fer et l'acier (OIT, 2012).

117. Il est attendu que la plupart des gains en matière d'emploi proviennent d'activités impliquées dans la transition vers une économie à faible émission de carbone, y compris le développement de sources d'énergie renouvelables, la production de véhicules plus économes en carburant, la construction et la modernisation de bâtiments, le transport et les infrastructures, et la gestion des déchets et le recyclage. Dans le secteur manufacturier, l'accent est mis sur l'introduction de techniques de traitement propres et sur la lutte contre la pollution, avec un effet moins apparent sur l'emploi total (Fondation internationale pour le travail et le développement durable, 2009). Les emplois verts sont généralement des

²⁰ Un travail décent comprend la création d'emplois de haute qualité; les droits des travailleurs, y compris la protection contre la discrimination; l'accès à la protection sociale; et le dialogue social permanent entre les diverses organisations de la société économique et civile (OIT, 2012).

emplois nécessitant des compétences moyennes, et les secteurs en expansion sont considérés comme nécessitant plus de compétence et de savoir que leurs homologues dans l'industrie conventionnelle; la rémunération et les avantages concomitants sont également plus élevés (Chan et Ching Lam, 2012; Muro et al., 2011). Ces caractéristiques font de l'association entre les emplois verts et le travail décent une association naturelle d'apparence, mais la connexion est plus proche dans certains secteurs que d'autres. Les investissements dans l'agriculture, par exemple, qui continue d'être le secteur le plus important en termes d'emploi, et qui est le principal secteur d'emploi dans les zones rurales, où vit et travaille la majorité de la population pauvre et extrêmement pauvre du monde, sont potentiellement très prometteurs. Le passage à des emplois verts est également parfois considéré comme une occasion d'attirer les femmes dans des secteurs non traditionnels, mieux rémunérés tels que l'ingénierie, la construction et la fabrication, car ils sont perçus comme étant moins limités par les stéréotypes bien enracinés liés au genre (Fondation internationale pour le travail et le développement durable, 2009).

118. Bien que les objectifs d'écologisation des emplois soient louables, les avantages pour les femmes peuvent ne pas être automatiques et les impacts potentiels sur l'emploi des femmes nécessitent une attention explicite. Compte tenu de l'ampleur de la ségrégation entre les sexes dans les marchés du travail en général, et dans l'industrie en particulier, où les femmes ne représentent que 30 % de la main-d'œuvre mondiale, il existe un risque que les efforts d'écologisation de l'industrie ne vont pas uniquement omettre les femmes, mais en fait les marginaliser. Les secteurs ciblés pour l'expansion de l'emploi vert, tels que l'énergie, la construction et l'industrie de base, sont très dominés par les hommes et les tendances récentes indiquent que la ségrégation sectorielle augmente au lieu de diminuer.²¹ Parmi les emplois verts qui existent déjà, les femmes ont tendance à avoir une faible représentation ou à occuper les échelons à faible valeur ajoutée. Par exemple, dans les pays de l'OCDE, où les femmes obtiennent plus de la moitié des diplômes universitaires, seulement 30 % des diplômes en sciences et technologie (domaines clé d'études pour les emplois verts) sont décernés à des femmes. Dans les économies en développement, les femmes sont fortement concentrées sur la partie des emplois verts existants à faible valeur ajoutée, par exemple en tant que travailleurs informels dans la collecte et le recyclage des déchets (Strietska-Ilina et al., 2011).

119. Envisager la transformation industrielle respectueuse de l'environnement signifie de cibler le développement de compétences spécifiques et l'éducation des femmes, ainsi que d'assurer l'égalité de rémunération et l'élimination de la discrimination en milieu de travail, dans le cadre de l'agenda plus large du travail décent (OIT, 2012; Fondation internationale pour le travail et le développement durable, 2009; PNUE et d'autres, 2008). Des efforts pour briser les stéréotypes sont également nécessaires. Les stéréotypes liés au genre commencent à un âge précoce et sont omniprésents dans la société : à la maison, à l'école, dans les médias et dans les attitudes et interactions sociales du quotidien qui les intègrent et les renforcent. Cela contribue à la concentration des femmes et des hommes dans différents domaines de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Comme démontré par plusieurs études, la faible représentation des femmes dans les

²¹ Voir www.ilo.org/global/research/global-reports/global-emploi-trends/WCMS_195447/lang-fr/index.htm.

sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques est liée à une question d'attitudes et non pas de capacité : les filles, par exemple, n'obtiennent pas des notes plus faibles en mathématiques. Même si les différences dans les choix professionnels remontent aux matières étudiées, la ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes est encore renforcée dans la transition de l'éducation postsecondaire à l'emploi. Par exemple, dans les pays de l'OCDE, même si les femmes choisissent la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques comme matières, elles sont moins susceptibles que les hommes de poursuivre une carrière en sciences, bien qu'il n'y ait pas de différence entre les sexes dans les résultats (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2012).

120. Il existe plusieurs exemples d'emplois verts qui ont inclus les femmes. Par exemple, dans le projet « Working for Water » en Afrique du Sud, dans le cadre de son programme élargi de travaux publics qui a formé les personnes à éliminer les plantes exotiques envahissantes afin d'améliorer l'accès à l'eau, des efforts fructueux ont été fournis pour recruter spécifiquement les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à participer au projet (Strietska-Ilina et al., 2011). Au Bangladesh, dans le cadre d'un projet plus vaste visant à étendre l'électricité dans les zones rurales par l'installation de systèmes solaires domestiques, les femmes ont été formées pour installer et réparer les panneaux solaires et les prises électriques, servant d'« électriciens ruraux » d'une façon révolutionnaire par rapport aux normes du marché du travail traditionnel (OIT, 2012; Sidner, 2011). Aux États-Unis d'Amérique, un certain nombre de programmes visent à encourager l'entrée des femmes dans les emplois verts grâce au développement des compétences et la mise en réseau, y compris le programme des Femmes dans l'apprentissage et les métiers non traditionnels, qui accorde des subventions aux organismes communautaires qui offrent des ouvertures pour les femmes aux métiers non traditionnels, tels que les programmes de préapprentissage, les cycles récents mettant l'accent sur les emplois verts.

121. Bien que ces efforts soient instructifs et prometteurs, ils ne traitent pas directement les inégalités structurelles liées aux bas salaires, aux mauvaises conditions de travail et aux moyens de subsistance précaires d'un grand nombre de femmes et d'hommes qui sont au-delà de la portée de ces initiatives novatrices, mais à petite échelle. Une partie de cette promesse peut être vue dans le cas des ramasseurs de déchets, où les efforts pour l'écologisation du travail ont dépassé le développement des compétences fragmentaires pour traiter du problème de l'informalité et de la marginalisation.

122. Dans les pays développés, les industries de gestion et de recyclage des déchets sont très formalisées et automatisées, et elles sont dominées par les hommes. Mais dans les économies en développement et émergentes, il est estimé que 15 à 20 millions de ramasseurs de déchets, dont plusieurs sont des femmes et des enfants, qui se sont orientés vers ce travail à cause de la pauvreté, récupèrent les matières réutilisables et recyclables à partir de ce que les autres ont jeté, fournissant un service environnemental essentiel dans des zones subissant l'urbanisation rapide et disposant de services publics limités (OIT, 2012; Samson, 2009). Le travail est en grande partie informel, les revenus faibles et instables, et il est généralement associé à une forte stigmatisation sociale et de très mauvaises conditions de travail, dangereuses même (OIT, 2012). Par exemple, 20-50 millions de tonnes de déchets électroniques contenant des métaux précieux sont jetés chaque année, la plupart des

équipements mis au rebut exportés vers des pays comme la Chine et l'Inde pour le démantèlement. Les matériaux sont souvent envoyés, pour être transformés, à de petits ateliers familiaux informels ou d'autres installations informelles, où la connaissance est limitée et les dangers sont élevés (OIT, 2012). Toutefois, les contributions des ramasseurs de déchets à la durabilité sociale et environnementale sont importantes : ils améliorent la santé publique et l'assainissement; détournent les matériaux des flux de déchets; réduisent la nécessité d'utiliser de nouveaux matériaux; fournissent des systèmes de gestion des déchets très rentables pour les municipalités; et fournissent des moyens de subsistance pour les populations pauvres et marginalisées²².

123. Les efforts visant à organiser et affranchir les ramasseurs de déchets dans le monde entier, à la fois parmi les ramasseurs de déchets eux-mêmes et avec l'aide des institutions mondiales telles que l'OIT, sont un exemple utile de l'utilisation des emplois verts comme une voie pour une plus grande inclusion sociale (OIT, 2012). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de participer à des organisations de ramasseurs de déchets, peut-être parce qu'elles ont tendance à être concentrées dans les activités les moins rémunérées de ramassage de déchets, et sont généralement payées moins que les hommes pour un travail équivalent. L'organisation est bénéfique pour les ramasseurs de déchets, puisque cela augmente leur statut social et leur estime de soi, ainsi que leurs revenus. Des ramasseurs de déchets organisés peuvent mieux contourner les intermédiaires et négocier avec les acheteurs des prix équitables pour leurs matériaux. Collectivement, ils sont aussi mieux à même de prévenir le harcèlement et la violence. Il y a eu des tentatives pour mieux intégrer les ramasseurs de déchets dans les chaînes de valeur de gestion et de recyclage des déchets, luttant contre l'avancée vers la commercialisation, qui est liée aux technologies d'incinération et d'enfouissement. Au lieu de cela, ces tentatives encouragent des stratégies de zéro déchet qui maximisent le recyclage et fournissent des emplois décents pour les pauvres (OIT, 2012). Des exemples de ces efforts sont nombreux dans toutes les régions du monde, avec un accent supérieur sur l'expansion du pouvoir social et de la sécurité qui va de pair avec l'organisation collective, la légalisation et la formalisation des relations avec les municipalités et un plus grand accès à la protection sociale.

D. Solutions alternatives à la non-durabilité : investir dans les biens collectifs et l'économie des soins

124. Une économie verte sensible au genre qui améliore les perspectives d'emploi des femmes et la qualité de leur travail le long des lignes de l'agenda du travail décent est une étape importante pour remédier à la durabilité sociale et l'inégalité entre les sexes. Mais ce n'est pas suffisant. Afin de remédier à l'inégalité des sexes et promouvoir les trois dimensions du développement durable, les décideurs doivent faire attention aux investissements dans les biens publics et l'économie des soins.

125. Depuis la crise de 2007-2008, il y a eu des appels importants pour la réforme du système financier mondial. Mais il y a une reconnaissance croissante du fait que non seulement le système financier mondial doit être changé pour que les économies

²² Voir *Ramasseurs de déchets*, 2014, *Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*, informations disponibles sur <http://wiego.org/informal-economy/occupational-groups/waste-pickers> (consulté le 24 janvier 2014).

répondent aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable; mais aussi les modes de production et de consommation dominants devront également changer. « Les mesures visant à mettre fin à la crise échoueront si elles cherchent simplement à rétablir la croissance et l'avidité » (Elson, 2011). Les critères plus sophistiqués que les simples mesures du PIB devront être mis au point pour évaluer le succès.

126. Il existe des appels pour une macroéconomie écologique, dont le point de départ doit être l'abandon de la présomption de croissance de la consommation perpétuelle comme la seule base de la stabilité économique et l'identification des conditions qui définissent une économie durable, y compris une forte résistance aux chocs extérieurs et d'éviter les contradictions internes, qui créent des tensions sociales en période de récession; la garantie des moyens de subsistance de manière égale; et des niveaux durables d'utilisation des ressources qui protègent l'écosystème (Jackson, 2011).

127. Partout dans le monde, l'augmentation des biens et services produits et consommés en privé a été utilisée comme la marque du succès, plutôt que l'augmentation de la jouissance des droits de l'homme, des capacités étendues et du bien-être. Les femmes, aussi, ont été encouragées à comprendre l'égalité des sexes et l'autonomisation en termes de possibilité d'acheter plus de biens de consommation (Elson, 2011). Il est souvent supposé que les décideurs politiques devraient d'abord essayer de maximiser la richesse économique (PIB), puis aborder les questions de l'égalité, du bien-être et de la justice par la redistribution du gâteau. Une autre hypothèse est que la meilleure façon de créer de la richesse est à travers la production par les entreprises privées, à but lucratif travaillant dans des marchés réglementés de manière à promouvoir la concurrence entre ces entreprises. Les approches fondées sur les capacités humaines et les droits humains ont un objectif différent, qui est l'élargissement des choix substantiels des gens à vivre une vie qu'ils ont des raisons de valoriser. Cela signifie être en mesure de profiter d'un ensemble plus riche de droits, bien au-delà de l'utilité qui viendrait de plus de consommation. Cela comprend le droit d'être protégé de la pauvreté et de la faim, le droit à la santé et à la sécurité sociale, et le droit de participer aux décisions qui affectent leur propre vie.

128. L'économie féministe partage beaucoup des valeurs des droits de l'homme et des approches en matière de capacités, mais elle met un accent particulier sur un système économique et social qui inclut non seulement le travail rémunéré, mais aussi le travail domestique non rémunéré non marchand (Grown, Elson et Cagatay, 2000). La plupart des approches économiques générales qui guident l'élaboration des politiques ont tendance à privilégier la production pour le marché. La sphère du travail non rémunéré est prise pour acquise. L'économie féministe conteste cette exclusion, en faisant valoir que les décideurs doivent tenir compte, autant que l'économie du marché et l'État, de l'économie non rémunérée dans laquelle des personnes produisent des biens et services pour leurs familles, amis et voisins sur la base de l'obligation sociale, l'altruisme et la réciprocité, et dans certains cas, la coercition. Dans cette économie non rémunérée, des personnes produisent de la nourriture et des vêtements, vont chercher du carburant et de l'eau, font la cuisine et le ménage, et prennent soin des autres, en particulier les enfants, les personnes âgées fragiles et les personnes malades (Elson, 1998; 2011; Folbre, 1994; 2001; PNUD, 1995; UNRISD, 2010). Il existe deux raisons de souligner le rôle central de l'économie non rémunérée pour l'élaboration des politiques : d'abord, parce qu'elle

apporte une contribution fondamentale au bien-être de la population, ce qui est essentiel pour la durabilité sociale; et, deuxièmement, même si le soin non rémunéré n'est pas mesuré de façon adéquate au moyen de statistiques et pris en compte dans l'élaboration des politiques, il affecte le fonctionnement d'autres secteurs de l'économie, y compris les entreprises privées (grandes et petites), le secteur public et le secteur non gouvernemental, en affectant la quantité et la qualité de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de ces entités; en tant que tel, elle crée la fondation pour la durabilité économique (Elson, 1998; 2011). Ces moyens alternatifs de penser à la réussite et l'échec économique attirent l'attention sur deux ensembles de questions qui sont fondamentales pour l'élaboration des politiques.

129. Tout d'abord, les décideurs doivent se pencher sur la question de savoir comment les gens peuvent être assurés d'exercer leurs droits humains et capacités (pour être bien nourri, en bonne santé, lettré, capable de prendre part à la vie de la communauté) lorsque les ressources qu'ils ont obtenus à travers leurs relations existantes de droit, à travers un travail rémunéré ou l'agriculture de subsistance, par exemple, ne sont pas suffisantes. L'insuffisance de leurs revenus basés sur le marché peut être le résultat du travail dans les secteurs mal rémunérés de l'économie, ou des obligations de soins non rémunérés qui ne leur permettent pas de gagner un revenu suffisant, ou attribuable au fait de ne pas posséder le capital ou la terre qui pourrait générer des bénéfices suffisants de l'auto-emploi. Mais il existe aussi des facteurs structurels qui expliquent souvent ces échecs d'accession aux droits : par exemple, les relations de propriété très inégales et discriminatoires qui empêchent un nombre important de personnes, notamment des femmes, d'accéder à la terre et aux autres ressources productives; des niveaux élevés de chômage structurel, sous-emploi et informalité qui ne permettent pas aux personnes, en particulier les femmes, de réaliser leur droit au travail et leurs droits au travail.

130. En réponse à ces échecs au cours des dernières années, les décideurs dans différentes parties du monde ont dirigé leur attention sur les systèmes de sécurité sociale²³. De nombreux enseignements utiles ont été tirés des « filets de sécurité » étroitement ciblés du début des années 1990 qui visaient à identifier les « nécessaires » par divers tests de moyens : dans le contexte de la faible capacité administrative, les tests des moyens peuvent être coûteux à administrer; le manque d'informations sur les circonstances du ménage ajoute à cette complexité et peut exclure les pauvres (par ce qu'on appelle une erreur d'omission); les mesures d'aide sociale doivent être institutionnalisées, plutôt que d'avoir des mesures ad hoc, et financées si possible grâce à un système d'imposition et de transfert robuste; et dans un contexte de pauvreté généralisée, des systèmes universels généralisés peuvent être plus accessibles, plus transparents et plus efficaces que les mesures étroitement ciblées (Mkandawire, 2005; UNRISD, 2010; Sepúlveda et Nyst, 2012).

²³ Les définitions et l'utilisation de la sécurité sociale et de la protection sociale varient considérablement entre les deux disciplines et les organisations internationales. *L'Étude mondiale* s'appuie sur l'approche de l'OIT (2011) d'utiliser les deux termes de façon interchangeable comme se référant à des mesures qui garantissent la protection contre, notamment: l'absence de revenu de travail (ou revenus insuffisants) causé par la maladie, l'invalidité, la maternité, les accidents de travail, le chômage, la vieillesse ou la mort d'un membre de la famille; le manque d'accès ou l'accès inabordable aux soins de santé; soutien familial insuffisant, en particulier pour les enfants et les adultes à charge; la pauvreté générale et l'exclusion sociale.

131. En effet, la nécessité de systèmes de sécurité sociale sensibles à l'évolution des circonstances est aujourd'hui plus urgente que jamais, comme l'a reconnu l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale. Les crises récurrentes et multiples ont souligné l'importance de la protection sociale comme un régulateur contre les chutes soudaines de revenus et d'emplois. En outre, les taux rapides d'urbanisation, les changements dans les structures familiales et domestiques, les transitions démographiques, la migration et les crises de santé de toutes sortes appellent des approches novatrices qui sont en mesure de protéger les personnes et les aider à s'adapter face à de nouveaux défis. Pour ce faire, des mesures de protection sociale peuvent soutenir la réalisation des droits économiques et sociaux, mais aussi favoriser le développement et la transformation économique (UNRISD, 2010).

132. Cependant, le potentiel de mesures de protection sociale est encore loin d'être réalisé. Seulement 27 % de la population mondiale a accès à une sécurité sociale complète, tandis que 73 % sont couverts partiellement ou pas du tout (OIT, 2014). De même, on estime qu'environ un tiers de la population mondiale n'a pas accès à tous les soins de santé, et pour une part encore plus importante, les coûts de santé sont une charge importante et un facteur important poussant les ménages dans la pauvreté et l'endettement. Les progrès en matière de scolarisation des filles à l'école secondaire, du nombre d'accouchements assistés par des professionnels de la santé qualifiés et de l'accès à des sources d'eau améliorées et des installations sanitaires sont également mitigés. Alors que de nombreux pays ont connu des améliorations significatives de ces indicateurs au cours des deux dernières décennies, l'accès des femmes et des filles à faible revenu est bien inférieur à celui des femmes et des filles à revenu élevé (Nations Unies, 2013b). Fait inquiétant, les inégalités entre les femmes de différents groupes de revenus ont augmenté au lieu de diminuer dans un certain nombre de pays (Elson, 2014).

133. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée, et de différentes manières, par le manque d'accès à la sécurité sociale et aux services sociaux, par rapport aux hommes (Razavi et Hassim, 2006). L'inégalité des sexes est particulièrement visible dans des contextes où l'offre publique est faible, puisque l'accès plus limité des femmes aux revenus, à l'épargne et aux actifs signifie qu'elles sont moins susceptibles d'être en mesure d'accéder à des plans d'assurance privés et sont plus affectées par les frais d'utilisation pour les services sociaux. L'absence d'un soutien public adéquat renforce également le recours à des systèmes informels de sécurité sociale. La dépendance à l'égard des réseaux de parenté et de communauté peut être très problématique dans une perspective de genre. D'une part, ces réseaux dépendent habituellement, à un degré significatif, sur le travail domestique non rémunéré des femmes. D'autre part, les normes sociales dominantes et les relations de pouvoir entre hommes et femmes dans les ménages et les communautés peuvent limiter la mesure dans laquelle les besoins propres des femmes sont reconnus et pris en charge.

134. Une plus grande participation de l'État ne peut en elle-même résoudre ces problèmes. Les exemples abondent de disparités entre les sexes dans l'accès à la sécurité sociale publique et la prestation des services sociaux ignorant la dimension du genre. Dans certains contextes, la sécurité et les services sociaux sont fournis d'une manière qui marginalise, stigmatise ou surcharge les femmes, en particulier celles de minorités ethniques pauvres, handicapées et de milieux autochtones (Sepúlveda et Nyst, 2012). En conséquence, la jouissance par les femmes des droits humains fondamentaux, y compris le droit à un niveau de vie suffisant, est

gravement entravée. Une plus grande participation de l'État dans la réglementation, le financement et la fourniture de biens sociaux n'est pas une condition suffisante pour l'égalité substantielle des sexes. Du point de vue des droits humains, l'État est le détenteur d'obligations qui doit garantir la jouissance des droits humains. Le système des droits humains souligne les obligations positives de l'État de respecter, protéger et réaliser les droits²⁴. Ces principes ont été utilisés par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, dans ses Observations générales sur les droits spécifiques, y compris les droits à l'éducation; à la santé; à l'eau; au travail; et à la sécurité sociale²⁵.

135. Le deuxième élément qui nécessite une attention politique est le système de production et de consommation. Il est important d'examiner de façon critique les systèmes dominants de production et de créer de nouveaux systèmes de production qui seront en faveur de la réalisation des droits, de l'égalité des sexes et de l'intégrité écologique.

136. Un élément important de ce système de production alternative est la nécessité d'accorder beaucoup plus d'attention à la production sociale, l'investissement et la consommation (Elson, 2011). Cela signifierait la production par des institutions à but lucratif ainsi que des institutions à but non lucratif telles que les coopératives et les entreprises communautaires, la gestion communautaire des forêts et des systèmes d'irrigation, ainsi que les cuisines communautaires et les centres de la petite enfance. Alors que les États peuvent être actifs dans certaines de ces dispositions, ils ne seraient pas les seuls acteurs. L'avantage de ces systèmes hybrides est qu'ils peuvent être sensibles aux besoins et aux exigences de tous, indépendamment du revenu ou de la richesse. « Il est souvent avancé que la production privée est plus sensible à la demande des consommateurs, mais la réponse est seulement pour les consommateurs ayant assez d'argent » (Elson, 2011). Il est important que la production sociale réponde non seulement aux droits et aux intérêts des producteurs mais aussi aux droits des utilisateurs. Cela nécessitera le renforcement des droits des usagers et l'établissement de liens directs entre les producteurs et les utilisateurs.

137. La production sociale et les investissements sont indispensables pour assurer une quantité suffisante de biens publics, c'est-à-dire des biens dont les retombées atteignent ceux qui ne les utilisent pas directement : l'éducation, la santé publique, de bons systèmes de transport public, l'eau et l'assainissement et des systèmes d'énergie propre. Il est de plus en plus reconnu que le climat durable est un bien public important. Ce qui n'est pas suffisamment reconnu, c'est qu'un système de santé durable est aussi un bien public important (Folbre, 2001). Une grande partie de ces soins est fournie sur une base non rémunérée (Budlender, 2010). Mais les services de soins rémunérés constituent également une part croissante de l'économie et de l'emploi dans de nombreux pays, en particulier l'emploi des femmes (Razavi et Staab, 2010)²⁶. La disponibilité des services de soins, si ceux-ci sont fournis par

²⁴ L'expression semble avoir son origine dans le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (E/CN.4/Sub.2/1987/23).

²⁵ Voir E/2000/22 et Corr.1, annexe I, Observation générale n° 13; E/2001/22, annexe IV, Observation générale n° 14; E/2003/22, annexe IV, Observation générale n° 15; E/2006/22, annexe C, Observation générale n° 18; et E/2008/22, annexe VII, Observation générale n° 19.

²⁶ Le travail domestique rémunéré comprend les professions dans lesquelles les travailleurs sont censés fournir un service en face-à-face qui développe les capacités humaines du bénéficiaire. Les «capacités humaines» se rapportent à la santé, aux compétences ou aux penchants qui sont

les ménages et les communautés sur une base non rémunérée, ou à travers les marchés et le secteur public qui emploient des travailleurs de soins, est essentielle pour le bien-être de toutes les personnes. Lorsque le travail domestique est rémunéré décentement et protégé, il peut répondre aux intérêts des travailleurs de soins et des utilisateurs de services. Il peut également réduire le fardeau qui est imposé sur les femmes et les jeunes filles dans leur rôle de soignantes non rémunérées.

138. À ce jour, l'économie des soins a été largement isolée des débats politiques actuels sur l'économie verte. Une partie du problème réside dans la façon dont les économistes pensent à la croissance. Selon les normes d'un modèle de croissance typique, le processus de développement est tout simplement un processus d'accumulation de capital et de croissance de la productivité. Bien que la plupart des modèles de croissance actuels intègrent une certaine mesure de capital humain et physique, le capital humain est rarement considéré comme un composant de l'investissement.²⁷ Et tandis que les prescriptions de croissance appellent presque toujours à l'investissement dans les compétences, de tels appels sont limités à l'augmentation de l'éducation formelle. Cette approche de la croissance et du développement ne tient pas compte de la quantité importante de travail non rémunéré et rémunéré qui va dans le maintien des personnes de jour en jour et d'une génération à l'autre.

139. Une façon pour les politiques de soutenir l'économie des soins est en se réorientant vers plus d'activités nécessitant beaucoup de soins ou de services sociaux, ce qui a également des avantages environnementaux, puisque l'offre de soins n'entraîne généralement pas une utilisation intensive des ressources environnementales (Jackson, 2011). Le secteur des services est le principal employeur des femmes et des hommes dans les pays à revenu élevé, et un contributeur plus important à la croissance de la productivité dans les économies en développement. Le secteur des services, cependant, est très inégal. Les services à plus forte valeur ajoutée (par exemple, les technologies de l'information et de la communication) ont tendance à générer très peu d'emplois par rapport à leur valeur ajoutée dans les économies émergentes (CNUCED, 2010). Les services liés aux soins, en plus de leur valeur ajoutée, nécessitent beaucoup de main d'œuvre et sont des sources traditionnelles d'emploi des femmes, et offrent ainsi la possibilité d'accroître l'emploi des femmes.

140. Les gouvernements reconnaissent de plus en plus ce potentiel. En République de Corée, par exemple, depuis 2000, le gouvernement a considérablement élargi la fourniture de services sociaux sous la forme de plans universels d'assurance à long terme pour les personnes âgées et la garde d'enfants subventionnée par l'État. Ces mesures ainsi que d'autres mesures de politique sociale, comme le congé parental légal, qui ont été adoptées pour soutenir l'économie des soins, sont considérées comme un moteur de la croissance économique en redistribuant plus équitablement les responsabilités de soins entre l'État, le marché, la famille et la communauté (Peng, 2012).

utiles pour soi-même ou pour les autres. Il s'agit notamment de la santé physique et mentale, des compétences physiques, des aptitudes cognitives et des compétences émotionnelles, comme l'autodiscipline, l'empathie et les soins. Des exemples de travail dans ce secteur comprennent le travail des enseignants, des infirmières, des travailleurs de la petite enfance et les thérapeutes (England, Budig et Folbre, 2002).

141. Un autre exemple est le programme « Lady health worker » au Pakistan, qui établit un lien vital entre les ménages et les services de santé, en particulier pour les femmes dans les zones rurales, dont la mobilité est restreinte. Le programme est également un employeur important des femmes dans un pays où les possibilités d'emploi pour les femmes sont plutôt limitées. Les femmes recrutées suivent une formation par un médecin qualifié au centre de soins de santé primaire le plus proche pendant 15 mois. Elles peuvent ensuite travailler à partir de chez elles, où elles assistent les membres de la communauté, organisent des réunions et stockent des médicaments de base, y compris les contraceptifs. Les travailleuses de la santé travaillent en moyenne 30 heures par semaine. Le programme est une importante source de revenu régulier et prévisible pour ces femmes. Il offre aussi aux femmes la mobilité étendue et améliore la visibilité et la crédibilité des femmes qui travaillent (Khan, 2014). En tant que tel, il peut être considéré comme un catalyseur de changement positif et une source d'autonomisation par l'expansion soutenue par l'État de l'emploi de soins de santé. Il est important de noter, cependant, que ces travailleuses gagnent moins que le salaire minimum national.

142. L'expérience des travailleuses de la santé du Pakistan, en termes de salaire, est loin d'être unique. Le secteur des soins est caractérisé par des gains relativement faibles et exige ce qu'on appelle une « pénalité de soins » dans les salaires. L'indemnité de soins désigne les salaires systématiquement inférieurs que reçoivent les travailleurs en soins par rapport aux salaires des emplois hors-soins qui nécessitent des niveaux similaires de compétences et d'éducation (Budig et Misra, 2010; England, Budig et Folbre, 2002). La comparaison des salaires des enseignants du primaire et des infirmières dans plus de 20 pays en développement montre que, en 2009, beaucoup étaient près du seuil de pauvreté (Chai, Ortiz et Sire, 2010). Les conditions générales d'emploi pour les travailleurs du secteur des soins doivent être mieux réglementées et améliorées (Folbre, 2006). Cela nécessite une réglementation efficace et une surveillance par les États, mais aussi un rôle essentiel que doivent jouer les organisations de travailleurs de soins et d'utilisateurs de soins, qui doivent renforcer la confiance du public dans ces services et maintenir leur financement adéquat.

143. Augmenter l'emploi des femmes dans les professions du secteur des services, en particulier les services liés aux soins, doit inclure des politiques qui abordent la ségrégation des sexes dans l'ensemble des marchés du travail et le salaire relativement bas de ces travailleurs. L'absence de ces politiques risque de confiner les femmes à certaines professions et d'exacerber la ségrégation professionnelle. Par conséquent, l'investissement public dans le secteur des soins doit être accompagné par des politiques qui réduisent la ségrégation professionnelle et sectorielle et améliorent les conditions de rémunération et d'emploi de ce type de travail afin que les femmes aient un éventail croissant d'options s'offrant à elles. Pour être vraiment durable, une stratégie économique sensible aux besoins de soins et à l'égalité des sexes doit également être soucieuse de faire du travail domestique un travail décent. Il incombe à l'État de diriger le passage d'une stratégie qui repose sur la fourniture dirigée par le marché et « volontaire » des soins qui est la forme la plus informelle et d'exploitation, à celle qui favorise les formes professionnelles de soins avec un salaire décent (UNRISD 2010).

²⁷ Deux exceptions notables sont les modèles présentés dans Braunstein, van Staveren et Tavani (2011) et Seguino (2010).

144. Une étape importante dans cette direction consiste en la Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail. La convention, qui est entrée en vigueur en septembre 2013, étend, pour la première fois dans l'histoire, les droits fondamentaux du travail à environ 53 millions de travailleurs domestiques, dont 83 % sont des femmes, beaucoup d'entre elles appartenant à des minorités raciales ou ethniques (OIT, 2013). À ce jour, 14 pays ont ratifié la convention, qui est entrée en vigueur dans neuf de ces pays. Si l'augmentation du nombre de ratifications est clairement une priorité, il est important de reconnaître que d'autres pays ont également pris des mesures importantes pour réglementer le travail domestique et assurer un salaire et des conditions décentes pour ces travailleurs vulnérables. En Namibie, contrairement à de nombreux pays, les travailleurs domestiques sont couverts par la législation du travail et ils ont les mêmes droits à la protection de l'emploi, au repos hebdomadaire et aux congés de maternité (OIT, 2013). Toutefois, l'application de ces droits reste problématique. En réponse à cette question et afin de se rapprocher de la ratification de la Convention, le Gouvernement de la Namibie a mis en place, en 2012, une Commission d'examen des salaires pour recommander un nouveau salaire minimum pour les travailleurs domestiques et enquêter sur les autres conditions de travail (Hammerton, 2013).

145. Il existe certains éléments communs entre les services environnementaux et les services de soins. Les deux existent principalement à l'extérieur de la sphère du marché traditionnel, mais ils sont de plus en plus marchandisés, et leur valeur de marché est loin de refléter exactement leur valeur sociale. Dans un sens connexe, il s'agit de biens publics avec des externalités positives qui font du mécanisme de marché un arbitre économiquement inefficace de leur utilisation. En conséquence de ces défaillances du marché, les ressources humaines et naturelles sont en danger de surexploitation, compte tenu des incitations offertes par le système économique mondial actuel.

146. Ces parallèles soulignent la nécessité d'une action de l'Etat, à la fois en termes de régulation des marchés de manière à déterminer de manière plus équitable et plus précise la valeur sociale des services écosystémiques et des soins, et en ce qui concerne l'approvisionnement social et l'investissement dans les infrastructures et les services qui reflètent leur nature en tant que biens publics. À moins d'avoir une telle intervention, les opérations de marché se traduiront par une pénurie de services écologiques et de soins, des pénuries, en fin de compte, entrant dans le domaine de la crise.

E. Élargissement du programme de l'économie verte

147. Les modèles de développement dominants présentent de formidables défis pour la durabilité sociale, environnementale et même économique, comme démontré par les multiples crises de ces dernières années. Les modèles économiques actuels ont été limités dans la réduction des inégalités entre les sexes et la réalisation des droits de l'homme. Les décideurs doivent orienter leurs économies et sociétés sur de nouvelles voies, dans lesquelles la durabilité et l'égalité des sexes peuvent se renforcer mutuellement. Pour ce faire, les politiques devraient viser la création d'emplois verts qui offrent un salaire et des conditions de travail décentes, et fournissent une protection sociale et des perspectives d'avancement, au sein d'une politique-cadre macroéconomique favorable.

148. Les efforts actuels pour promouvoir les emplois verts ignorent souvent, dans le cadre de la création d'une économie verte, le potentiel de fournir un travail décent et des moyens de subsistance durables pour les femmes. Pour que les programmes d'emplois verts étendent leur portée et leur impact, ils doivent devenir plus inclusifs pour les femmes, et plus sensibles au genre. Cela signifie de s'assurer que les politiques de croissance verte améliorent l'accès pour les femmes, en particulier pour les femmes pauvres et marginalisées, à des emplois de qualité dans les industries durables et à faible émission de carbone; Le potentiel de l'intégration des économies vertes et de soins reste largement inexploité, mais si on lui accordait les ressources et le soutien adéquats, cela constituerait une importante stratégie pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale.

149. Pour que cette stratégie fasse progresser l'égalité des sexes et les droits humains, le développement des capacités des femmes et la reconnaissance, la réduction et la redistribution des soins devront devenir des critères clés de la réussite de la politique. S'éloigner des schémas actuels de consommation et de production nécessite l'accent sur l'investissement social, la production et la consommation grâce à des systèmes hybrides impliquant des institutions à but lucratif ainsi qu'une variété d'institutions à but non lucratif qui peuvent répondre aux besoins et aux demandes des populations, indépendamment de leur revenu ou richesse. La priorité clé serait les investissements dans une variété de biens publics, y compris la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau et l'assainissement et l'énergie durable, ainsi que les systèmes de soins solides et sensibles au genre pour assurer la durabilité sociale.

IV. Sécurité alimentaire et égalité des sexes

A. Introduction

150. Atteindre la sécurité alimentaire est un élément central du développement durable, dans les trois dimensions. La capacité des personnes à réaliser leur droit à l'alimentation, à se nourrir, est essentielle aujourd'hui, mais la capacité des générations futures à pouvoir exercer leur droit à l'alimentation est tout aussi essentielle. Assurer la fin de la malnutrition et de la faim nécessite de mettre l'accent sur les systèmes d'agriculture et de production alimentaire à la fois dans leur relation avec les ressources naturelles d'une part, et avec les structures et les politiques économiques mondiales et nationales, d'autre part. La réalisation de cet objectif nécessite également une analyse des relations sociales spécifiques au contexte, y compris les relations de pouvoir inégales entre les sexes qui entravent l'accès à la nourriture par les individus et les ménages.

151. Les problèmes de la faim et de la malnutrition ont repris l'attention des dirigeants du monde depuis la crise alimentaire à compter de 2007, mais les problèmes sont dus aux échecs des politiques à la fois à long terme et à court terme. Ce chapitre est consacré à la sécurité alimentaire comme aspect essentiel du développement durable, avec l'égalité des sexes à la base, parce qu'être protégé de la faim est un droit humain, et avoir une nourriture adéquate est une capacité fondamentale sans laquelle de nombreuses autres possibilités pour une vie enrichissante ne peuvent être saisies. En particulier, le droit des femmes et des filles à l'alimentation et la nutrition doit être soutenu.

152. Le droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III)), adoptée en 1948, et plus tard élaborée dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (voir la résolution de l'Assemblée générale 2200 A (XXI), annexe). Le Pacte International réaffirme le droit à l'alimentation et les éléments importants de disponibilité, accessibilité et utilisation, ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim. Dans son Observation générale n° 12, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a expliqué le contenu normatif du droit à une nourriture adéquate (article 11 du Pacte). Il a souligné, entre autres, l'importance de la pertinence culturelle, la qualité nutritionnelle et la durabilité de l'accès, et a décrit les obligations des États et de la communauté internationale de renforcer le droit à l'alimentation (voir E/2000/22 et Corr.1, annexe V, Observation générale n° 12).

153. La définition de la sécurité alimentaire qui a été adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation, en 1996¹⁰, reflète la nécessité de donner un accès prioritaire et affirme que la sécurité alimentaire existe lorsque toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique et économique à une nourriture saine, suffisante et nutritive qui répond à leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre composants ou « piliers » de la sécurité alimentaire sont la disponibilité de la nourriture; l'accès économique, physique et social à l'alimentation; l'utilisation de la nourriture; et la stabilité de ces trois dimensions au fil du temps. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable renforce le droit à l'alimentation (Résolution de l'Assemblée Générale 66/288, annexe, para. 108) et met en évidence « la nécessité de promouvoir, d'améliorer et de soutenir une agriculture plus durable, y compris les cultures, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture, qui améliore la sécurité alimentaire, éradique la faim et est économiquement viable, tout en préservant la terre, l'eau, les ressources génétiques végétales et animales, la biodiversité et les écosystèmes et en améliorant la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles » (résolution 66/288, annexe, par. 111).

154. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans la réduction de l'incidence de la faim et de la malnutrition au cours des deux dernières décennies, les tendances actuelles de la consommation et de la production alimentaire soulèvent des inquiétudes concernant les perspectives de la sécurité alimentaire durable. La sous-nutrition et la malnutrition persistent dans les formes anciennes, tandis que de nouvelles formes sont également à la hausse. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement influent sur la production alimentaire, en particulier pour les ménages souffrant le plus d'insécurité alimentaire. Alors que la concurrence en ce qui concerne l'utilisation des terres pour les biocarburants, ainsi que de nouveaux instruments financiers, contribuent à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux pour les céréales, la demande accrue pour les terres agricoles de la part d'investisseurs étrangers risque de bouleverser l'accès des petits exploitants et éleveurs aux terres pour assurer leur subsistance.

155. Les débats actuels sur les investissements prioritaires pour lutter contre la faim et la malnutrition sont considérés comme un problème de déséquilibre entre la production et la population, ou de pénuries mondiales, plutôt que de l'incapacité des individus à acquérir de la nourriture qui est de quantité et de qualité suffisantes. Un large éventail d'acteurs politiques et de chercheurs nationaux et internationaux ont appelé à une augmentation de 70 % de la production alimentaire d'ici 2050 pour

nourrir la population mondiale estimée à 9 milliards de personnes. L'accent est mis sur les agrégats mondiaux plutôt que sur la situation des pays et des groupes sous-nationaux. Cette approche domine les débats politiques populaires ainsi qu'universitaires et publics et explique la faim comme un problème de pénurie de production attribuable à des facteurs tels que la surpopulation, la guerre et la sécheresse, auxquels le changement climatique et l'augmentation de la production de biocarburants ajoutent de nouvelles pressions (Tomlinson, 2013).

156. La production alimentaire est clairement un élément essentiel de la sécurité alimentaire, mais elle n'est pas la seule. Comme l'a souligné Amartya Sen il y a plus de trois décennies, la faim concerne « les gens qui n'ont pas assez à manger. Ce n'est pas la particularité qu'il y a pas assez à manger » (Sen, 1982). La sécurité alimentaire dépend de l'accès. Dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, l'accès à la nourriture pour les producteurs de denrées alimentaires et les acheteurs de produits alimentaires pourrait devenir plus restreint. Un programme politique sur la sécurité alimentaire doit être basé sur l'analyse des obstacles à l'acquisition de la nourriture de qualité et en quantité suffisantes. La sécurité alimentaire doit être considérée comme un bien public, dont les états doivent garantir la fourniture dans le contexte d'un environnement international favorable.

157. L'analyse de genre est importante pour comprendre les causes de la faim et de la malnutrition parce que les femmes jouent un rôle essentiel dans le système alimentaire, dans la production, la transformation, la préparation, la consommation et la distribution d'aliments (FAO, 2011). Pourtant, les femmes sont confrontées à la discrimination et ont souvent un pouvoir de négociation limité dans ces rôles, et la discrimination est renforcée lorsque l'inégalité entre les sexes croise d'autres inégalités. Les relations de genre au sein du ménage et dans la société façonnent la distribution et l'accès aux aliments pour la consommation. L'inégalité des sexes façonne l'accès à la terre et aux autres ressources nécessaires pour produire de la nourriture, ainsi que l'affectation des revenus des ménages à la nourriture et d'autres facteurs déterminants de la sécurité alimentaire, tels que la santé. Les relations de genre façonnent aussi les conséquences de l'évolution des conditions de marché pour la production et la distribution des aliments.

158. Considérer le problème de la sécurité alimentaire comme une question de déséquilibre entre la production et la population obscurcit la dynamique sexospécifique complexe des marchés alimentaires locaux et mondiaux, la répartition de la nourriture à l'intérieur des ménages et les systèmes de production qui sont les causes profondes de la faim et de la malnutrition. La sécurité alimentaire durable ne peut être atteinte sans l'action et la prise de décision des femmes dans le système alimentaire et sans reconnaître et surmonter les contraintes auxquelles elles sont confrontées en tant que productrices et consommatrices. Le défi politique est d'évaluer l'approche productiviste à la sécurité alimentaire et de réintroduire les droits de l'homme et la perspective de genre qui privilégie l'accès, comme un élément important du développement durable. Pour réintroduire cette perspective, le chapitre met en évidence les facteurs structurels à de multiples niveaux, du ménage à l'échelle mondiale, y compris les relations de pouvoir entre les sexes et l'impact du changement climatique, qui conduisent l'insécurité alimentaire. Il attire l'attention sur les politiques qui sont nécessaires pour répondre à ces contraintes comme des priorités pour mettre fin à la faim.

B. Insécurité alimentaire : tendances récentes

1. Persistance de la faim et de la malnutrition

159. L'Objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier la cible de réduire de moitié l'incidence mondiale de la faim à l'horizon 2015, a été considéré comme relativement peu ambitieux. Le suivi des progrès sur cet objectif indique une baisse constante entre 1990-1992 et 2011-2013, la proportion de personnes sous-alimentées²⁸ en baisse de 18,9 % à 12 %. Cela laisse environ 842 millions de personnes, ou 1 personne sur 8, sous-alimentées (FAO, 2013c). Cependant, cela sous-estime la gravité de la faim et de la malnutrition. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 26 % des enfants, ou 1 enfant sur 4, ont un retard de croissance, ce qui est la preuve de la malnutrition à long terme qui compromet le développement physique et mental de l'enfant²⁹. On estime que 2 milliards de personnes souffrent de carences en oligo-éléments, tels que les carences en vitamine A, zinc et fer (Von Grebmer et al., 2013). L'anémie, causée par une mauvaise nutrition et les carences en fer et d'autres micronutriments, affecte 42 % de toutes les femmes enceintes dans le monde et contribue à la mortalité maternelle et au faible poids de naissance (Organisation mondiale de la santé (OMS), 2008; UNICEF, 2008).

160. Les données agrégées sur la sous-alimentation calorique reflètent les résultats nutritionnels en moyenne sur un an, et négligent donc l'inégalité des progrès à travers les régions et les pays, et en particulier au niveau infranational. Les données de l'étude sur les évaluations de la sécurité alimentaire révèlent une image plus claire des difficultés des ménages pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Les études ont trouvé des niveaux importants d'insécurité alimentaire dans le monde, même dans les pays avec des niveaux relativement faibles d'insécurité alimentaire telle que mesurée par l'apport alimentaire total. Par exemple, l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages aux États-Unis de 2012 a révélé que 14,5 % de tous les ménages (17,6 millions de ménages) ont déclaré être en situation d'insécurité alimentaire et éprouvent des difficultés à fournir assez de nourriture à tous leurs membres, et 7 millions des 17,6 millions de ménages avaient une sécurité alimentaire très faible (Coleman-Jensen, Nord et Singh, 2013). Les ménages avec des enfants dirigés par une femme seule représentaient 35,4 % de tous les ménages en insécurité alimentaire, tandis que les ménages dirigés par un homme seul représentaient 23,6 %. Les femmes de couleur se sont révélées être, en particulier, extrêmement défavorisées (Coleman-Jensen, Nord et Singh, 2013). En Afrique du Sud, l'enquête de 2012 sur les ménages a trouvé que 22 % des ménages (26 % de la population) avaient un accès insuffisant à la nourriture (Statistics South Africa, 2013). Cela est en contraste frappant avec l'indicateur utilisé par la FAO en ce qui concerne la prévalence de la sous-nutrition, qui a montré une très faible proportion de la population sud-africaine (moins de 5 %) dans cette catégorie au cours de la période 2010-2012 (FAO, 2013a).

161. En outre, une nouvelle forme de malnutrition a émergé comme un défi urgent qui touche les pays dans toutes les régions du monde : l'obésité. L'obésité en tant

²⁸ Définie comme la proportion de la population qui ne répond pas à un niveau minimum de consommation d'énergie alimentaire. Cet indicateur mesure l'insécurité alimentaire au niveau national et est défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

²⁹ Voir Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) Childinfo, disponible sur <http://data.unicef.org/nutrition/malnutrition>, (consulté le 8 mai 2014).

que forme de malnutrition coexiste souvent avec la sous-nutrition et résulte de changements de régimes alimentaires locaux et traditionnels vers des régimes qui sont de plus en plus lourds en sel, sucre et graisses, caractéristique des aliments transformés. L'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires et de nombreux cancers. La prévalence globale du surpoids et l'obésité combinés a augmenté dans toutes les régions, la prévalence chez les adultes est passée de 24 % à 34 % entre 1980 et 2008. La prévalence de l'obésité chez les enfants a augmenté encore plus rapidement, pour doubler de 6 % à 12 % sur la même période (FAO, 2013b). Le surpoids peut survenir simultanément avec une insuffisance pondérale dans le même foyer, et il est à la hausse dans les pays avec un niveau élevé de sous-alimentation, tels que l'Inde et les Philippines (FAO, 2006).

2. Identification de l'insécurité alimentaire

162. L'insécurité alimentaire est concentrée en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Conjointement, les deux régions représentent environ 60 % de personnes sous-alimentées dans le monde (FAO, 2013a) et les trois quarts des enfants avec un retard de croissance (UNICEF, 2013). Tandis que les progrès ont été significatifs en Asie du Sud, ils ont été plus lents en Afrique subsaharienne, où le nombre total de personnes sous-alimentées a commencé récemment à décliner.

163. Cependant, les pays où l'insécurité alimentaire est très préoccupante ne sont pas limités à ces régions. Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes (par exemple, le Guatemala, Haïti), d'Asie du Sud-est (par exemple, le Cambodge, la République Démocratique Populaire du Lao, le Timor-Leste), et l'Asie Centrale (par exemple, le Tadjikistan) figurent parmi les 56 pays classés comme avoir des situations « graves », « alarmantes » ou « très inquiétantes » dans l'Indice global de la faim de 2013 (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2013), une mesure composite qui intègre la sous-alimentation, la mortalité infantile et l'insuffisance pondérale de l'enfant. Au Guatemala, la prévalence de la sous-alimentation dans la population a presque doublé, passant de 16,2 % à 30,4 % entre 1990-1992 et 2010-2012 (FAO, 2013a). En outre, le taux de malnutrition chez les enfants autochtones de moins de 5 ans est presque le double que chez les enfants non autochtones (65,9 % contre 36,2 %) (UNICEF et Institut central d'études fiscales, 2011). Alors que les enquêtes en Inde montrent la proportion d'enfants souffrant de malnutrition baissant d'un tiers, passant de 26 % à 17 % sur la même période, des données plus détaillées montrent la persistance tenace du retard de croissance et des autres formes de sous-nutrition, d'insuffisance pondérale et d'anémie chez les hommes et les femmes, qui touchent entre un quart et plus de la moitié de la population (FAO, 2013a). Les limites d'ensembles de données nationales et mondiales signifient qu'il y a très peu d'informations sur les dimensions sexospécifiques de la faim (voir encadré II).

164. Les personnes souffrant de la faim se trouvent principalement dans les zones rurales, où on estime que vivent 80 % des personnes souffrant de la faim dans le monde, parmi lesquels se trouvent les petits exploitants (50 %), les travailleurs sans terre (20 %) et ceux qui dépendent des ressources d'élevage, de la pêche et de la forêt (10 %) (PNUD, 2005). La perversité de voir les producteurs de denrées alimentaires et leurs enfants avoir faim est capturée dans le cas des travailleuses agricoles et de leurs enfants dans les plantations agricoles commerciales sud-africaines, qui connaissent une insécurité alimentaire généralisée. Face à la hausse vertigineuse des prix des intrants, les agriculteurs commerciaux ont essayé « sans relâche d'économiser sur les coûts de main-d'œuvre » en précarisant la main-

d'œuvre; ce qui a entraîné des conséquences dévastatrices pour les femmes travaillant dans l'exploitation, tant en termes de la disponibilité du travail rémunéré et les bas salaires qu'elles reçoivent³⁰. Ailleurs aussi, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire. Plus d'un tiers des femmes adultes au Bangladesh, en Inde et au Pakistan souffrent d'insuffisance pondérale (Von Grebmer et al., 2013). La faim se chevauche avec d'autres formes de vulnérabilité et d'exclusion. En Inde, elle est concentrée chez les femmes appartenant à des castes inférieures et des tribus isolées, à partir des deux quintiles inférieurs de richesse et parmi ceux qui vivent dans les zones rurales (Gillespie, Harris et Kadiyala 2012; FAO, 2011).

Encadré II

Données sur la sécurité alimentaire : un obstacle majeur

Le manque de données constitue un obstacle majeur à l'analyse de genre et à la surveillance de la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Dans les séries de données internationales les plus couramment utilisées et recueillies, par exemple sur la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition ou d'insuffisance pondérale, il n'y a pratiquement pas de données ventilées par sexe. Les données ventilées par sexe ne sont recueillies qu'au niveau national sur un nombre limité d'indicateurs comparables au niveau international, tels que le poids de la masse corporelle et certaines carences en micronutriments.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis au point un vaste ensemble d'indicateurs couvrant de multiples déterminants de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité économique, accès physique, utilisation, vulnérabilité) et les résultats (accès et utilisation) (FAO, 2013a). Toutefois, seul 1 indicateur sur les 40 pourrait être considéré comme un indicateur de genre : l'anémie chez les femmes enceintes. Afin d'évaluer la réalisation du droit à l'alimentation de la femme, il sera important d'inclure les facteurs qui déterminent leur sécurité alimentaire, ventilés par sexe, tels que l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources, l'emploi du temps et la capacité de prise de décision.

En outre, les données économiques sur les prix et les marchés alimentaires sont bien développées pour les agrégats mondiaux : les prix mensuels sur les marchés mondiaux pour le maïs, le riz, le sucre et d'autres produits sont contrôlés et publiés. Cela est utile pour comprendre l'environnement global du marché. Toutefois, des informations plus détaillées sont nécessaires dans des domaines qui sont beaucoup moins surveillés constamment, mais qui sont essentiels pour surveiller l'accès à la nourriture, y compris les prix aux niveaux national et local, et la relation entre les revenus et les prix.

³⁰ Voir, par exemple, Fatima Shabodien, « Women farm workers dying for food », une série d'essais de discussion en ligne d'Oxfam sur l'amélioration du fonctionnement du système alimentaire pour les femmes (2012), disponible sur <http://blogs.oxfam.org/en/blogs/women-farm-workers-dying-food> (consulté le 18 juillet 2014).

C. Contraintes structurelles et facteurs déterminants de la sécurité alimentaire

1. Le paradoxe de l'abondance

165. Pour la plus grande partie du vingtième siècle, la faim a été considérée comme un problème de pénurie d'approvisionnement aux niveaux national et mondial. Par exemple, la Conférence mondiale de l'alimentation, qui s'est tenue en 1974, a défini la sécurité alimentaire comme : « La disponibilité en permanence des approvisionnements alimentaires mondiaux adéquats de denrées alimentaires de base pour soutenir une expansion régulière de la consommation alimentaire et compenser les fluctuations de la production et des prix » (Nations Unies, 1975).

166. Cependant, comme la faim persiste, alors même que la production mondiale a augmenté et les prix alimentaires ont chuté depuis les années 1970 aux années 1990, ce point de vue de la sécurité alimentaire a été contesté par de nombreux experts de la sécurité et de politique alimentaire (Hoddinott, 1999; Longhurst, 1988; Sen, 1982). La faim est ainsi comprise de plus en plus comme un problème de distribution et d'accès, et pas seulement de production et d'approvisionnement. L'approche de droit relative à la faim et les famines développée par Amartya Sen (Sen, 1982; Drèze et Sen, 1991), et celles causées par les normes internationales des droits de l'homme, ont fourni une base intellectuelle et éthique pour l'approche à la sécurité alimentaire basée sur les droits de l'homme. Sen a fait valoir que les famines se produisent même lorsque l'offre est abondante, parce que les individus et les ménages perdent les moyens d'acquérir des produits alimentaires (droits). Trois moyens d'accès ou de droit ont été identifiés : l'échange de salaire, la propre production, et les transferts sociaux, qui s'appliqueraient également dans des situations de faim endémique, – ou profondément enracinée et persistante, – et la malnutrition (Drèze et Sen, 1991).

167. La capacité à bien se nourrir dépend non seulement de l'accès à la nourriture et à son utilisation, mais aussi d'autres fonctionnalités telles que d'être en bonne santé, bien informé, avoir son mot à dire dans les décisions du ménage, et tant d'autres. La faim et la malnutrition dépendent d'une multitude de facteurs économiques, sociaux et politiques qui influent sur la capacité d'une personne à consommer et utiliser une nourriture adéquate en quantité et en qualité. La stabilité de l'accès est l'autre composant essentiel (Drèze et Sen, 1991).

168. Les revenus des ménages, le revenu national et la croissance économique sont des facteurs importants de la sécurité alimentaire. La nourriture comprend environ la moitié ou plus des dépenses des ménages pour les ménages à faible revenu sous le seuil de la pauvreté. La production abondante entraîne une baisse des prix pour les approvisionnements intérieurs et importés. Mais ces liens ne sont pas automatiques : dans un paradoxe de l'abondance, la faim et la malnutrition persistent dans des contextes de production et de revenus abondants et en croissance. Trois tendances décrites aux paragraphes 171 à 173, illustrent ce paradoxe.

169. En premier lieu, la production alimentaire a plus que suivi le rythme de croissance de la population dans toutes les régions³¹ et la disponibilité alimentaire par personne s'est améliorée à travers le monde au cours des deux dernières

³¹ L'indice de production des denrées alimentaires fixé à 100 pour la période 2004-2006 était de 118,0 en 2012, contre 75,3 en 1994.

décennies. Au niveau national, l'adéquation de l'approvisionnement alimentaire est fortement corrélée à la prévalence de la sous-alimentation, celle-ci étant une estimation sur le modèle de l'apport calorique. Toutefois, l'approvisionnement n'est pas lié à d'autres indicateurs nutritionnels, y compris le retard de croissance (FAO, 2013c). Les pays avec un approvisionnement en énergie alimentaire adéquat peuvent avoir des niveaux élevés de retard de croissance, tels que le Bangladesh, le Ghana et le Népal. Cette persistance de la malnutrition est souvent attribuée à l'utilisation inefficace de la nourriture qui est consommée. Mais cela pourrait aussi refléter une répartition inégale de la nourriture disponible dans le pays et au sein du ménage.

170. Deuxièmement, la faim et la malnutrition persistent et la dernière est à la hausse, sous la forme d'obésité, dans les pays riches comme les États-Unis, ainsi que dans les pays à revenu moyen supérieur tels que l'Afrique du Sud. L'augmentation de la malnutrition révèle des lacunes dans la capacité des ménages à accéder à la nourriture compte tenu de la répartition en vigueur des revenus, les niveaux de prix, les transferts sociaux et la disponibilité physique des aliments nutritifs, dont la fourniture est de plus en plus dirigée par les industries agroalimentaires mondiales et les chaînes de supermarchés. Les régimes sont en train de changer puisque les personnes dépendent de plus en plus sur les aliments transformés achetés au lieu des régimes traditionnels riches en fibres, minéraux et vitamines. Les pays à revenu intermédiaire comme le Ghana, le Guatemala, la Namibie et d'autres ont connu quelques-uns des plus graves problèmes de la faim. La situation s'est détériorée au Guatemala, par exemple, où la note de l'Indice global de la faim était pire en 2013 qu'elle ne l'était en 1990 (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2013).

171. Troisièmement, bien que dans les pays en développement les revenus des ménages sont un des principaux moyens d'accès à la nourriture, la baisse de la sous-alimentation depuis 1990 (9 points de pourcentage, passant de 24 % à 15 %) n'a pas suivi le rythme de la baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire (23 points de pourcentage, de 47 % à 24 %). En outre, les analyses transnationales montrent des niveaux élevés de pauvreté liés à une prévalence plus élevée de la sous-alimentation, mais avec une grande variance. Le décalage entre le niveau de revenu et la faim est plus marqué lorsque l'on considère le retard de croissance et les carences en micronutriments. Par exemple, le Ghana a fait de rapides progrès dans la réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire du ménage et de la sous-alimentation calorique. Mais la malnutrition persiste, avec une prévalence du retard de croissance qui affecte encore près d'un quart des enfants âgés de moins de 5 ans en 2011, bien que cela était une amélioration par rapport au tiers des enfants de moins de 5 ans qui étaient affectés en 1994 (FAO, 2013c).

172. La persistance de la malnutrition, en dépit de l'amélioration des revenus des ménages, est souvent attribuée à une mauvaise utilisation de la nourriture en raison de l'état de santé sous-jacent et des conditions environnementales, telles que le manque d'accès à l'eau potable et l'assainissement (FAO, 2013c). Mais une analyse de genre des contraintes structurelles pourrait révéler d'autres raisons, notamment la mauvaise répartition des aliments adéquats sur le plan nutritif au sein des ménages (Drèze et Sen, 1991; Harriss, 1995).

2. Sécurité alimentaire et égalité des sexes

a) L'égalité, les droits et les capacités des sexes

173. Les principes d'action et d'égalité sont intégrés dans le droit à l'alimentation et l'approche de droit. De même que l'approche de droit met l'accent sur la faim qui est causée par la perte des moyens d'une personne à procurer de la nourriture, le droit à l'alimentation « n'est pas un droit à une ration minimum de calories [...] ou un droit d'être nourri. Il s'agit de se voir garantir le droit de se nourrir [...] » (De Schutter, 2011). Le choix de la personne de répondre à ces besoins nutritionnels, et sa capacité d'agir ce faisant, sont inhérents au concept des droits de l'homme. La capacité d'une personne à acquérir des aliments nutritifs est donc étroitement liée à d'autres aspects de ses capacités et ses droits.

174. En permettant l'accent sur l'individu plutôt que sur les agrégats (par exemple, nation, communauté, ménage), la perspective des droits de l'homme comprend une analyse de genre de la sécurité alimentaire. Cela peut ouvrir une enquête sur la dynamique intra-ménage de la répartition des aliments selon le sexe et l'âge, examinant le rôle des femmes dans la production alimentaire des ménages et de la communauté, dans la gestion et dans la prise de décision.

175. Le rôle central des femmes dans la production alimentaire et la gestion alimentaire des ménages et les conséquences importantes des relations entre les sexes en matière de sécurité alimentaire ont été amplement documentés (Agarwal, 2012). Les données des études au cours des décennies montrent clairement que les femmes confrontées à des contraintes inégales en tant que productrices pour pouvoir accéder aux ressources productives telles que la terre, les ressources de propriété commune, les machines et l'élevage, le crédit et d'autres services financiers et intrants améliorés (Agarwal, 2012; FAO, 2011). Les « structures de contrainte » (Folbre, 1994) et les inégalités qui entravent le pouvoir de prise de décision des femmes et le contrôle sur les actifs et les bénéfices résultent en grande partie des institutions sociales et économiques, en particulier : (a) les lois discriminatoires, les normes sociales, les valeurs et les pratiques qui consacrent les droits et responsabilités et l'accès inégal aux ressources; (b) la division du travail fondée sur les sexes qui impose un fardeau inégal et lourd pour le travail domestique non rémunéré et le travail familial non rémunéré dans l'agriculture sur les épaules des femmes et des filles; (c) la discrimination entre les sexes dans les marchés du travail qui limite l'accès des femmes à un travail décent; et (d) les relations de pouvoir inégales sur la base du genre qui envahissent les sphères privée et publique et limite le pouvoir de décision des femmes et des filles. Comme nous le verrons ci-dessous, dans de nombreux cas, ces contraintes s'intensifient dans le contexte de dégradation de l'environnement et le changement climatique.

176. Ces désavantages systémiques que rencontrent les femmes se croisent avec d'autres formes d'inégalité et d'exclusion sur la base du faible revenu, l'identité du groupe (ethnique, raciale) et l'emplacement. Par exemple, les femmes autochtones vivant dans les zones rurales sont susceptibles d'être particulièrement défavorisées en termes d'accès à la terre et au logement (Hernández Castillo, 2002). De même, les femmes des basses castes sont souvent confinées dans les segments les moins rémunérateurs du marché du travail (Harriss-White et Gooptu, 2001).

177. Ces inégalités croisées et structurelles conspirent à entraver l'accès des femmes à une alimentation adéquate, que ce soit par la production propre, la

capacité d'acheter de la nourriture par les gains, ou la capacité de faire une demande effective sur les transferts sociaux (par exemple, les transferts en espèces ou l'approvisionnement alimentaire en nature). En plus de ces trois voies, la distribution intra-ménage de la nourriture peut mettre les filles et les femmes dans une position désavantageuse, recevant des aliments en moins et de qualité inférieure que les hommes et les garçons, ce qui a été bien documenté pour l'Asie du Sud en particulier (Harriss, 1995). Les normes sociales puissantes et les règles implicites façonnent ces transferts intra-ménage. Mais le problème est que lorsque ces normes et règles implicites sont injustes, les femmes ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits humains parce que les mécanismes de reddition de comptes ne sont pas en place et il n'y a souvent pas de recours (Elson, 2002).

b) Moyens de subsistance ruraux et structures de genre restrictives

178. La propre production par les petits exploitants est une source importante de la sécurité alimentaire, et des moyens de subsistance dans l'ensemble, dans de nombreuses régions du monde. L'agriculture représente encore 47 % de l'emploi total en Asie du Sud (2010-2012), et dépasse 50 % dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sur la population active pertinentes sont disponibles, bien que le secteur contribue beaucoup moins au PIB (18 % en Asie du Sud et 14 % en Afrique subsaharienne) (Banque mondiale, 2014).

179. Contrairement aux transitions classiques de l'agriculture à la fabrication (et à partir de celle-ci aux services) qui ont eu lieu dans les pays industrialisés à revenu élevé, dans les conditions mondialisées actuelles, le secteur de la fabrication dans les pays en développement est incapable d'absorber la main-d'œuvre qui est poussée hors de l'agriculture (UNRISD, 2010; Li, 2011). Parallèlement, les petites exploitations agricoles sont de plus en plus sous pression en tant que moyens de subsistance viables, conduisant à des niveaux élevés de pauvreté en milieu rural et d'exode. Dans le contexte de la dégradation de l'environnement, ce sont souvent les hommes qui migrent dans les moments difficiles et les femmes qui restent à travailler sur une terre de plus en plus improductive, tout en étant responsable du ménage et du bien-être de la famille (Skinner, 2011). À côté de facteurs environnementaux, comme indiqué ci-dessous, un autre facteur dans ce processus a été le changement dans l'environnement politique, où les politiques de libéralisation ont conduit au retrait de l'investissement public et du soutien à l'agriculture.

180. Les agricultrices sont confrontées à la fois aux anciennes et à de nouvelles contraintes dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Beaucoup sont de nature systémique et se rapportent au retrait du soutien de l'État, dans les années 1980 et 1990, pour l'accès à l'amélioration des technologies, au crédit, aux intrants et aux marchés. D'autres contraintes sont ancrées dans les structures sociales et les relations de pouvoir, y compris l'insécurité des droits fonciers, la faiblesse des positions de négociation au sein du ménage et l'accès inégal aux ressources et aux marchés (FAO, Fonds international pour le développement agricole et le Bureau international du travail, 2010). Dans les pays en développement, la plupart des agriculteurs travaillent dans les petites exploitations, souvent dans des milieux marginaux, ou comme ouvriers agricoles sans terre. Les contraintes institutionnalisées historiques à la propriété foncière des femmes, par héritage, achat ou dans les programmes de réforme agraire, sont bien documentées et continuent d'exister (Jacobs, 2010). Bien qu'il n'existe pas de données mondiales pour montrer les inégalités entre les sexes dans l'accès à la propriété foncière, les données

disponibles sur les disparités entre les sexes dans la propriété foncière pour un certain nombre de pays montrent des lacunes importantes dans diverses régions du monde : au Népal, les femmes ne possèdent des terres que dans 14 % des ménages ruraux de propriétaires terriens; en Chine, 70 % des exploitants agricoles sans terre sont des femmes; au Kenya, seulement 5 % des propriétaires inscrits sont des femmes; au Bangladesh et au Pakistan, les titres fonciers des ménages dirigés par des hommes étaient plus que le double des exploitations des ménages dirigés par des femmes (Agarwal, 2012).

181. Des recherches récentes de l'étude de trois contextes régionaux variés fournissent des données des actifs au niveau individuel pour l'Équateur, le Ghana et le Karnataka (Inde) pour illustrer l'ampleur du problème des inégalités entre les sexes dans la propriété foncière. En Équateur, les femmes constituent 52 % des propriétaires fonciers, au niveau national; au Ghana, elles représentent 36 % des propriétaires fonciers; et dans l'État de Karnataka; en Inde, elles ne représentent que 20 % (Doss et al., 2011). Les différences entre ces contextes illustrent la forte incidence des régimes matrimoniaux et de succession sur la propriété foncière des femmes. L'Équateur possède un régime matrimonial de « propriété de la communauté partielle », ce qui signifie que tous les biens, à l'exception des héritages, acquis par l'un des époux pendant le mariage appartient aux deux, conjointement. Le Ghana et le Karnataka, en Inde, ont des régimes matrimoniaux de « séparation de biens », où les biens acquis pendant le mariage appartiennent uniquement à la personne qui les a achetés. En Équateur, les enfants des deux sexes héritent de la terre, alors qu'il y a une forte tendance masculine à l'héritage au Ghana et en Inde. En outre, les données de l'étude des trois mêmes contextes suggère une association entre la propriété foncière des femmes et leur degré de participation à la prise de décision agricole (ce qu'il faut cultiver, à combien vendre, les intrants à utiliser, etc.) (Deere et al., 2013). Les femmes sont donc susceptibles d'avoir plus de contrôle sur ce qu'elles produisent et si elles l'utilisent pour répondre aux besoins alimentaires de leurs ménages quand elles possèdent la terre.

182. La proportion de femmes dans la main-d'œuvre agricole a augmenté au cours des dernières décennies dans toutes les régions, sauf en Europe, et a atteint 43 % en Asie (qui est probablement attribuable au fait que les hommes, plus que les femmes, sortent de l'agriculture et cherchent du travail dans d'autres secteurs). Les femmes dépendent de l'agriculture plus que les hommes; de l'effectif total en 2008, 57 % des femmes en Asie et 63 % en Afrique étaient dans des emplois liés à l'agriculture (Agarwal, 2012). Plus précisément en termes de production alimentaire, les enquêtes d'emploi du temps pour des parties de l'Afrique subsaharienne, en Inde et en Chine suggèrent que les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre nécessaire pour apporter de la nourriture à table, si on additionne le temps consacré à la production, à la transformation et à la préparation des aliments (Doss, 2011). Cependant, la plupart des femmes pratiquent une agriculture de subsistance, et sont « piégées dans les cycles à faible productivité » (Agarwal, 2014).

183. Les femmes jouent un rôle important en tant que productrices agricoles, et leur travail a un impact positif sur la productivité agricole nationale. La notion reçue que « les femmes produisent 60 à 80 % de la nourriture du monde » peut trouver écho chez beaucoup de personnes, mais elle ne peut pas être vérifiée empiriquement (Doss, 2011). Mais peut-être que la demande statistique « obscurcit la réalité complexe sous-jacente qui est que le travail des femmes dans l'agriculture ne peut pas être soigneusement séparé de leurs autres utilisations de temps; et ne peut être

séparé du travail des hommes; et le travail des femmes dans l'agriculture ne peut être correctement compris sans comprendre aussi l'accès différentiel à la terre, au capital, aux actifs, au capital humain et aux autres ressources productives » (Doss, 2011). De meilleures données sont nécessaires, non seulement pour comprendre les contributions des agricultrices à la production alimentaire qui est importante à tous les égards, mais aussi les contraintes innombrables auxquelles elles sont confrontées, afin de formuler des politiques pour s'attaquer directement à ces contraintes.

184. Le changement climatique a des impacts différents selon les sexes, et dans de nombreux cas intensifie les contraintes qui placent déjà les femmes dépendant de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance dans une situation désavantageuse. Les droits fonciers précaires des femmes signifient qu'elles sont parfois obligées de travailler sur des terres moins productives et sont exclues de la formation agricole. Moins de précipitations prévisibles, des inondations et des sécheresses plus fréquentes et plus de mauvaises récoltes signifient que de plus grands investissements sont nécessaires dans la technologie ou les engrais, des ressources auxquelles les femmes ont moins accès que les hommes. Les services de vulgarisation agricole sont devenus encore plus importants pour aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et à développer des pratiques plus résistantes aux changements climatiques, mais leur historique d'atteinte des femmes est mauvais. Comme le travail agricole nécessite plus de main-d'œuvre, la charge de travail supplémentaire incombe, dans de nombreux cas, aux femmes. Les risques pour la santé liés au climat augmentent encore le travail non rémunéré des femmes, en tant que principaux soignants pour leurs familles. Cela a un impact sur la santé et le bien-être des femmes et réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à d'autres activités productrices de revenus. Avec moins d'actifs dans lesquels puiser et un accès limité à des sources alternatives de revenus, les impacts du changement climatique sur les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire, et sur les femmes en particulier, sont extrêmement négatifs, ce qui rend plus difficile d'échapper aux pièges de la faible productivité du travail, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (Skinner, 2011).

185. Le droit à l'alimentation est, à la fois pour les femmes membres de ménages agricoles et les paysannes sans terre dans les zones rurales, périurbaines et urbaines, largement tributaire de l'adéquation de leurs salaires, ce que Sen (1982) appelle les « droits d'échange ». Les marchés du travail ruraux sont fortement exposés à la ségrégation entre les sexes et les femmes sont plus susceptibles que les hommes à travailler dans des secteurs qui sont peu rémunérés et ne fournissent pas des mesures adéquates de protection sociale. L'entrée des femmes dans le travail rémunéré dans de tels contextes est parfois motivée par la détresse associée aux niveaux croissants de la dette ou la perte de revenus par d'autres membres du ménage (FAO, 2011). Même dans des secteurs relativement nouveaux, tels que la production horticole pour l'exportation dans plusieurs pays, dont le Chili et le Mexique en Amérique latine et le Kenya et l'Ouganda en Afrique subsaharienne, les femmes représentent une part disproportionnée des travailleurs occasionnels et temporaires faiblement rémunérés (Barrientos et Evers, 2014).

186. Bien que les gains des femmes peuvent faire une différence cruciale pour sortir leurs ménages de la pauvreté, les conditions défavorables qui caractérisent les marchés du travail ruraux informels ne présagent rien de bon pour la capacité des femmes à échanger leurs salaires et leurs gains pour un niveau de vie décent, y

compris une fourniture de denrées alimentaires adéquates et durables. Il y a aussi des contraintes sexospécifiques sur la capacité des femmes à contrôler et décider de la manière dont leurs revenus sont dépensés (Kabeer, 2007). Pour que ce droit d'échange puisse fonctionner, les efforts visant à réglementer les salaires et les revenus des travailleurs faiblement rémunérés sont cruciaux. Ce n'est pas toujours facile, étant donné la portée limitée des syndicats locaux dans les zones rurales. En Ouganda, toutefois, les travailleuses de production florale ont fait campagne avec succès, avec le soutien d'une organisation non gouvernementale internationale, Women Working Worldwide, pour une meilleure rémunération des heures supplémentaires, des heures de travail améliorées et la liberté d'association, même si leurs salaires réels sont restés bas en raison de taux d'inflation élevés en 2010-2011 (Barrientos et Evers, 2014).

187. Une question connexe de la perspective de genre est la distribution intra-ménage de la nourriture. Cela peut ne pas être sensible à l'influence de la politique, mais atténuer les pressions sur les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, que ce soit par un soutien du revenu général, des subventions alimentaires ou des programmes d'alimentation scolaire, peut réduire l'impact négatif du sexisme intra-ménage dans la distribution de la nourriture. À l'inverse, lorsque les ménages ne peuvent pas accéder à une nourriture suffisante, cette tendance est susceptible d'être renforcée, avec des conséquences désastreuses pour l'état de santé et nutritionnel des femmes et des filles. Par conséquent, dans le contexte de la hausse actuelle des prix des denrées alimentaires, les coupures des subventions alimentaires dans le cadre de programmes d'austérité entrepris dans de nombreux pays en développement sont de graves préoccupations (Hossain, King et Kelbert, 2013; ONU-Femmes, 2014). Un programme plus large pour le gouvernement et la société civile est de promouvoir la prise de conscience du droit des femmes et des filles à l'alimentation et de leur donner les moyens de faire valoir ce droit en confrontant les préjugés sexistes et la discrimination dans l'allocation intra-ménage de la nourriture.

188. Les contraintes historiquement ancrées décrites ci-dessus, combinées à de nouveaux défis entraînés par les transformations du système et des marchés alimentaires, comme nous le verrons dans la prochaine section, affectent les personnes et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire dans une variété de contextes en tant que consommateurs et producteurs. Cependant, ils ont un impact particulièrement négatif sur les petits exploitants lesquels, comme déjà noté, sont également le plus grand groupe parmi les populations souffrant d'insécurité alimentaire.

D. Nouveaux défis : le système alimentaire mondial

189. Les systèmes de production et distribution alimentaires du vingt et unième siècle sont très différents de ceux du siècle précédent et posent de nouvelles menaces à la sécurité alimentaire, en particulier pour les ménages pauvres dans les pays pauvres, souvent avec des conséquences sexospécifiques (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2011; von Braun, 2014).

190. La première raison de ce changement est que le marché mondial a radicalement changé. Alors que les années 1970, 1980 et 1990 ont été caractérisées par une production abondante et la faiblesse des prix internationaux des denrées

alimentaires, le contexte actuel est marqué par la hausse et la volatilité des prix et des contraintes du marché mondial de la production. L'aide au développement pour l'agriculture a chuté au cours des années 1980 et dans les années 1990 jusqu'aux années 2000. En même temps, les gouvernements des pays en développement ont été avisés par les institutions financières internationales de réduire la portée de l'investissement de l'État dans l'agriculture et dans la recherche agricole. Ceci a été associé à de faibles rendements, en particulier dans le secteur agricole tropical, et la productivité en baisse de la terre. Parallèlement, une plus grande ouverture du commerce et une orientation croissante des agriculteurs vers le marché ont encouragé l'abandon des cultures vivrières qui étaient mieux adaptées aux conditions écologiques et sociales locales, aux cultures de rente, qui nécessitent l'achat d'intrants. Avec la réduction dans le financement public des intrants agricoles, les agriculteurs, en particulier les femmes agricultrices, ont été laissés à la merci des grandes entreprises des semences et d'engrais, des agents de commercialisation et des prêteurs (Ghosh, 2010). Ces facteurs ont contribué à la crise agraire prolongée dans de nombreux pays en développement.

191. Après des décennies de bas prix depuis les années 1970, les prix mondiaux des produits alimentaires ont commencé à augmenter à partir du début des années 2000 et ont culminé fortement au cours de la période 2007-2008. Bien que les prix intérieurs ne reflètent pas toujours les tendances et les niveaux de prix internationaux, les hausses de prix de 2007-2008 ont conduit à de fortes hausses des prix des denrées alimentaires dans la plupart des pays en développement (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2011). La hausse des prix des marchés mondiaux menace donc la sécurité alimentaire pour les ménages pauvres. Par exemple, l'augmentation en 2011 du prix des céréales de base signifie que, dans de nombreux pays en développement, le coût d'un kilo de blé a doublé, passant de 0,15 dollar à 0,30 dollar, une différence cruciale pour les personnes qui vivent avec un peu plus d'un dollar jour (von Braun, 2014). L'alimentation représente une part importante des dépenses des ménages pauvres dans les pays pauvres. Pour les pays d'Asie et d'Afrique pour lesquels les données sont disponibles, les dépenses pour la nourriture étaient généralement de plus de 50 % au début des années 2000, avant la crise de 2007-2008 (par exemple, 76 % au Kenya, 75 % au Pakistan, 63 % aux Philippines) par rapport à une série de dépenses alimentaires entre 10 % et 25 % en Europe occidentale et en Amérique du Nord (par exemple, 24 % en France, 18 % aux États-Unis, 11 % aux Pays-Bas) (FAO, 2013a).

192. Bien que, en théorie, des prix plus élevés peuvent accroître les revenus et stimuler la production, dans la réalité, lorsque les agriculteurs n'ont pas les intrants et les ressources nécessaires, ils sont moins en mesure de répondre à ces incitations par les prix. De plus, ces prix plus élevés ne sont pas bien répercutés jusqu'à la ferme. Les ménages s'adaptent à une telle baisse de leur capacité à acheter de la nourriture par une variété de façons, y compris par le passage à une alimentation moins coûteuse et moins diversifiée, qui est souvent déficiente en nutriments essentiels qui sont particulièrement importants pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Des études de 11 pays disposant de données ont constaté que, dans 8 de ces pays, la malnutrition a augmenté ou les améliorations de la nutrition ont ralenti au cours de la période 2007-2010 (von Braun, 2014). Les femmes portent le fardeau de faire face à l'insécurité alimentaire, souvent en réduisant leur propre consommation au profit d'autres membres de la famille et en passant plus de temps sur la préparation et la transformation des aliments, ce qui ajoute à leur travail

domestique non rémunéré (Quisumbing et al., 2008). La FAO estime que quelque 173 millions d'individus ont été ajoutés au nombre de personnes sous-alimentées entre 2007 et 2009 (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2011).

193. Le deuxième facteur à prendre en considération est que le changement climatique est susceptible de causer des changements du potentiel de production à travers le monde, ce qui affecte la productivité et les prix. Des études montrent systématiquement des conséquences extrêmement négatives pour les agriculteurs dans les environnements les plus vulnérables (Nelson et al., 2009). Comme l'a noté le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2012), la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire surgit à la fois pour des facteurs biophysiques et socioéconomiques : « Les conditions préexistantes de vulnérabilité rendent les pauvres plus exposés aux effets du changement climatique, comme les circonstances sociales, économiques et agro-environnementales peuvent devenir plus sévères avec le changement climatique ». Depuis 1975, les catastrophes ont coûté la vie à plus de 2,2 millions de personnes, avec des tempêtes, des inondations, des sécheresses, des vagues de chaleur et d'autres phénomènes météorologiques responsables de deux tiers des décès et des pertes économiques résultant de catastrophes (Nations Unies, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (secrétariat), 2009).

194. La hausse des températures, les modifications des tendances pluviométriques et des phénomènes météorologiques extrêmes augmenteront la probabilité de mauvaises récoltes, réduiront les rendements et encourageront les insectes ravageurs et les mauvaises herbes. Des études de scénario de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires prédisent des pertes de rendement et de production pour le blé, le riz et le maïs dans les régions les plus exposées à l'insécurité alimentaire : L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne (Nelson et al., 2009). L'agriculture des terres sèches dans les régions arides et semi-arides, où vivent plus de 40 % de la population mondiale et plus de 650 millions des personnes les plus pauvres et souffrant le plus d'insécurité alimentaire, est particulièrement sujette aux risques du changement et de la variabilité climatique, la sécheresse en particulier. Dans certaines régions du monde, une production agricole importante a lieu dans les zones côtières de basse altitude, où les densités actuelles de population sont élevées. Dans ces régions, et en particulier dans les petits États insulaires, une menace majeure du changement climatique provient de l'intrusion saline, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des inondations (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2012). En supposant qu'aucun investissement d'adaptation au climat n'est réalisé, la malnutrition des enfants pourrait augmenter de 20 % d'ici 2050, ce qui efface les gains réalisés au cours des décennies précédentes (Nelson et al., 2009). Les conséquences risquent d'être particulièrement graves pour les petits exploitants femmes qui sont les moins équipées pour s'adapter aux conditions changeantes, en grande partie en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à des ressources telles que le crédit, l'information et les intrants qui facilitent les stratégies de production adaptatives (Agarwal, 2012; Quisumbing et al., 2008).

195. Le contexte du changement climatique et les exigences en matière d'atténuation des émissions dans les pays à revenu élevé ont également conduit à l'émergence de l'industrie des biocarburants; la production de biocarburants a augmenté de façon spectaculaire depuis le début des années 2000. Par exemple,

entre 2000-2002 et 2007-2009, la production d'éthanol a augmenté de plus de cinq fois aux États-Unis et dans l'Union européenne, et elle a plus que doublé au Brésil. Alors que l'Union Européenne, les États-Unis, le Brésil, la Chine et l'Inde sont les plus grands consommateurs de biocarburants, la production est dominée par les États-Unis et le Brésil, qui représentent ensemble 75 % de l'approvisionnement mondial d'éthanol, tandis que l'Union Européenne produit près de 80 % de biodiesel à partir du colza. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2011) explique que cette évolution n'a été « rendue possible que grâce à l'appui public massif : les subventions, les exonérations fiscales et l'utilisation obligatoire de l'essence [qui] en 2009 [...] a atteint environ 8 milliards de dollars dans l'Union Européenne et les États-Unis [...] en même temps qu'ils ont réduit le soutien à la production agricole, à la fois chez eux et dans leur aide à l'étranger pour les pays pauvres ».

196. Un troisième facteur dans la réalisation de ce changement est que la nourriture comme un produit de base négocié à l'échelle mondiale a été intégrée dans un marché financier plus complexe, étroitement liée non seulement au combustible, mais interconnectée avec d'autres forces sur le marché financier. Les hausses de prix de 2007-2008 ont été liées aux crises de carburant et financière de 2008. Beaucoup estiment que les activités spéculatives sont susceptibles d'avoir joué un rôle dans la hausse des prix pour certains produits, alors qu'elles ne sont pas le seul facteur déterminant des prix, et les changements dans la demande et l'offre expliquent en grande partie la pression à la hausse sur les prix du marché mondial (Ghosh 2010; Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2011).

197. Un quatrième aspect de ce scénario concerne les environnements de politique économique nationaux et internationaux, qui ont changé, mais de façon asymétrique. Les producteurs à travers le monde ont bénéficié d'un soutien interne de l'État dans le XX^e siècle à travers une variété d'interventions politiques, des investissements publics et des mesures de soutien et de stabilisation des prix, y compris la détention de stocks de réserve (De Schutter, 2011). La plupart des pays en développement ont retiré ces interventions au cours des années 1980 et 1990, dans le cadre de la libéralisation et des mesures d'ajustement structurel. Cependant, les changements de politique agricole ont été moins radicaux dans les pays de l'OCDE, qui ont maintenu leurs structures d'appui aux agriculteurs. Les subventions à l'exportation et le soutien du revenu agricole, dont bénéficient les agriculteurs dans les pays développés, font baisser les prix sur les marchés mondiaux et créent une concurrence déloyale pour les agriculteurs pauvres et les pays pauvres. Les résultats de ces pressions du marché peuvent avoir des conséquences particulièrement graves pour la sécurité alimentaire.

198. L'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, de 1994, qui a créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et une série d'accords commerciaux multilatéraux, a eu des conséquences majeures sur les politiques de soutien à l'agriculture domestique. Les restrictions sur les mesures de soutien interne qui faussent les échanges dans l'Accord sur l'agriculture ont été controversées. Les pays en développement ont toujours contesté les dispositions, en faisant valoir que les mesures sont en conflit avec les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté (De Schutter, 2011). La question a été soulignée une fois de plus à la Neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Bali, en Indonésie, en 2013, où 33 pays en développement avec d'importantes

populations de petits exploitants ont déposé une proposition sur la réforme des dispositions relatives à la capacité des gouvernements à acheter de la nourriture à partir de producteurs nationaux à des prix raisonnables pour les stocks publics.

199. Le cinquième élément qui a apporté des changements, stimulé par la volatilité croissante et la hausse des prix sur les marchés alimentaires mondiaux, est l'investissement dans les terres agricoles, souvent désigné comme « l'accaparement des terres », qui a connu une croissance rapide depuis le boom des prix alimentaires et des produits de base 2006-2008 (Borras et al., 2011; GRAIN, 2008). Les investisseurs comprennent les entités financières étrangères, tels que les fonds spéculatifs et les fonds de pension diversifiant leurs portefeuilles, mais aussi les gouvernements visant à garantir un approvisionnement alimentaire pour leurs populations. Ces investissements ont été un facteur important de l'expansion des terres cultivées, qui a totalisé environ 5,5 millions d'hectares par an dans les pays en développement sur la période 1990-2007 (Deininger et Byerlee, 2011). Ils rendent difficile pour les agriculteurs pauvres et marginalisés, ainsi que pour les éleveurs, de maintenir leur accès à la terre, résultant dans de nombreux cas en leur dépossession. Ces agriculteurs, en particulier les femmes, ont tendance à avoir des droits précaires à la terre, que leurs familles ont pu cultiver depuis des générations, en raison de l'absence d'enregistrement ou d'ambiguïtés sur la nature des droits fonciers qui sont souvent interprétés comme étant limités à l'usufruit (FAO, Fonds international pour développement agricole et Bureau international du travail, 2010). Les investissements à grande échelle dans les terres agricoles peuvent avoir des retombées positives pour la croissance globale du PIB, la production alimentaire nationale et la création d'emplois. Ils pourraient aussi ouvrir de nouveaux marchés et technologies pour le secteur agricole qui aurait des retombées sur les petits exploitants (Deininger et Byerlee, 2011). Pourtant, il est clair que leurs conséquences pour les agriculteurs marginalisés qui sont dépossédés sont susceptibles d'être négatives. De plus, l'expérience contemporaine et historique fournit des enseignements cohérents en ce qui concerne les effets négatifs de la dépossession sur les femmes : manque de pouvoir de décision sur les programmes de réinstallation; rémunération discriminatoire; exclusion de ressources communes desquelles elles sont dépendantes de façon disproportionnée; et détérioration générale de leur bien-être et de leur statut (voir encadré III).

Encadré III

Effets sexospécifiques de « l'accaparement des terres »

Alors que les États ont longtemps dépossédé les populations rurales de leurs terres à des fins de développement, ce qu'on appelle « l'accaparement des terres » attire maintenant l'attention comme jamais auparavant. L'accaparement des terres au niveau mondial est en augmentation; il change de caractère; et il génère une opposition politique significative. Les estimations indiquent qu'entre 50 millions et 66 millions de personnes ont été déplacées de leurs terres en Chine entre 1980 et 2002, et 60 millions de personnes ont été déplacées en Inde depuis 1947, avec une augmentation du taux pendant les deux dernières décennies, ce qui représente la majorité des personnes dépossédées dans le monde (si ce n'est la majorité de la superficie dépossédée). Au XX^e siècle, la plupart des « déplacements induits par le développement »

ont été le résultat de grands projets d'infrastructures et industriels publics, y compris les barrages du secteur public, les mines et les industries lourdes. Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-est, l'industrie agroalimentaire internationale, le capital financier et les États étrangers acquièrent de grandes superficies de terres agricoles.

Une étude de plusieurs cas de l'accaparement et la dépossession des terres dans le monde entier a révélé que les gains rares et limités ont été submergés par une confluence d'exclusions et d'inégalités entre les sexes. Les conséquences négatives de la dépossession des terres dans le cadre de projets de développement reviennent avec une régularité remarquable, indépendamment du type de projet et du contexte social. Premièrement, dans aucun des cas examinés les femmes ne disposent de pouvoir de décision dans la planification des projets ou dans la négociation des détails de la réinstallation et de la réhabilitation. Deuxièmement, l'indemnisation et la réinstallation discriminatoire ont presque universellement reproduit l'absence de droits fonciers des femmes, ou les ont compromis s'ils existaient, par l'attribution des terres ou des parcelles de compensation à des hommes chefs de ménages. En plus des terres, les États ont également réalisé d'autres formes de rémunération, que ce soit en espèces ou sous forme d'emplois, aux hommes, compromettant ainsi l'influence des femmes sur sa répartition. Troisièmement, comme les femmes sont les plus dépendantes des ressources de propriété commune pour le travail et le revenu dans la plupart des contextes agraires, elles sont les plus touchées par l'occupation de la terre, la destruction des biens communs et les pertes d'élevage qui en résultent. Quatrièmement, bien que le lien de causalité entre la dépossession des terres et la violence domestique et l'alcoolisme demeure imprécis, l'augmentation des deux a été observée par presque toutes les études sur les populations déplacées. Cinquièmement, puisque la dépossession consiste à retirer les gens de la terre contre leur gré, les États ont souvent recours à la violence pour faire avancer les projets, ce qui crée des situations où la sécurité physique des femmes devient particulièrement risquée. L'historique des déplacements induits par le développement est rempli d'exemples de violences sexuelles et d'autres violations des droits humains commises par la police, l'armée ou des voyous recrutés à cet effet. Enfin, dans tous les cas, les femmes ont largement reconnu la menace posée ou créée par la dépossession pour leur bien-être, et ont joué un rôle important à la fois dans l'opposition explicite et implicite à l'accaparement des terres.

Bien qu'il soit important de reconnaître que les conséquences étaient aussi généralement mauvaises pour les hommes, dans l'ensemble, que le travail des femmes ait été marginalisé ou plus exploité après la dépossession ou pas, dans aucun des cas le bien-être des femmes et leur position sociale n'ont été améliorés par les projets de développement pour lesquels elles ont donné leur terre. En effet, le niveau de discrimination dans les relations de genre et relations sociales qui structurent le travail des femmes au sein et à l'extérieur du ménage a sans doute augmenté.

Cela souligne le besoin urgent de maintenir et de défendre les définitions démocratiquement déterminées du bien public, pour limiter l'acquisition forcée de terres à ce qui est nécessaire pour des projets publics avec de multiples avantages pour les pauvres, en particulier les femmes pauvres, et de faire du consentement préalable et éclairé une condition préalable pour les projets privés qui exigent des terres. Il va sans dire que ce consentement doit être obtenu par tous les membres des populations affectées (y compris ceux qui n'ont pas de droits fonciers formels) et pas seulement les chefs de ménage : cela aiderait aussi à garantir que seuls les projets dont les femmes peuvent attendre un bénéfice iraient de l'avant.

Source : Levien, 2014.

E. Efforts nationaux visant à garantir le droit à l'alimentation

200. Tout en reconnaissant que le contexte mondial a présenté des conditions invalidantes pour la réalisation du droit à l'alimentation, les gouvernements des pays en développement disposent d'options de politiques. Pour les gouvernements nationaux, donner la priorité aux droits de l'homme peut impliquer des choix difficiles lorsque les politiques de promotion de la sécurité alimentaire pourraient entrer en conflit avec les objectifs macroéconomiques et les règles commerciales internationales (De Schutter, 2011). Il existe un large accord entre la communauté politique alimentaire et nutritionnelle sur un certain nombre de priorités stratégiques de base pour la promotion de la sécurité alimentaire comme un bien public : a) l'inversion du sous-investissement dans l'agriculture et le soutien aux petits exploitants, par exemple, par la recherche et le développement, l'investissement dans l'agriculture résiliente au changement climatique, l'accès à l'irrigation, au crédit institutionnel abordable et aux services de vulgarisation et faire en sorte qu'ils atteignent les agricultrices; b) l'élimination de la discrimination entre les sexes dans l'accès à la terre et aux services agricoles; c) des mesures de protection sociale robustes pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages; et d) les investissements sociaux pour améliorer la santé et l'éducation, en particulier des femmes, et ainsi améliorer la nutrition. Les mesures qui impliquent une plus grande intervention de l'État sont de plus en plus adoptées par de nombreux pays en développement, comme indiqué ci-dessous.

201. Il existe maintenant un large consensus sur la nécessité pour les gouvernements d'investir dans l'agriculture résistante au climat. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition souligne le fait que pour accroître la résilience du système alimentaire général, les politiques au niveau national sont très susceptibles de contribuer aussi à l'adaptation au climat, concluant que l'augmentation des dépenses en matière d'adaptation serait mieux orientée à l'augmentation de la dépense globale de la sécurité alimentaire durable, avec une attention particulière aux défis spécifiques posés par le changement climatique. Ces approches seront très spécifiques à certains endroits et doivent s'appuyer sur les connaissances des agriculteurs, y compris les petits exploitants femmes. Comme l'a noté le Groupe d'experts de haut niveau (2011), « il n'y aura pas d'agriculture écologiquement durable sans la participation et l'initiative des petits exploitants ».

202. Les services de vulgarisation qui ont souvent échoué à cibler efficacement les femmes, doivent être révisés afin d'intégrer les préoccupations spécifiques des agricultrices dans le contexte du changement climatique et faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Les gouvernements devraient également saisir l'occasion pour lever les obstacles à l'accès des femmes aux services financiers, tels que le crédit et la micro-assurance, afin de leur permettre de procéder à des changements dans les pratiques agricoles qui sont nécessaires pour assurer leur accès à la nourriture, tels que les changements du contexte environnemental (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2012). Les bonnes pratiques au niveau de la communauté comprennent une gestion améliorée de l'eau, telle que la construction de systèmes plus efficaces pour l'irrigation et la capture, le stockage et l'utilisation de l'eau; l'adoption de pratiques pour conserver l'humidité du sol, la matière organique et les éléments nutritifs; et la mise en place de banques communautaires de semences et de céréales. Au Malawi, par exemple, les petits exploitants femmes dans plusieurs communautés ont développé des stratégies pour surmonter de graves pénuries alimentaires en utilisant des techniques de culture écologiques qui leur permettent de profiter de l'évolution des périodes de précipitations afin de produire une deuxième récolte de maïs (Skinner, 2011).

203. Mobiliser le pouvoir d'agir et les connaissances des femmes sera nécessaire dans les tentatives pour promouvoir des pratiques agricoles durables et résistantes au changement climatique. L'Organisation des femmes pour le changement de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, un réseau mondial de professionnels et d'agriculteurs dans 83 pays, fournit un exemple important de la façon dont cela peut être fait. Le réseau vise à accroître l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle et l'intégration du genre dans les politiques agricoles. Il fonctionne au niveau de la communauté, mais œuvre également à rendre les politiques, les programmes et les institutions plus sensibles aux besoins et au potentiel des femmes rurales et à les intégrer plus efficacement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques. Les forums de cette nature sont importants, car la recherche montre que les hypothèses simples concernant les intérêts des agricultrices, s'alignant parfaitement avec les politiques sur l'agriculture écologiquement durable, aux niveaux local et national, peuvent être déplacées (Agarwal, 2014). La participation des femmes dans la délibération des options politiques est donc essentielle.

204. Des mesures telles que le soutien des prix et les subventions aux intrants pour la production et la stabilisation des revenus, les contrôles des prix des produits alimentaires essentiels pour limiter les dépenses des ménages sur les denrées alimentaires et les stocks alimentaires publics pour modérer la volatilité des prix, ont été couramment utilisées dans les pays en développement, mais ont été abandonnées en vertu des programmes de libéralisation de l'agriculture depuis les années 1980. Cependant, elles ont récemment été revues dans un certain nombre de pays et repensées comme outils politiques pour réduire la faim et l'insécurité alimentaire. Beaucoup de ces expériences ont eu des résultats positifs.

205. Par exemple, les subventions aux intrants sur les engrais et les semences ont été largement démantelées dans les années 1980 dans le cadre des réformes d'ajustement structurel dans les pays en développement. Les critiques de subventions soutiennent qu'ils faussaient les prix et ont souvent des effets distributifs pervers, bénéficiant aux producteurs et aux entreprises agricoles aisés.

Cependant, les débats récents ont conduit à une tendance inverse, à partir de la fin des années 1990, pour développer des subventions « intelligentes » qui sont plus ciblées et pourraient avoir de plus vastes avantages sociaux et économiques (Tiba, 2011). Le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie, entre autres pays, ont récemment introduit de nouveaux programmes de subvention d'intrants.

206. Une autre approche de la politique qui gagne du terrain est celle des marchés publics de petits exploitants. Elle répond aux contraintes institutionnelles auxquelles ils sont confrontés, qui sont particulièrement présentes dans le cas des femmes agricultrices, dans l'accès aux marchés et l'obtention des prix justes, tout en offrant une meilleure qualité de produits alimentaires à des programmes sociaux, comme les écoles, les hôpitaux et les cantines, et en aidant à diversifier les régimes alimentaires à base de produits frais. Il s'agit d'un aspect essentiel de la nouvelle politique de sécurité alimentaire de l'Inde, lancé en 2013. Le Brésil a fait un large usage de cette approche comme un élément majeur de la politique globale de la sécurité alimentaire du pays, *Fome Zero* (Zéro Faim), mise en œuvre depuis 2003, qui a contribué à la baisse soutenue de la faim dans les zones rurales, en particulier chez les ménages dirigés par des femmes. Le programme est en cours de répliation dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

207. Les réserves alimentaires publiques étaient l'une des principales politiques de sécurité alimentaire tout au long du XX^e siècle, mais ont été largement démantelées dans les années 1980 dans le contexte des réformes d'ajustement structurel. Les critiques font valoir qu'elles sont inefficaces, coûteuses et complexes à gérer, et qu'elles faussent les incitations pour le stockage privé qui peuvent compenser plus efficacement les fluctuations de l'offre. Cependant, il est également reconnu que les stocks alimentaires ont été efficaces dans la stabilisation des prix, ainsi que dans la stimulation de la croissance agricole (FAO, 2011; Crola, 2011). De nombreux pays producteurs de riz en Asie ont longtemps utilisé des stocks régulateurs, ainsi que les monopoles d'exportation et d'importation et les marchés publics comme outils complémentaires de stabilisation des prix. Plus récemment, le Burkina Faso, l'Indonésie et le Madagascar ont mis en place des programmes d'achat d'actions efficaces (Crola, 2011). En outre, des propositions sont en cours de discussion pour les réserves alimentaires internationales comme mécanisme pour réduire les risques de hausse des prix sur les marchés mondiaux des produits alimentaires (Wright, 2012).

208. L'autre mécanisme pour garantir le droit à une alimentation adéquate est constitué par les transferts sociaux (par exemple, les transferts en nature tels que par la fourniture publique directe de produits alimentaires subventionnés). Les petits exploitants et les ouvriers agricoles sans terre sont particulièrement sensibles aux effets socioéconomiques du changement climatique, en particulier si la variabilité accrue du climat n'est pas accompagnée d'une amélioration des mesures de protection sociale. De nombreux gouvernements accordent des subventions sur les denrées alimentaires à des populations rurales et urbaines afin d'améliorer la sécurité alimentaire. La préoccupation au sujet du gaspillage alimentaire et la « fuite » des subventions aux non-pauvres a conduit à un réexamen de ces programmes, et parfois à des arguments pour les remplacer par des transferts de fonds. Alors que les transferts de fonds peuvent être administrativement plus faciles à manipuler, l'inconvénient est que le pouvoir d'achat de ces transferts de fonds peut être érodé dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires. Une

autre préoccupation du point de vue du genre est que les transferts de fonds peuvent être dépensés pour d'autres priorités ou besoins des ménages et des éléments tels que l'alcool et le tabac. Afin d'assurer la sécurité alimentaire des filles et des femmes en particulier, la fourniture directe d'aliments à prix abordable peut donc être la meilleure option, une position qui a été fortement appuyée dans une étude auprès des femmes des bidonvilles de New Delhi (Ghosh, 2011).

209. L'expérience du Brésil est instructive à cet égard. Les instruments de politique abordés, notamment les marchés publics, les stocks de nourriture et le soutien des prix, sont des éléments de *Fome Zero* qui soutiennent chacun des droits (production, échange et transferts) par lesquels les ménages peuvent procurer de la nourriture. Le programme prend également en charge l'accès au crédit, aux intrants et autres ressources pour les petits exploitants, les transferts de fonds (*Bolsa Familia*, un programme qui est en grande partie dirigé vers les femmes), les marchés publics des fermes familiales, l'augmentation des investissements sociaux et un salaire minimum qui a plus que doublé depuis 2003. La sécurité alimentaire est une priorité constante dans les différentes politiques sociales et économiques, y compris les politiques et les positions commerciales dans les forums multilatéraux de politique du Brésil.

210. L'Accord sur l'Agriculture traite des mesures nationales de soutien à l'agriculture et établit les normes minimales acceptables de mesures qui faussent les échanges, évalués par un ensemble complexe de critères. Dans l'ensemble, ces dispositions laissent un champ d'application beaucoup plus large de la politique pour les pays développés que pour les pays en développement. Le niveau de soutien à l'agriculture dans les pays développés reste très élevé, basé sur un large éventail de subventions gouvernementales qui ne sont pas considérées comme faussant les échanges et sont donc autorisées (Demeke et al., 2012). Pour les pays en développement, il y a plus de contraintes dans la formulation d'un ensemble solide de politiques de sécurité alimentaire, en partie parce que l'Accord sur l'Agriculture a été conçu dans les années 1980 et 1990, lorsque les pays en développement étaient encouragés à libéraliser le secteur afin de stimuler la production. La sécurité alimentaire dans les pays et les ménages pauvres n'était pas la préoccupation majeure. Bon nombre des mesures de soutien tombaient dans une « zone grise » et les pays font face à l'incertitude sur les conséquences commerciales de leur adoption et d'être exposé à des litiges potentiels (De Schutter, 2011).

211. En dehors de l'effet global négatif de ces mesures sur les producteurs des pays en développement, il existe des incohérences manifestes entre ces mesures commerciales et l'objectif de mettre fin au niveau trop élevé de la faim et de la malnutrition. Le soutien à la productivité des petits exploitants dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne et Asie du Sud, contribuerait à faciliter la réalisation de cet objectif (De Schutter, 2011). Un deuxième point important est l'inégalité dans ces règles du commerce mondial, où le soutien aux revenus des agriculteurs dans l'Union Européenne et les États-Unis ne sont pas confrontés aux mêmes restrictions que les subventions aux consommateurs en Inde. Les règles du commerce comprennent des mesures qui ont émergé dans les pays développés pour supprimer la production dans une ère de baisse des prix et de production abondante. Elles doivent être modifiées pour répondre aux besoins du vingt et unième siècle et au défi des prix élevés et de nouvelles pressions potentielles sur la production provenant du changement climatique, de la technologie polluante et de la concurrence pour le carburant (De Schutter, 2011).

212. Le droit à l'alimentation demeure un droit humain insatisfait et un défi mondial urgent. Les politiques de sécurité alimentaire doivent s'attaquer aux causes structurelles qui entravent l'accès des populations à l'alimentation aux niveaux local, national et mondial. Un cadre axé sur l'offre ne répond pas adéquatement aux inégalités structurelles qui limitent l'accès des femmes et des filles à une alimentation adéquate, que ce soit par la production propre, l'échange gain/nourriture, la distribution au sein du ménage ou les transferts sociaux. Un nouveau programme pour la sécurité alimentaire dans le contexte du développement durable doit recentrer l'attention sur les capacités et les droits des personnes, des biens publics et sur les questions clés qui déterminent l'accès. Si le développement durable inclut l'égalité des sexes en son centre, alors les questions d'accès et de droits et les forces structurelles qui entravent l'accès et les droits du niveau micro au niveau macro, doivent être abordées de front. Si ce processus est couronné de succès, la capacité d'agir, le leadership et le pouvoir de décision des femmes seront essentiels.

V. Population, développement durable et égalité des sexes

A. Introduction

213. La population est un aspect crucial du développement durable dans ses trois dimensions. La croissance et la baisse démographiques, l'emplacement urbain/rural, la migration, la composition en termes de sexe et d'âge et une multitude d'autres facteurs ont tous un impact sur les marchés de croissance économique et de l'emploi, la santé, l'environnement et les perspectives pour les générations présentes et futures. La dynamique des populations peut influencer de manière significative les possibilités pour parvenir à une approche au développement durable sensible au genre socialement juste. Le sujet de la population suscite des débats sur les relations entre les humains et la nature, les hommes et les femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres. Les politiques de population sont souvent centrées sur la santé, la reproduction et la sexualité des femmes. Les paradigmes de la population attribuent souvent la pauvreté à la surpopulation; voient les causes de la dégradation de l'environnement et la rareté des ressources naturelles dans la croissance de la population ou la mauvaise gestion par les populations pauvres; et relie la réduction de la fécondité des femmes à l'atténuation du changement climatique ou la prévention de destruction de l'environnement (PNUD, 2011).

214. Dans un contexte de changement climatique, d'instabilité financière et d'inégalités croissantes, les préoccupations au sujet de la surpopulation jouent un rôle important. La croissance démographique a un impact sur l'environnement naturel, la société humaine et les perspectives de développement durable. Cependant, l'accent dominant sur la croissance de la population déplace l'attention des modes et niveaux non durables de production et de consommation, en particulier en ce qui concerne les différences flagrantes dans la répartition des ressources et des niveaux de consommation à la fois entre et au sein des pays, ce qui pose des défis importants pour la durabilité. La relation entre la population et le développement durable est spécifique au contexte et induite par une foule d'autres facteurs, économiques, politiques, sociaux et culturels.

215. De façon critique, se concentrer sur la surpopulation comme une des causes de ces problèmes conduit souvent à des réponses politiques problématiques, en particulier à partir d'une perspective de genre. Les politiques de population qui sont coercitives dans leur approche de la réduction des taux de fécondité compromettent le bien-être, la dignité, l'intégrité et l'autonomie corporelle et individuelle de l'être humain, et sont incompatibles avec les normes internationales. Depuis 1994, la politique globale et le cadre normatif ont effectué un changement important en reconnaissant la santé sexuelle et reproductive des femmes et les droits de reproduction comme la pierre angulaire des politiques de population et de développement. Le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement⁹ et la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing,² et les résultats ultérieurs de leurs conférences d'examen, ont réaffirmé le rôle central de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction au développement durable. Le récent processus d'examen sur 20 ans concernant la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement a souligné la nécessité pour les politiques de développement durable d'être fondées sur les droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents (voir A/69/62).

216. La réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour toutes les personnes nécessitera un nouveau contrat social, où les gouvernements respectent leurs obligations en tant que détenteurs d'obligations et les individus revendiquent leurs droits. La santé et les droits sexuels et reproductifs comprennent les droits d'accès aux informations essentielles, l'éducation et services pour tous sur des questions comme la sexualité, les relations, les grossesses et les accouchements sans danger. Cela inclut la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et individus de décider librement et de façon responsable du nombre, de l'espace et de la date d'avoir leurs enfants et de disposer des informations et des moyens de le faire. Les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'avoir le contrôle et de décider librement et de manière responsable sur les questions liées à leur sexualité, y compris la santé sexuelle et reproductive, sans aucune contrainte, discrimination et violence. La jouissance de la santé et des droits sexuels et reproductifs comprend le droit d'accès aux services de soins de santé sexuels et reproductifs de haute qualité à travers le cycle de vie, y compris les méthodes de planification familiale sans danger et efficace et des soins obstétricaux d'urgence, reconnaissant le droit des femmes et des hommes d'être informés et d'avoir accès à des méthodes de planification familiale de leur choix qui sont sûrs, efficaces, abordables et acceptables³². Parmi les obstacles à la réalisation de ce programme il y a des récits qui relient la croissance de la population à la dégradation de l'environnement et qui envahissent les médias populaires, l'éducation environnementale et les débats et décisions politiques dans les domaines de la santé, la conservation et du climat. Ces récits ont influencé la façon dont les dynamiques démographiques actuelles sont liées au sexe et à la durabilité et la conception des politiques.

217. Ce chapitre explore les débats sur la surpopulation, l'égalité des sexes et le développement durable et invite les décideurs à aller au-delà des limites de

³² *Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, Beijing, 4-15 Septembre 1995* (Publication des Nations Unies, Numéro de Vente F.96.IV.13), chapitre. IV, résolution 1, annexe II, paragraphes 96 et 97.

paradigmes de surpopulation dans le but de mieux comprendre l'interaction complexe des contributeurs aux problèmes mondiaux. Cela signifie de répondre aux principaux facteurs de défis environnementaux, y compris les modes et les niveaux de production et de consommation non viables, et ancrer solidement les politiques de développement durable dans les droits humains, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs.

B. Dynamique démographique

1. Image actuelle de la population

218. Les réalités démographiques actuelles sont très différentes de ce qu'elles étaient il y a 50 ans. Au cours du XX^e siècle, la population mondiale a presque quadruplé, passant de 1,65 milliard en 1900 à environ 6,1 milliards en 2000 (Nations Unies, 1999; 2001). Cependant, ce qui a été appelé une « explosion démographique » est en train de ralentir. Les taux de croissance de la population du monde sont en déclin depuis la fin des années 1960, le taux de natalité baisse plus rapidement que prévu. Les petits ménages deviennent la norme mondiale.

219. À l'heure actuelle, le nombre moyen d'enfants par femme³³, mesuré par le taux de fécondité total est estimé à 2,53 pour la période 2005-2010, selon les *Perspectives de la Population Mondiale : La révision 2012* (Nations Unies, 2013c). Ce chiffre masque des différences entre les pays. L'Afrique subsaharienne compte 39 pays avec un taux de fécondité supérieur à 4, et parmi ceux-ci, 10 pays : L'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Somalie et l'Ouganda, ont des taux de fécondité supérieurs à 6³⁴. Néanmoins, les taux de fécondité sont en baisse dans la plupart de ces pays, en particulier dans les zones urbaines. Dans d'autres pays, principalement en Asie de l'Est et Europe de l'Est, les taux de fécondité ont chuté bien en dessous du niveau de fécondité d'environ 2 enfants par femme. Cependant, la population n'est pas encore en baisse dans la plupart de ces pays, grâce au dynamisme de la population³⁵, sauf dans des pays comme le Japon qui sont les plus avancés dans la transition démographique (Fischer, 2014). Au cours de la période allant de 2005 à 2010, les 75 pays avec la fécondité déficitaire composent 48 % de la population mondiale (Nations Unies, 2013c).

³³ Le nombre moyen d'enfants qu'une cohorte hypothétique de femmes aurait à la fin de leur période de reproduction si elles étaient soumises au cours de toute leur vie à des taux de fécondité d'une période donnée et si elles n'étaient pas soumises à la mortalité. Il est exprimé en enfants par femme (Nations Unies, 2013c).

³⁴ Voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Section des estimations et projections démographiques, <http://esa.un.org/unpd/wpp/Excel-Data/fertility.htm> (consulté le 16 juin 2014).

³⁵ « Le manque d'équilibre entre les taux de natalité et de mortalité est particulièrement marqué dans de nombreux pays en développement qui connaissent l'élan de la population. Ce phénomène se produit quand une grande proportion de la population d'un pays est en âge de procréer. Même si le taux de fécondité des populations des pays en développement atteint le niveau de remplacement, c'est à dire, si les couples ont seulement assez d'enfants pour les remplacer quand ils décèdent, pendant plusieurs décennies, le nombre absolu de personnes naissant encore dépassera le nombre de personnes qui décèdent », voir www.worldbank.org/depweb/english/modules/social/pgr/index02.html (consulté le 22 juin 2014).

220. Le résultat est l'hétérogénéité des expériences démographiques dans le monde : « La transition démographique associée à la baisse des taux de fécondité et de mortalité, ainsi que la transition urbaine qui a changé le locus de l'activité humaine des zones rurales vers les zones urbaines, ont provoqué des changements sans précédent dans la taille de la population, la structure par âge et la répartition spatiale » (A/69/62, par. 760).

221. *Perspectives de la Population Mondiale : La révision 2012* estime que la population mondiale actuelle d'environ 7,2 milliards en 2014 atteindra 8,1 milliards en 2025, 9,6 milliards en 2050 et 10,9 milliards en 2100. Ces calculs sont basés sur la projection de variante moyenne, la plus largement utilisée. Le total de la population mondiale projetée est plus élevé que dans la révision de 2010, qui a estimé une population de 10,1 milliards en 2100. Ceci est principalement dû au fait que les niveaux de la fécondité projetés ont été ajustés à la hausse dans un certain nombre de pays, notamment en Afrique subsaharienne (Nations Unies, 2013c).

222. Questions de structure d'âge. Une grande cohorte de personnes en âge de procréer dans une population génère l'élan démographique, car il y a plus de personnes qui ont des enfants que dans une population vieillissante. Aujourd'hui, dans les pays développés dans leur ensemble, 23 % de la population est déjà âgée de 60 ans ou plus, dépassant le pourcentage d'enfants âgés de moins de 15 ans (Nations Unies, 2013c). Alors que la plupart des pays en développement ont des populations plus jeunes, et donc plus d'élan démographique, la baisse des taux de fécondité signifie qu'eux aussi vont faire face de façon croissante au phénomène de vieillissement de la population.

223. La projection que la population mondiale pourrait atteindre près de 11 milliards de personnes se heurte à un appel pour plus d'investissements dans la planification familiale afin de réduire la croissance de la population (Nations Unies, 2013c). Cependant, une focalisation étroite sur la contraception et la planification familiale néglige l'interaction complexe de facteurs sociaux, économiques et culturels dans les transitions démographiques à des taux de natalité faibles. Les politiques de planification familiale devraient être situées dans un cadre plus large de la santé et des droits sexuels et productifs et d'égalité des sexes, plutôt que de se concentrer uniquement sur la réduction de la fertilité.

2. Dynamique des populations

224. Les populations jeunes et vieillissantes sont la dynamique des populations qui génèrent un débat politique important. Les enfants et les jeunes constituent la majorité de la population dans les pays du Sud, avec 1,7 milliard d'enfants de moins de 15 ans et 1,1 milliard de jeunes de 15 à 24 ans, la plus grande cohorte globale des jeunes de l'histoire. Les populations jeunes prédominent dans les pays qui sont considérés comme les moins avancés, dont le Mali, le Niger et la Somalie, qui ont également les taux de croissance démographique les plus élevés (Nations Unies, 2013c).

225. Le boom de la population jeune dans les pays du Sud devrait générer un changement social important à l'échelle internationale (A/69/62). Deux théories, à savoir, le dividende démographique et l'explosion démographique de la jeunesse, dominent les discussions savantes et politiques sur la façon dont les jeunes influenceront l'économie, la politique et la sécurité internationale. Le concept de dividende démographique suggère que de grandes populations jeunes peuvent créer

de la croissance économique et le développement dans de bonnes conditions, notamment un accès accru à l'éducation pour les jeunes et les politiques économiques qui soutiennent le commerce ouvert. La politique de population serait un outil clé pour atteindre les dividendes car elle influence les taux de fécondité et crée une grande proportion d'adultes en âge de travailler pour les personnes âgées et les enfants à charge.

226. En revanche, la théorie de l'explosion de la jeunesse prévoit que les grandes populations de jeunes ont une tendance à la violence et les troubles à une variété de niveaux et d'intensités. Urdal (2012) suggère que la violence des jeunes n'est pas une fatalité, mais est attribuable à une combinaison de stress de la population et de manque d'emploi, de ressources et d'éducation pour les jeunes. Les États peuvent atténuer ou maîtriser l'impact de la forte proportion de jeunes en offrant davantage de possibilités d'éducation et d'emploi.

227. Cette compréhension binaire des populations de jeunes en tant que dividende ou hausse conduit à des réponses politiques qui traitent les jeunes comme un groupe homogène, sans la reconnaissance de la diversité. Reconnaître et respecter la diversité des expériences et des aspirations des jeunes est nécessaire pour concevoir des politiques qui permettent la réalisation des droits et des capacités humains.

228. Il est tout aussi important de reconnaître la diversité des populations vieillissantes. Le vieillissement de la population, lorsque le nombre de personnes âgées dans la population augmente et le nombre de jeunes diminue, se produit dans le monde entier. Elle est plus concentrée dans les pays développés, y compris en Italie, le Japon et la Fédération de Russie, où le nombre de personnes âgées dépasse le nombre des moins de 15 ans. *Perspectives de la Population Mondiale : La révision de 2012* indique que d'ici 2050 le nombre de personnes âgées sera près du double du nombre d'enfants dans les pays développés (Nations Unies, 2013c). Les taux de natalité décroissants dans les pays développés, associés à la longévité des populations vieillissantes, font craindre la stagnation économique sur la base d'hypothèses quant à l'absence d'adultes en âge de travailler et l'augmentation des coûts de soins de santé. Les populations vieillissantes sont souvent considérées comme des fardeaux économiques sur les économies nationales.

229. Le lien populaire des grandes populations « vieillissantes » avec le déclin économique ne tient pas compte des rôles multiples que les personnes âgées jouent en tant que travailleurs rémunérés et non rémunérés, y compris dans l'économie des soins, et en tant que consommateurs et investisseurs. L'idée que le vieillissement des populations agit comme un drain sur les économies nationales, combiné à l'inquiétude sur leur nombre et leur longévité et les craintes de pénurie de retraites, ont été utilisées comme une justification de la privatisation des retraites dans les pays développés. Cependant, la privatisation des retraites est largement motivée par la possibilité d'ouvrir de nouveaux marchés et d'accroître les flux de capitaux. Comme conclu par Minns et Sexton (2006), « s'il y a une crise d'un trop grand nombre de personnes âgées, ce sera celle d'avoir trop de personnes vivant dans la pauvreté dans leur vieillesse, à la fois maintenant et dans l'avenir. Les problèmes de financement des retraites résultent moins de changements démographiques que du chômage, les bas salaires, et un changement dans la répartition des revenus au détriment des salaires vers les bénéfices ».

230. La population vieillissante soulève également des questions urgentes sur l'adéquation des systèmes de santé existants (rémunérés et non rémunérés), en

particulier dans le cas de ceux dont les maigres économies et les pensions ne leur permettent pas d'accéder aux services de soins axés sur le marché. Les femmes sont représentées de manière disproportionnée dans ce groupe, compte tenu de leur espérance de vie généralement plus longue, leurs petites économies et un accès limité aux pensions contributives, et le fait qu'elles sont plus susceptibles de se marier, ou cohabiter avec des hommes qui sont plus âgés qu'elles ne le sont; cela signifie que les femmes sont plus susceptibles de fournir des soins à leurs conjoints, mais moins susceptibles de recevoir des soins d'eux dans leur vieillesse (Abe, 2010; Arza, 2014). Dans le contexte de l'évolution de la structure des ménages (la proportion croissante de ménages composés d'une seule personne et les ménages qui incluent seulement les personnes âgées, dans certains contextes) et, dans une certaine mesure, l'évolution du marché du travail (l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail), les décideurs doivent mettre en place des systèmes de soins adéquats, comme l'assurance de soins à long terme au Japon, qui a eu un petit impact, significatif cependant, dans la réduction des longues heures de soins non rémunérés fournis par les membres de la famille, en particulier les épouses et les filles (Abe, 2010).

3. Transitions démographiques et planification familiale

231. La transition démographique est un processus par lequel la réduction de la mortalité est suivie par des réductions de la fécondité. Ensemble, ces réductions éventuellement conduiront à de plus petites proportions d'enfants et de grandes parts proportionnées de nombre de personnes âgées dans la population (Nations Unies, 2013d). Le processus de transition démographique amène les populations à connaître une période de croissance de la population en raison de l'accroissement naturel, ainsi que les processus d'urbanisation et le vieillissement de la population (Dyson, 2010).

232. Si au départ, les démographes ont avancé que l'industrialisation entraînerait une baisse de la mortalité et de la fécondité dans les pays en développement, dans les années 1960, ils ont commencé à identifier la croissance rapide de la population dans les pays pauvres comme un frein important au développement économique; par conséquent, une baisse de la fécondité est venue à être considérée comme une condition préalable et non une conséquence de l'industrialisation réussie (Hodgson, 1983; Szreter, 1993). Ainsi, les réponses politiques reposent sur l'idée que la planification familiale pourrait induire la transition démographique qui a émergé dans les années 1960 à 1990.

233. Le lien supposé entre la planification familiale et la transition démographique a abouti à un certain nombre de raisons pour le contrôle de la population, y compris le point de vue que les investissements dans la planification familiale étaient beaucoup plus rentables que d'autres stratégies de développement (Connelly, 2008). Les programmes de la planification familiale et de la contraception jouent un rôle comme l'un des nombreux facteurs immédiats qui influent sur le moment et la vitesse de baisse de la fécondité. Cependant, des facteurs plus généraux et contextuels, y compris les différences économiques, sociales et culturelles entre les pays, même dans la même région, ont une influence sur la forme et le moment de la baisse de la mortalité et de la fécondité, plutôt que de la planification familiale seule.

234. La baisse de la mortalité doit également être consultée à partir d'une perspective de genre. Les femmes et les filles sont plus susceptibles de décéder que les hommes et les garçons dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que dans les pays riches, ce qui entraîne quelque 3,9 millions de décès en excès des filles et des femmes de moins de 60 ans³⁶. Parmi ces 3,9 millions de décès en excès, un cinquième des filles meurent en bas âge, deux cinquièmes des filles et des femmes meurent en âge de procréer, et environ deux cinquièmes sont comptabilisés par l'avortement sélectif des fœtus féminins (les « filles manquantes »), et les chiffres augmentent en Afrique subsaharienne et dans les pays les plus touchés par le VIH/SIDA (Banque Mondiale, 2012).

235. Les causes de mortalité maternelle sont complexes et varient selon les régions. Entre 2003 et 2009, 73 % de tous les décès maternels étaient dus à des causes obstétricales directes (par exemple, hémorragie, hypertension, septicémie, embolie), dont 8 % causés par les complications liées à des avortements dangereux, et 27 % étaient le résultat de causes indirectes (par exemple, liés au VIH, aux conditions médicales préexistantes) (Say et al., 2014). Par conséquent, tandis que la planification familiale représente un aspect de la réponse nécessaire pour réduire la mortalité maternelle, un programme plus large relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, y compris l'accès aux services de la santé sexuelle et reproductive de qualité, est nécessaire.

C. Population et environnement : les politiques et les conséquences

236. Les préoccupations au sujet de la surpopulation jouent un rôle central dans les principaux discours sur les réponses politiques et le développement durable. Ces préoccupations s'appuient sur des théories et des modèles plus anciens sur la relation entre la population, les ressources et l'environnement qui se sont révélées remarquablement bien résistants. Parmi ces notions se trouvent celle de la capacité de charge, qui est liée aux limites planétaires, comme expliqué dans le chapitre I, « la tragédie des biens communs », qui s'occupe de la gestion des ressources communes et des récits de dégradation qui se réfèrent à la destruction de l'environnement par les pauvres.

237. Il y a un certain nombre de raisons pour la résistance des préoccupations au sujet de la surpopulation. Tout d'abord, même si ces notions ont été réfutées par des preuves historiques (Ostrom, 2000; Boyce, Narain et Stanton, 2007), les paradigmes de surpopulation prévoient des pénuries induites par la population dans l'avenir. Parce que le développement durable prend une vue à long terme et orientée vers l'avenir, de telles projections sont attrayantes : elles semblent donner un aperçu de ce qui attend l'humanité.

238. Deuxièmement, les paradigmes de la surpopulation font que la faim, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et même la guerre semblent comme la conséquence inévitable de personnes trop nombreuses se bousculant vers trop peu de ressources. En évitant la négociation politique de l'utilisation et du contrôle des

³⁶ « Les décès féminins excédentaires dans une année donnée représentent les femmes qui ne seraient pas décédées dans l'année précédente si elles avaient vécu dans un pays à revenu élevé, après prise en compte de l'environnement global de la santé du pays dans lequel elles vivent » (Banque Mondiale, 2012).

ressources, la concurrence et les conflits, ces paradigmes peuvent retirer les responsabilités de puissantes élites et des intérêts particuliers pour les placer sur les épaules des pauvres.

239. Troisièmement, ces paradigmes s'appuient sur et renforcent les thèses dominantes et stéréotypées des femmes et des hommes. Les femmes ne comptent que dans la mesure où elles reproduisent le problème de la population. Dans certains cas, l'action des femmes est reconnue, mais seulement de façon limitée en tant que gestionnaires éclairés de leur propre fécondité et de l'environnement local. Les relations de pouvoir entre les sexes, ainsi que les différences entre les femmes sur la base d'autres facteurs, ont tendance à être négligées.

240. Les dynamiques démographiques sont en effet complexes. Le problème avec les paradigmes présentés ci-dessous, c'est qu'ils ignorent cette complexité et réduisent la dynamique démographique à l'application des lois abstraites qui peuvent justifier des mesures coercitives et des réponses politiques étroites. L'analyse des paradigmes de la population est une première étape nécessaire pour repenser aux relations entre le genre, la dynamique des populations et l'environnement afin de rendre les politiques plus efficaces.

1. Perspectives sur la population, le développement durable et l'égalité des sexes

241. Des récits liés à la population, la pauvreté et la dégradation de l'environnement ont acquis une traction croissante dans les débats politiques dans la dernière partie du XX^e siècle et ont eu un impact très significatif sur le domaine du développement durable. Une conséquence importante de ces paradigmes de surpopulation étaient les politiques visant à réduire la fécondité des femmes, y compris dans certains cas, à travers des mesures coercitives de contrôle de la population. Bien que le cadre global de la politique reconnaisse maintenant que les politiques de population doivent être ancrées dans la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs, la persistance de préoccupations au sujet de la surpopulation continue à façonner les politiques de population qui sont étroitement axés sur la réduction de la fécondité des femmes.

242. Le principe de base de récits de dégradation est que dans les régions rurales des pays en développement, la pression démographique combinée à la pauvreté est la principale cause de la dégradation des terres. En d'autres termes, les pauvres sont les premiers responsables de la destruction de leur propre environnement (Fairhead, 2001; Hartmann, 2010). Ces récits ont leurs racines dans les politiques coloniales qui ont justifié l'expropriation des terres en blâmant les pratiques agricoles indigènes et les pressions de la population pour l'érosion des sols, la déforestation et la désertification (Fairhead et Leach, 1996; Adams, 2004). Plus tard, ils ont été utilisés pour justifier des interventions externes, tels que la mise en œuvre descendante de projets de développement rural et les programmes de contrôle de la population (Williams, 1995; Roe, 1995).

243. Les récits de dégradation sont élargis pour inclure une vision négative de la migration. Dans cette perspective, après épuisement par les pauvres de leurs environnements immédiats, beaucoup émigrent vers d'autres terres marginales, mettant en mouvement le même cercle vicieux. À partir des années 1990, cette perspective incluait les pauvres qui affluent vers les villes déjà surpeuplées, plus récemment, appelés les réfugiés climatiques – les nouveaux réfugiés de l'environnement (Doyle et Chaturvedi, 2011).

244. Le concept de capacité de charge est au centre du point de vue de la croissance de la population excédant la capacité de la planète à produire de la nourriture et dégradant ainsi l'environnement et provoquant des guerres, et a également été déployé afin d'influencer les mesures politiques visant à limiter la croissance de la population dans les pays en développement (Sayre, 2008; Vogt, 1948). De même, l'idée de la courbe en S, où les populations animales, végétales et humaines se développent de façon exponentielle jusqu'à ce qu'elles rencontrent une résistance environnementale et ensuite baissent, a également renforcé le concept du point de saturation comme le niveau supérieur auquel aucune augmentation de la population ne peut se produire (Odum, 1953).

245. La tragédie de la notion de biens communs, sur la base de préoccupations pour la capacité de charge de la planète, a plaidé en faveur du contrôle de la population et de la propriété privée de l'homme et a eu une influence durable sur les réponses politiques et les débats (Hardin, 1968). Pourtant, les gens ont géré les ressources communes en collaboration depuis des siècles et sont en mesure de négocier avec succès les tensions entre le gain privé, et le bien public et l'environnement. Par exemple, le travail sur les ressources communes a recensé de nombreux cas où les individus créent des institutions stables d'autogouvernement qui font et appliquent les règles qui protègent les ressources naturelles et assurent une protection mutuelle contre les risques (Ostrom, 2000).

246. Les relations de genre sont souvent critiques dans les processus de gestion des ressources communes. Comme Ostrom l'a expliqué : « C'est certain que lorsque les femmes participent activement à l'élaboration des règles et affectent la façon dont fonctionne un bien commun, les impacts à long terme sont susceptibles d'être meilleurs et l'équité des résultats est susceptible d'être bien meilleure. Dans ces contextes où l'inégalité entre les sexes diminue, il y a certainement une considération plus large des générations futures et moins de préoccupation concernant le gain monétaire immédiat » (Ostrom, in May et Summerfield, 2012).

247. Les idées et les récits de la surpopulation ont eu un impact considérable sur les réponses politiques en matière de population, de santé, de développement, d'environnement et de migration, souvent avec des conséquences importantes pour la jouissance des droits de l'homme et l'égalité des sexes. Alors que les partisans du développement durable ont reconnu le rôle de l'inégalité et d'autres facteurs, certains continuent à voir la pression de la population comme la cause la plus importante de la pauvreté et la dégradation de l'environnement (Myers et Kent, 1995).

248. Dans ce contexte, les efforts des défenseurs de l'égalité entre les sexes et les mouvements de femmes ont conduit à un changement significatif dans l'approche de la population lors de la Conférence Internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994. La Conférence a représenté un changement majeur de la politique internationale du contrôle de la population à l'autonomisation des femmes et un programme plus large de la santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs. Le Programme d'Action adopté à la Conférence, ou « Consensus du Caire », a été approuvé par la plupart des gouvernements du monde entier et a condamné l'usage de la contrainte, y compris les incitations et les désincitations de disposition de la planification familiale. Au lieu de cela, il a encouragé la planification familiale volontaire dans le cadre de la santé reproductive, y compris

la santé maternelle, l'éducation sexuelle et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

249. Le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement a soutenu que la croissance rapide de la population est une cause majeure de pauvreté et de dégradation de l'environnement, et que réduire les taux de fécondité étaient nécessaires au développement durable. Parallèlement, il a plaidé en faveur d'un programme positif de l'autonomisation des femmes et des programmes plus larges de la santé reproductive en tant que solutions aux taux de natalité élevés, au lieu des programmes descendants, ciblés, de planification familiale du passé.

250. Malgré les engagements adoptés lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, les engagements en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction n'ont pas été pleinement pris en compte par la suite dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Initialement, les Objectifs n'ont pas inclus une cible spécifique pour promouvoir la santé et les droits en matière de reproductions, et à la place ont inclus la cible 5 (maintenant 5A), qui a appelé à réduire la mortalité maternelle. La cible 5B a été ajoutée en 2005, au point d'examen de 5 ans, pour promouvoir l'accès universel aux soins de santé reproductive. Pourtant, la cible 5, avec à la fois les cibles A et B, réduit le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement d'un vaste programme de santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction à un accent sur la reproduction. Comme la santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour prévenir la mortalité et la morbidité maternelles, ce programme étroit a entravé même la réalisation des objectifs limités de l'Objectif 5 (voir E/CN.6/2014/3). En se concentrant seulement et étroitement sur la santé maternelle, le rôle des femmes est passé de « agents de changement social, et des sujets de droits », comme prévu dans le Programme d'Action, à « porteuse d'enfant et garde d'enfant » qui sont « limitées à leur état de grossesse » (Yamin et Boulanger, 2013). Après l'accent sur la grossesse, les flux de financement internationaux, qui étaient déjà rares, ont été acheminés en grande partie vers la santé maternelle et de l'enfant, tandis que d'autres aspects de la santé et des droits sexuels et reproductifs, y compris la contraception, ont connu une diminution du financement (Yamin et Boulanger, 2013).

2. Modes de consommation et de production

251. Pour les partisans des paradigmes de la surpopulation, la pénurie est une fatalité et baisser les taux de croissance de la population est la seule solution. Les enthousiastes de la technologie et du marché sont plus optimistes. Dans le cas des aliments, par exemple, ils ont mis leur foi dans l'expansion du commerce et de la production agricoles (voir chap. IV, sur la sécurité alimentaire). Il existe cependant, entre ces deux pôles, une série de questions qui méritent l'attention pour l'élaboration des politiques.

252. Reconnaître les problèmes des récits concernant la population et l'environnement ne nie pas les véritables pressions que la croissance de la population peut mettre sur la disponibilité des ressources vitales, à savoir, la nourriture, l'eau, l'assainissement, l'énergie, le logement, l'emploi, les services sociaux, en particulier à une époque d'urbanisation rapide et de changement climatique. La projection de la croissance de la population et des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2100 dans un modèle intégré a montré que ralentir la

croissance démographique permettrait de réduire les émissions futures : « D'ici la fin du siècle, l'effet de ralentissement de la croissance de la population serait [...] significatif, réduisant les émissions totales de l'utilisation de combustibles fossiles de 37 à 41 % ». (O'Neill et al., 2010). Cependant, le problème ici est d'assimiler des populations plus importantes à plus d'émissions, sans prêter attention à la question plus importante des niveaux de consommation ou de la distribution de la consommation.

253. Alors que l'héritage de carbone, les émissions de carbone projetées des descendants, découlant de la fécondité des femmes, peuvent être importants quand on les juxtapose aux émissions de gaz à effet de serre prévus, il y a généralement une relation inverse entre la maternité et les émissions de gaz à effet de serre par habitant. En d'autres termes, les pays où les femmes ont le moins d'enfants sont le plus souvent ceux qui ont des taux plus élevés d'émissions de gaz à effet de serre par habitant et les legs de carbone les plus élevés (Murtaugh et Schlax, 2009).

254. Au lieu de cela, mettre l'accent sur la consommation montre que « ce n'est pas la croissance des populations (urbaines ou rurales) qui entraîne la croissance des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais plutôt, la croissance de consommateurs et de leurs niveaux de consommation » (Satterthwaite, 2009). Dans les pays en développement avec une croissance rapide de la population, ceux dans les classes à revenu élevé sont plus à même de consommer des ressources, telles que les combustibles fossiles pour les véhicules et l'électricité des ménages, ce qui rend les niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre par habitant principalement le domaine des riches. Dans le cas des pays développés à revenu élevé aussi, les ménages les plus riches émettent beaucoup plus de carbone que ceux à faible revenu (Boyce et Riddle, 2007).

255. Les économies en développement, qui représentent 80 % de la population mondiale, ont représenté 73 % de la croissance des émissions mondiales en 2004. Mais elles ne représentaient que 41 % des émissions mondiales de cette année, et seulement 23 % des émissions cumulées globales depuis le début de la révolution industrielle (Raupach et al, 2007). Ces perspectives soulignent la nécessité d'évaluer les liens entre la croissance démographique et le changement climatique dans le cadre des schémas de consommation et de production et l'équité mondiale. Au-delà du nombre de personnes, les politiques et les réponses de population au changement climatique doivent adopter une perspective à long terme sur les émissions et se concentrer sur l'évolution des modes de production et de consommation. En effet, le principe de responsabilités communes mais différenciées relève de la responsabilité commune de tous les pays de protéger l'environnement, tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte des différentes circonstances, en particulier la contribution des pays développés et des pays en développement à la dégradation de l'environnement et les différentes capacités des pays à résoudre le problème.

3. La réduction des taux de fécondité et « femmes manquantes »

256. Depuis la fin des années 1960 aux années 1990, la réduction de la fécondité dans les pays pauvres a été une composante majeure des politiques et des programmes par les organisations bilatérales et multilatérales, et a également été poursuivie vigoureusement par la planification nationale de la population dans les

pays en développement³⁷. L'urgence de limitation des taux de natalité a conduit à des pratiques coercitives, telles que la stérilisation forcée et la pression ou corruption des femmes pour utiliser des contraceptifs à risque plus élevé sans le consentement éclairé adéquat ou un soutien médical. Cela signifie que la planification familiale est devenue un instrument pour contrôler la croissance de la population plutôt que de protéger et promouvoir « le droit fondamental de tous les couples et individus de décider librement et de façon responsable du nombre, de l'espacement et du moment d'avoir leurs enfants et de disposer des informations et des moyens de le faire, et le droit d'atteindre le plus haut niveau de santé sexuelle et reproductive »⁹.

257. Poser le problème de la population par rapport aux pressions de ressources et pressions environnementales a été un facteur fondamental dans la construction d'un consensus public pour des interventions de contrôle de la population (Connelly, 2008; Hartmann, 1995). La constitution de la Chine exige que le gouvernement soutienne la planification familiale et que les couples la pratiquent. La politique de l'enfant unique, introduite à la fin des années 1970, a été mise en œuvre grâce à un système de mesures incitatives et dissuasives économiques et sociales, ainsi que des services de contraception gratuits (Nations Unies, 2002). L'application de la politique varie selon la province et entre les zones rurales et urbaines, les décisions concernant la mise en œuvre étant prises au niveau provincial. Par exemple, en dehors des villes, deux enfants sont généralement autorisés et trois enfants sont autorisés pour certains groupes ethniques minoritaires (Hesketh, Lu, et Wei Xing, 2005). Des décennies après l'introduction de la politique, à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Copenhague en 2009, la vice-ministre de la Commission nationale de la population et de la planification familiale de la Chine, Zhao Baige, a noté que la politique de planification familiale du pays a empêché la naissance de 400 millions de Chinois et a ainsi réduit les émissions de dioxyde de carbone de 18 millions de tonnes par an (Xing, 2009; Feng, Cai et Gu, 2013). Au Viet Nam, la limitation des familles à deux enfants est devenue obligatoire dans les années 1980. Les incitations à l'utilisation de la contraception, ainsi que les sanctions en cas de violation de la planification familiale, ont été introduites dans le but de promouvoir la mise en œuvre de la politique de population (Nations Unies, 2002).

258. Dans les pays avec une préférence marquée pour les garçons, l'enfant unique et les politiques de population similaires ont conduit à des proportions déséquilibrées des sexes. Les données démographiques montrent un rapport de masculinité à la naissance de 117 garçons pour 100 filles pour la Chine, 110 hommes pour 100 femmes pour le Viet Nam et 111 hommes pour 100 femmes en Inde (Nations Unies, 2013c). Le rapport de masculinité biologiquement normal à la naissance varie de 102 à 106 hommes pour 100 femmes (Organisation mondiale de la santé, 2011). Ces politiques ont donné lieu à la pratique répandue de l'avortement sélectif selon le sexe, ainsi que le fait d'abandonner, cacher et négliger les enfants de sexe féminin. La Banque mondiale estime que dans la seule année 2008, il y avait près de 1 million de filles de moins en Chine et 250 000 filles de moins que prévu en Inde en raison de ces pratiques (Banque mondiale, 2012, p. 78). La

³⁷ Voir l'essai de Sen (1990). Les femmes manquantes correspondent à la surmortalité des filles et des femmes dans un pays donné par rapport aux régions du monde où les femmes/filles et les hommes/garçons reçoivent le même niveau de soins.

politique de l'enfant unique a également eu des résultats négatifs pour les hommes, surtout les hommes pauvres des zones rurales qui ne trouvent pas d'épouses et qui sont stigmatisés comme des « branches nues » (Greenhalgh, 2005).

259. Les autres facteurs contribuant à cette association positive entre l'autonomisation des femmes et la baisse de fertilité comprennent l'accès des femmes à un emploi rémunéré en dehors du foyer et la possibilité de gagner un revenu indépendant. Il existe des preuves statistiques suffisantes basées sur des comparaisons entre les pays et les régions, qui relient l'éducation des femmes à la baisse de la fertilité (Sen, 1999). Les récents travaux de démographes chinois indiquent que la majeure partie de la transition de la fécondité de la Chine a été accomplie dans la décennie des années 1970, avant la mise en œuvre de la politique de l'enfant unique. Le taux de fécondité du pays est passé de 5,8 en 1970 à 2,8 en 1979, et aurait probablement continué à diminuer même en l'absence de la politique de l'enfant unique, en raison de la baisse de la mortalité, l'augmentation de l'éducation et les changements sociaux et économiques rapides (Feng, Cai et Gu, 2013). Ce que cette analyse suggère est que « le développement économique peut être loin de « la meilleure contraception », mais le développement social, surtout l'emploi et l'éducation des femmes, peut être en effet très efficace » (Sen, 1999). Dans les États indiens du sud comme le Kerala et le Tamil Nadu, le taux de fécondité a chuté de façon considérable entre 1979 et 1991 (de 3,0 à 1,8, et de 3,5 à 2,2, respectivement), grâce à leurs réalisations remarquables en termes de taux d'alphabétisation des femmes, des niveaux élevés de participation de femmes au marché du travail et une mortalité infantile relativement faible, ainsi qu'un programme de planification familiale actif, mais non coercitif (Sen, 1999). Cela contraste avec le record d'autres États de l'Inde et aussi d'autres pays qui, malgré des méthodes de planification familiale oppressive, n'ont pas réussi à obtenir des résultats similaires. « Les contrastes régionaux en Inde plaident fortement en faveur du bénévolat (notamment en fonction de la participation active et instruite des femmes), par opposition à la contrainte » (Sen, 1999).

260. Ces résultats sont corroborés par des évaluations plus récentes en provenance d'autres pays et régions, qui montrent des baisses notables de la fertilité liées à l'éducation des femmes et à l'emploi rémunéré. Dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, une croissance soutenue combinée avec l'amélioration des services et des opportunités économiques pour les femmes au cours des dernières décennies a été liée à la baisse du taux de fécondité, l'amélioration de l'éducation des filles et des femmes et une plus grande participation au marché du travail. Au Bangladesh, l'économie a presque triplé depuis 1980; le taux de fécondité est passé de 6,9 enfants en 1971 à 2,3 en 2009; le nombre de filles à l'école a augmenté de 33 % à 56 % de la scolarisation totale entre 1991 et 2005; et la participation au marché du travail des jeunes femmes âgées entre 20 et 24 a augmenté de près de deux fois et demi entre 1995 et 2000. En Colombie, l'économie a connu une croissance d'une fois et demie depuis 1980; le taux de fécondité est passé de 3,2 enfants en 1986 à 2,4 en 2005; les femmes ont maintenant des taux d'achèvement plus élevés que les hommes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur; et de 1980 à 2004, la participation des femmes au marché du travail dans les 13 plus grandes villes est passée de l'avant dernière place dans la région à la deuxième place. Dans la République Islamique d'Iran, l'économie a presque doublé depuis 1980; entre 1979 et 2009, il y a eu la baisse la plus rapide du taux de fécondité dans le monde, de 6,9 enfants à 1,8 (en dessous du niveau de

remplacement); 1,2 fille sont inscrites à l'école primaire pour chaque garçon, le nombre de femmes dans l'enseignement secondaire a doublé, et les femmes représentent plus de 50 % des étudiants universitaires au total et 68 % de ceux en science; et à l'heure actuelle, les femmes représentent 30 % de la population active (Banque mondiale, 2012).

261. Ces exemples de pays divers indiquent l'importance d'une approche globale de l'égalité des sexes et la réalisation des droits humains et des capacités des femmes, y compris la fourniture d'une éducation de qualité, des services de santé et l'accès à un travail décent, ainsi que la disponibilité des services de planification familiale accessibles, comme moyen efficace de réduction de la fécondité.

D. Élargissement du programme de la population

262. Ce chapitre a identifié un grand nombre des défis posés par l'héritage durable de paradigmes et modèles de population qui sont profondément enracinés dans la pensée et la pratique du développement. Ils se concentrent sur la fécondité des femmes à la fois comme cause et solution des problèmes mondiaux graves, de la destruction de l'environnement et du changement climatique à l'instabilité économique et conflits politiques. La focalisation étroite sur la surpopulation en tant que facteur déterminant des problèmes environnementaux détourne l'attention des modes non durables et des niveaux de production et de consommation et les inégalités au sein des pays et entre eux.

263. Les politiques démographiques doivent être élargies de la réduction de la fécondité à la réalisation des droits humains et des capacités des femmes et des filles. Le développement durable ne peut être atteint que si toutes les femmes et les filles bénéficient d'un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs tout au long du cycle de vie, leur permettant de prendre des décisions libres et éclairées au sujet du sexe et de la reproduction. Cela nécessite l'élaboration de politiques et de cadres juridiques et le renforcement des systèmes de santé pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et universellement accessibles, les informations et l'éducation tout au long du cycle de vie, y compris sur les méthodes sûres et efficaces de contraception moderne, l'avortement sans risque, l'éducation sexuelle complète et les soins de santé maternelle.

264. Pour la pleine réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs, les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que les services de la santé soient disponibles, accessibles, acceptables et de qualité appropriée pour tous, de même que d'autres services essentiels. Cela nécessite des mesures ciblées pour corriger les inégalités structurelles, la stigmatisation et la discrimination qui limitent l'accès des femmes et des filles aux services de santé. Assurer l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux et l'accès à un travail décent est également essentiel pour élargir le programme de la population.

VI. Investissements pour le développement durable sensible au genre

A. Introduction

265. Ce chapitre élabore un programme de développement durable, avec un accent particulier sur les priorités locales, l'éradication de la pauvreté et l'égalité des sexes. Il développe l'argument des chapitres précédents que le développement durable devrait améliorer les capacités des femmes et des filles, de sorte qu'elles soient en mesure de « mener la vie qu'elles valorisent – et ont des raisons de valoriser » (Sen, 1999). La capacité est semblable à la liberté, signifiant la liberté de mener une vie particulière plutôt qu'une autre. Puisque le cadre des capacités souligne le choix en plus des résultats de bien-être (Nussbaum, 2000), il n'est qu'indirectement lié aux biens et services groupés spécifiques. Pourtant, dans le but d'apporter des améliorations tangibles pour les femmes et les filles, les investissements doivent être orientés vers les secteurs dont elles peuvent bénéficier le plus. Le terme « investissement » est utilisé pour désigner les efforts financiers, sociaux et institutionnels visant à créer des avantages sociaux futurs pour les humains et leurs environnements. Ce chapitre met en évidence quatre domaines présentant un potentiel particulièrement important pour transformer la vie des femmes et des filles : eau domestique, assainissement sûr, foyers améliorés et services domestiques de l'électricité. Élargir l'accès à ces biens et services peut améliorer l'égalité des sexes directement et précisément, parce que les femmes souffrent de manière disproportionnée de leur absence (Antonopoulos et Hirway, 2010; Anenberg et al., 2013). Il est amplement démontré, par exemple, que la charge physique de nourriture, de carburant et de collecte de l'eau réduit les capacités des femmes par rapport à leur propre potentiel et par rapport à celui des hommes (par exemple, Cecelski, 1984; Ray, 2007).

266. L'accès à l'eau, l'assainissement, les foyers améliorés et l'électricité sont les piliers d'une qualité de vie décente et la base sur laquelle divers d'autres choix de vie peuvent ou ne peuvent être faits. Et pourtant, il y a un sous-investissement important dans ces domaines, par rapport à la nécessité mondiale. Les quatre domaines sont directement liés à la durabilité environnementale. Par exemple, des taux élevés de défécation en plein air, qui contribuent à la pollution de l'eau et aux risques pour la santé, sont directement liés à l'insuffisance des installations d'assainissement. Des investissements plus importants dans ces domaines sont donc nécessaires, à la fois pour la durabilité sociale et environnementale. Cependant, tous les investissements dans ces secteurs ne sont pas durables et sensibles au genre. Le chapitre propose deux dimensions pour évaluer les investissements dans ces domaines dans la perspective de l'égalité des sexes et le développement durable :

a) Les risques et les avantages des technologies, des innovations et des investissements sociétaux, y compris la répartition des genres de ces risques et avantages;

b) L'ampleur dans laquelle les droits de l'homme et les capacités des femmes, en particulier ceux des femmes et des filles pauvres, peuvent (ou ont pu) avancer à la suite de ces investissements.

267. Mesurer l'ampleur dans laquelle les capacités des femmes et des filles sont améliorées grâce à des investissements spécifiques n'est pas une tâche facile. Des

améliorations dans la mortalité féminine de moins de cinq ans et la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire sont des indicateurs utiles pour l'estimation et l'évaluation des investissements transformateurs en matière d'eau, d'assainissement, de foyers améliorés et d'électricité : elles sont particulièrement pertinentes pour les communautés ou pays à faible revenu; elles sont une condition préalable à de nombreuses autres capacités; et elles sont habituellement mesurées dans un grand nombre de pays. En outre, les investissements devraient être évalués en fonction de leur potentiel et performance en ce qui concerne la réduction du travail non rémunéré des femmes et des filles. Bien que cet indicateur ne soit pas calculé systématiquement, les données d'emploi du temps pour de nombreux pays existent et pourraient être utilisées pour mesurer les progrès accomplis. Si les résultats d'investissement sont évalués en termes de capacités, alors les processus de prise de décisions qui les provoquent devraient être évalués de même. Plus important encore, les investissements de développement durable (locaux ou nationaux) doivent veiller à ce que ceux qui assument les risques de l'intervention détiennent également le droit de la façonner.

268. Alors que les dernières décennies ont apporté des améliorations significatives dans les possibilités technologiques au cœur de ces services, y compris des options plus efficaces, plus sobres en carbone et moins coûteuses, elles ne peuvent pas acquérir leur pleine dimension sur la base des interventions technologiques seulement. Il n'existe pas non plus de garantie que les technologies améliorées destinées à être utilisées par les femmes permettront d'améliorer automatiquement la vie des femmes. La vaste littérature sur l'accès aux services de base pour les pauvres suggère fortement que l'accès universel et sensible au genre ne peut être assuré par des mécanismes volontaires uniquement (c'est-à-dire, à travers le marché ou le secteur non gouvernemental). Une action publique forte de la société civile et l'État est nécessaire pour développer les capacités de tous et protéger les ressources environnementales.

269. Le chapitre explore quatre concepts. La section B se tourne vers la question de savoir comment estimer (ex ante) ou évaluer (ex post) une action de développement durable à travers l'objectif de l'égalité des sexes. En se fondant sur les littératures de risque et les perceptions de risques, et sur l'opérationnalisation des capacités et du bien-être, certains critères d'évaluation des investissements socialement transformateurs sont proposés. Chacun des quatre domaines d'investissement est analysé dans la section C, avec des approches technologiques et sociales pour fournir des niveaux de service de base. Il y a des obstacles politiques et institutionnels considérables à la fourniture des services aux populations à faible revenu à grande échelle, et en particulier pour assurer l'égalité des sexes ou l'intégrité de l'environnement dans leur fourniture. La section D se concentre sur les contextes institutionnels qui peuvent permettre des voies de développement durable. Elle met en évidence la pertinence des alliances de la société civile qui sont nécessaires pour soutenir les investissements sociaux aux niveaux nécessaires. La section E couvre les moyens de financement de ces investissements.

B. Évaluation des investissements transformateurs pour l'égalité des sexes

1. Évaluation des risques liés aux investissements

270. Les technologies innovantes et les programmes qui les mettent en œuvre comportent toujours des risques. Pour chaque catégorie d'investissement de développement, il est important de se demander quels types de risques sont pris et qui assumera les coûts potentiels. L'approche des droits et des risques de la Commission mondiale des barrages (2000) est utile à cet égard. Elle a été utile en établissant un cadre pour les investissements publics responsables de la construction de barrages, et peut être utilement appliquée à d'autres secteurs. La Commission mondiale a clairement distingué les porteurs de risques des détenteurs de droits, en faisant valoir que ceux qui ont des risques qui leur sont imposés (porteurs de risque) n'ont souvent pas les droits relatifs aux décisions d'investissement qui correspondent à leurs risques.

271. Les membres de la Commission mondiale des barrages ont fait valoir que les profils de risque différentiels et les perceptions au sein et entre les communautés nécessitent des discussions transparentes avec toutes les parties concernées et intéressées, tout en reconnaissant que les deux ne peuvent pas être les mêmes, et en reconnaissant que des conséquences imprévues sont toujours possibles. La littérature des risques plus large sur la technologie et l'acceptation sociale a en effet montré que le risque ne peut pas être compris simplement comme une distribution de probabilité des résultats. Les gens apportent à leurs évaluations des risques non seulement les attributs d'une technologie, mais aussi leurs cadres culturels et politiques de référence et leurs incertitudes et craintes sociales. Ces perspectives subjectives et situées ne sont pas seulement une question d'une meilleure communication des risques techniques; elles exigent une analyse des critères multiples par lesquels les risques sont perçus (Stirling, 1998). Pour le développement durable, le cadre des droits et des risques, qui met l'accent sur la perception du risque, la répartition des risques et le caractère volontaire ou involontaire des risques, est particulièrement important pour des investissements à grande échelle et irréversibles. Dans le cas des grands barrages, par exemple, sur lequel est basé le rapport de la Commission mondiale, il a été montré que les communautés touchées et déplacées supportaient souvent les risques de la construction de barrages, mais ont rarement bénéficié du droit d'influer sur les décisions ou bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi. Les femmes et les autres personnes sans titre de propriété sur les terres n'ont pas bénéficié d'une terre en compensation pour les exploitations submergées. La Commission mondiale a fait valoir que ce résultat relativement défavorable entre les sexes pourrait s'appliquer à de nombreux investissements autres que les barrages (tels que les routes), lorsque les porteurs de risques ne sont pas les titulaires de droits.

2. Évaluation des résultats des investissements

272. Il est important d'être en mesure d'évaluer les investissements potentiels en fonction de leur impact sur l'égalité des sexes et les priorités locales et les besoins des populations les plus pauvres. Si l'investissement X sera favorisé à l'investissement Y, il doit y avoir des critères clairs pour estimer l'impact avant d'investir, ou évaluer l'impact après que l'investissement a été fait. Les investissements au nom du développement durable devraient être évalués, comme

critère de base, par rapport à leur capacité à renforcer les capacités des femmes et des filles. Aucune voie de développement ne peut être considérée comme « durable » si elle réduit les capacités des femmes. Ainsi, si un investissement dans une option à faible émission de carbone et écoénergétique destinée aux pauvres augmente, par inadvertance, le travail domestique non rémunéré des femmes, alors il ne s'agit pas d'une voie du développement durable. Il ne s'agit pas de nier la nécessité évidente et urgente de décarboniser l'économie mondiale, mais plutôt de faire valoir, comme il est indiqué au chapitre II, qu'une vue de la durabilité centrée sur les émissions ou les limites planétaires est insuffisante du point de vue du développement local ou l'égalité des sexes. Une approche des capacités pour évaluer les investissements exige un changement du point de référence de revenus plus l'empreinte environnementale à travers lequel le développement durable est le plus souvent mesuré. Plusieurs mesures ont été proposées afin d'évaluer l'amélioration de la capacité.

273. Une possibilité pour mesurer l'amélioration de la capacité des femmes, tout en gardant la mesure pratique et sélective, est de choisir parmi les indicateurs qui font déjà partie de l'Indice de développement humain du Programme de développement des Nations Unies, tels que l'espérance de vie et les préjugés sexistes³⁸. L'Indice de développement humain est dérivé de l'approche des capacités et fonctionnements influents de Sen (Sen, 1985) et peut être considéré comme un moyen de concrétiser les capacités. L'Indice dans son ensemble est en quelque sorte générique et à grande échelle; il est clair que les circonstances et les priorités socioéconomiques spécifiques devraient dicter quels indicateurs de capacité sont les plus pertinents. Par exemple, pour les investissements communautaires en matière d'assainissement, un indicateur de l'éducation (comme la scolarisation secondaire des filles) pourrait être la mesure de l'évaluation. Pour les investissements dans l'énergie domestique propre pour les très pauvres, la mortalité féminine et infantile peut être un indicateur plus approprié. Les indicateurs d'intérêt doivent être évalués pour la population générale, mais doivent également être mesurés pour les quintiles inférieurs. Ils peuvent être mesurés à différentes échelles, pour l'état dans son ensemble ou pour une seule intervention locale.

274. Le taux de mortalité féminine des moins de cinq ans et le ratio de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement secondaire, comme moyen d'illustrer l'approche, pourraient être considérés comme des mesures de capacités qui pourraient être utiles dans le cadre des quatre domaines prioritaires analysés dans ce chapitre (Saith et Harriss-White, 1999; Unterhalter, 2013). Ces indicateurs sont pertinents pour les communautés ou pays à faible revenu. De même que les indicateurs anthropométriques de nutrition, les taux de mortalité des moins de cinq ans et le taux de scolarisation secondaire correspondent aux capacités intrinsèquement importantes et sont la condition préalable à la réalisation de nombreux autres droits humains et capacités. Ils sont également des indicateurs réalistes étant donné que les données de mortalité et de scolarisation de l'enfant, aussi imparfaites qu'elles peuvent être, sont régulièrement mesurées dans un grand nombre de pays. D'autres indicateurs pourraient aussi servir l'objectif.

³⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement Humain, l'indice de développement humain, <http://hdr.undp.org/en/statistics/hdi>, (consulté le 27 juin 2014).

275. La mesure de scolarisation est le ratio filles-garçons, car c'est un indicateur direct de la parité. Toutefois, le simple taux de participation féminine dans l'enseignement secondaire est également une mesure de la capacité plausible. La scolarisation dans le secondaire prend le pas sur l'enseignement primaire : la littérature a montré de façon convaincante que plus d'années à l'école sont associées à la capacité des filles d'exprimer leurs droits et de mieux se protéger elles-mêmes et protéger leurs familles contre les maladies (Unterhalter, 2013).

276. Deux critères peuvent être peu pour mesurer l'égalité des sexes dans plusieurs domaines. Cependant, ceux-ci sont proposés comme constituants d'une voie durable, importants et donnés à titre d'illustration, plutôt que suffisants; leur sélection est tout à fait spécifique au contexte. Il est prévu que les investissements réels seront évalués grâce à des critères environnementaux et économiques supplémentaires. Mais la sélectivité et la simplicité sont essentielles pour les indicateurs pour gagner du terrain politique. En effet, un seul indicateur peut être un bon critère d'évaluation dans des contextes spécifiques, en fonction des conditions de base de préinvestissement.

277. La réduction du travail non rémunéré est un indicateur de développement sensible au genre qui est en effet crucial. Toute économie est dépendante de l'économie non rémunérée (Razavi, 2007), comprenant la cuisine, le nettoyage, les soins aux aînés, la garde d'enfants et le bénévolat communautaire. Dans les pays à faible revenu, le travail domestique comprend également la corvée d'eau et de carburant, souvent sur de longues distances. Le travail non rémunéré est fortement féminisé, et la charge de travail non rémunéré peut augmenter ou diminuer en raison des interventions apparemment durables. Elles peuvent même être considérées comme durables car elles reposent sur le travail non rémunéré incalculable; les interventions très applaudies telles que la collecte de l'eau de pluie et la gestion communautaire des ressources ont été critiquées sur ce terrain (Jackson, 1993; Kabeer, 2005). La réduction du travail domestique non rémunéré, en particulier dans les foyers à faible revenu, est essentielle pour que les femmes et les jeunes filles soient en mesure de développer l'éventail complet de leurs capacités. Cet indicateur n'est pas systématiquement calculé dans l'Indice de développement humain. Bien que les pays collectent de plus en plus de données d'emploi du temps, le manque de données dans plusieurs domaines tels que l'expérience de pauvreté des femmes, le travail domestique non rémunéré, la participation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux et l'accès des femmes au droit de propriété et le contrôle des actifs et des ressources productives, limite l'évaluation de l'égalité des sexes et des capacités des femmes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des États membres pour donner la priorité à la collecte systématique, les rapports et l'analyse des données sur l'ensemble minimum d'indicateurs de genre adopté par la Commission de statistique³⁹.

³⁹ L'ensemble minimal d'indicateurs de genre adopté par la Commission de statistique en 2013 fournit un guide pour la production nationale et la compilation internationale de statistiques ventilées par sexe. Voir Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques, *Statistiques ventilées par sexe*, disponible sur <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html> (consulté le 16 juillet 2014).

C. Catégories d'investissement pour le développement durable sensible au genre

278. L'approvisionnement fiable en eau domestique, l'assainissement propre et digne, des cuisinières plus propres et les services d'électricité domestique sont tous des catégories de base. Toute personne, quel que soit son âge, son sexe ou sa catégorie, a besoin de boire de l'eau, respirer, manger des aliments cuits, uriner et déféquer, et voir dans l'obscurité. Les investissements dans ces domaines touchent tout le monde tous les jours, et ont donc contribué à la réalisation des capacités et des droits de l'homme. Ils sont les déterminants de la santé et des moyens de subsistance pour tous et les piliers de ce qu'on a appelé « l'environnementalisme des pauvres » (Martínez Alier-2002). Ils sont particulièrement critiques pour les femmes pauvres, compte tenu de leurs responsabilités sociales pour répondre aux besoins des autres membres de la famille ainsi qu'à leur propre besoins. Ils devraient donc être au centre des efforts politiques pour parvenir au développement durable.

279. Toutes les quatre catégories d'investissements ont des retombées qui profitent aux utilisateurs ainsi qu'aux non-utilisateurs (par exemple, l'accès à l'assainissement pour les femmes augmente la santé globale de la communauté et des foyers de cuisson efficaces améliorent la santé des ménages ainsi que les budgets des ménages). L'eau insalubre, l'assainissement non sécurisé et la pollution de l'air intérieur à partir de combustibles solides, représentent environ 11 % des décès dans les pays à faible revenu (OMS, 2009). Les quatre investissements ont un noyau technologique, mais investir dans la technologie seule ne peut pas garantir que les innovations sont prises à l'échelle transformative. Tous les quatre disposent d'importantes externalités positives, ce qui signifie que les avantages sociaux de leur disposition ont tendance à dépasser les bénéfices privés. Par conséquent les marchés sont susceptibles de sous-livrer ces biens et services, ce qui en fait des candidats pour les investissements dans le domaine public. Cela n'exclut pas la participation du secteur privé, mais appelle à des efforts coordonnés pour orienter les investissements privés vers des objectifs sociaux plus larges, grâce à des subventions et des règlements spécifiques au contexte. Les investissements dans les quatre catégories peuvent soit être canalisés dans les voies non durables qui peuvent ne pas promouvoir l'égalité des sexes, ou dans des voies d'innovation plus durables et équitables, à travers lesquelles les capacités peuvent être améliorées. Par conséquent, se concentrer sur ces catégories ne signifie pas que celles-ci conduiront inévitablement à l'égalité des sexes, ni que ce sont les seuls investissements utiles pour le développement durable. De nombreux investissements peuvent être transformateurs pour l'éradication de la pauvreté et pour l'égalité des sexes, tels que les bonnes infrastructures, les technologies mobiles pour le développement, ou l'inclusion financière pour les personnes non bancarisées. L'accent est mis sur les catégories d'investissement qui sont de nature à améliorer l'égalité des sexes directement et spécifiquement, en particulier pour les femmes les plus pauvres, parce qu'elles souffrent de façon disproportionnée d'une mauvaise santé et du travail domestique non rémunéré en l'absence d'un tel investissement (Antonopoulos et Hirway, 2010).

280. Les investissements d'assainissement urbain en Asie du Sud ou en Afrique qui offrent un faible rapport de toilettes par usager empêchent souvent les femmes de les utiliser, parce qu'elles ne peuvent pas attendre dans de longues files d'attente le

matin ou se déplacer vers les installations durant la nuit. D'autre part, de nombreuses initiatives d'assainissement total menées par la communauté en Afrique, tels que le Kenya et la Sierra Leone, ont montré que les femmes assument volontiers des rôles de leadership dans la promotion de la construction de latrines et dans les activités de mobilisation communautaire dont a besoin l'assainissement total mené par la communauté (Hickling et Bevan, 2010). Plusieurs interventions de foyers améliorés, en Chine, en Inde et au Kenya, ont simultanément amélioré la pollution de l'air des ménages et potentiellement amélioré la santé respiratoire des femmes, bien que cette dernière ait été difficile à mesurer. Un programme particulièrement réussi est le programme national de foyers améliorés de la Chine pour remplacer les réchauds à charbon (Sinton et al., 2004), décrit plus en détail ci-dessous.

1. Eau

281. Quelque 748 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées (OMS/UNICEF, 2014), définies par l'OMS comme l'eau d'un puits protégé, d'une source protégée, l'eau de pluie recueillie, des puits ou du robinet. La diarrhée de la contamination microbienne (même en « eau améliorée ») coûte la vie à 1,6 million d'enfants de moins de cinq ans chaque année (OMS/UNICEF, 2006). De nombreuses approches innovantes sont développées et diffusées pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Cette section met l'accent sur un accès fiable à des quantités suffisantes et améliorées de l'eau pour l'usage domestique. L'accès de base vient en premier, surtout pour les femmes dans les pays en développement.

282. Les attentes sociales dictent que les femmes et les filles sont les porteuses d'eau primaires pour leurs familles; dans plus de 70 % des foyers où l'eau doit être puisée, les femmes et les filles font la corvée (OMS/UNICEF, 2012). Lorsque les sources d'eau rurales sont éloignées, les femmes marchent jusqu'à deux heures pour aller chercher de l'eau. Lorsque l'eau en milieu urbain vient de fontaines partagées, elles peuvent faire la queue pendant plus d'une heure (voir Ray, 2007). Les données d'enquête pour 25 pays d'Afrique subsaharienne indiquent que les femmes consacrent au total 16 millions d'heures par jour à aller chercher de l'eau (OMS/UNICEF, 2012); plus la source d'eau est éloignée, moins le foyer utilise d'eau. Les études de cas du monde entier montrent que le manque de temps lié à l'eau se traduit par la perte de revenus pour les femmes et la perte de scolarisation des filles (PNUD, 2006). En outre, des niveaux élevés de stress mental surviennent lorsque les droits sur l'eau ne sont pas sûrs. Toute cette corvée provoque l'usure et une détérioration cumulative du cou, de la colonne vertébrale, du dos et des genoux; en effet, le corps d'une femme devient une partie intégrante de l'infrastructure de l'approvisionnement en eau, en faisant le travail des tuyaux.

283. Dans de nombreux pays en développement, l'accès à l'eau potable en milieu urbain est plus élevé que l'accès rural et l'accès au quintile supérieur est nettement plus élevé que dans le quintile inférieur. Ces tendances sont de même mesure que le Rapport sur le développement humain de 2006, qui a déclaré sans équivoque que le manque d'accès à l'eau provient de l'inégalité et de l'absence de droits et non pas d'une notion généralisée de la rareté (PNUD, 2006), faisant écho à l'analyse dans le chapitre IV sur le droit à l'alimentation.

284. Même dans les zones urbaines, où les pourcentages d'accès sont généralement plus élevés, la fiabilité, la qualité et l'abordabilité de l'accès pour les quintiles les plus faibles sont, toutes, peu sûres. L'eau courante continue a les plus grands avantages pour la santé et les plus faibles coûts de corvée, mais n'est technologiquement et financièrement viable que pour les communautés densément peuplées. L'eau courante avec un raccordement à l'égout pour les pays en développement aurait requis 136 milliards de dollars par an de 2000 à 2015 afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement; atteindre l'objectif en utilisant des technologies d'approvisionnement moins chères, y compris les puits, les tuyaux à faible coût et captage d'eau de toiture, et sans ajouter de traitements au point de l'utilisation pour améliorer la qualité de l'eau, a été estimé à moins de 2 milliards de dollars par an (Hutton, Haller et Bartram, 2007). Selon le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement⁴⁰, les Objectifs de l'accès mondial en eau ont été atteints en 2013, mais cet objectif est loin de l'accès universel, est loin de l'eau potable, a été réalisé en grande partie par accès urbain plutôt que rural, et est tout à fait compatible avec le manque de temps continu pour les femmes, les coûts élevés d'accès et d'autres indicateurs du manque d'eau (par exemple, une qualité d'eau très variable, une faible fiabilité de la source d'accès à l'eau, la charge physique de la collecte et du transport).

285. Dans les zones rurales, de modestes quantités d'eau sont nécessaires non seulement pour la consommation, mais pour les moyens de subsistance. Zwartveen (1997) soutient que l'accent exclusif sur le secteur de l'eau domestique lors de l'examen des besoins des femmes en eau néglige le nombre croissant de petits ménages agricoles dirigés par des femmes, et met l'accent sur le rôle des femmes en tant que mères plutôt que comme productrices également. Les systèmes ruraux qui sont « à usage multiple », ce qui signifie qu'ils fournissent de l'eau à boire et pour les petites parcelles et quelques bovins ou chèvres, sont plus susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins de base que les femmes rurales doivent satisfaire. Ils ont un potentiel plus élevé de recouvrement des coûts, car ils aident à générer des revenus, en particulier si le crédit est disponible. Une intervention centrée sur l'eau potable, par contraste, tel un puits avec une pompe, pourrait avoir un cycle de vie par personne et par coût annuel de 20 dollars à 60 dollars, avec peu de chances du recouvrement des coûts de sa base d'utilisateurs à faible revenu. D'une perspective pragmatique plutôt que celle des droits de l'homme, les donateurs et les gouvernements sont, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, plus disposés à investir dans les projets à fort potentiel de recouvrement partiel des coûts par opposition à ceux sans ce potentiel.

286. En plus de grands projets hydrauliques polyvalents basés sur le stockage, les technologies décentralisées augmentant l'eau existent, et ont collectivement atteint plusieurs millions. Beaucoup d'entre elles compteraient comme « usage multiple » dans la terminologie d'aujourd'hui. Plusieurs d'entre elles sont des approches traditionnelles « modernisées », souvent à base communautaire. L'exemple le plus

⁴⁰ Le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF est le mécanisme des Nations Unies pour le suivi du progrès régional et national en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Il utilise des enquêtes auprès des ménages soutenues à l'échelle mondiale et nationale comme principale source de données, et est considéré comme l'ensemble de données les plus complètes pour le suivi de l'eau et de l'assainissement à l'échelle mondiale.

connu est l'eau de pluie, qui est prise à grande échelle par les communautés en partenariat avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Un autre est la pompe à pédale qui extrait l'eau peu profonde à des fins domestiques, ainsi que pour les petites exploitations et les parcelles de cuisine. Le renouveau et la modernisation de ces techniques sont dus en partie à des sécheresses récurrentes, et en partie aux efforts déployés pour contrer le discours que les grands barrages ont été le seul canal pour la sécurité de l'eau. Mais un manque de financement et les politiques d'intérêt ont empêché ces approches d'atteindre des échelles vraiment transformatrices (voir Sovacool, 2012).

287. Partout, l'eau est synonyme de la vie; l'accès à l'eau pour les femmes pauvres est l'une des plus grandes priorités du développement durable. En ce sens, l'histoire des projets d'eau qui ont échoué dans les zones rurales et urbaines est instructive. Une raison souvent citée pour l'échec est que les voix et les points de vue des femmes ont été ignorés avant et pendant ces efforts; et que les femmes sont les usagers de l'eau et donc celles qui disposent des connaissances et des enjeux. La capacité d'agir, la voix et le leadership des femmes sont donc essentiels pour l'accès durable et sensible au genre à l'eau et doivent aller au-delà de participation « symbolique ». Alors qu'il serait naïf de prétendre que le leadership des femmes n'est ni nécessaire ni suffisant pour des projets en matière d'eau au niveau de la communauté, de nombreuses études de cas en Éthiopie, en Inde, au Kenya, au Népal, au Pakistan, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie, entre autres cas, ont fait valoir que placer les femmes au centre des décisions en matière d'eau et d'assainissement a conduit à une prestation plus rentable, plus de foyers ayant accès à l'eau et moins de corruption dans le financement de l'eau (Fisher, 2006; Chattopadhyay et Duflo, 2004).

2 Assainissement

288. L'assainissement est un besoin fondamental, et cependant l'accès à des installations améliorées est refusé à des milliards de personnes à travers le monde. Il est important de comprendre que, pour des raisons sociales ainsi que biologiques, les femmes et les hommes font face à différents risques et ont des besoins différents en ce qui concerne l'assainissement. Par exemple, les filles et les femmes peuvent être exposées à la violence sexuelle lors de l'accès aux installations partagées et hors site, et le manque d'installations adéquates dans les écoles peut écarter les filles, en particulier pendant la menstruation.

289. Des installations d'assainissement « améliorées », selon l'OMS et l'UNICEF, comprenant des toilettes à chasse d'eau ou à chasse d'eau manuelle se déversant dans un égout, des fosses ventilées améliorées et des toilettes à compostage, grâce à l'utilisation desquelles les déchets pathogènes sont susceptible d'être retirés de tout contact humain. Beaucoup de différents modèles de toilettes, de la plus simple fosse avec dalle, aux toilettes (écologiques) sèches plus complexes mais réalisables localement, existent pour les foyers à faible revenu (Nelson et Murray, 2008). Mais plus de 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une latrine améliorée; parmi eux 761 millions utilisent des installations communes, que le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et de l'UNICEF ne considère pas comme « améliorées ». Les taux de défécation en plein air ont baissé dans tous les pays en développement (OMS/UNICEF, 2013), mais il reste la norme pour plus de 1 milliard de personnes, dont 90 % résident dans les zones rurales.

290. La défécation en plein air est un risque pour la santé publique grave ainsi qu'un danger pour l'environnement, entraînant des maladies diarrhéiques répandues et la pollution de l'eau. Les programmes d'assainissement attirent une attention croissante par rapport à la précédente négligence de ces programmes en comparaison avec les programmes d'eau potable, et sont vigoureusement promus par les chercheurs en santé, par les gouvernements en concertation avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales internationales. Il est toujours d'actualité que pour chaque 4 dollars dépensés sur les programmes d'eau et d'assainissement, l'assainissement reçoit environ 1 dollar (OMS, 2012). Mais un changement radical a eu lieu au cours des dernières années en matière de reconnaissance de l'assainissement comme indispensable pour la santé et le développement.

291. L'assainissement de base qui est propre, abordable à construire et à entretenir, et accessible en toute sécurité, est un investissement particulièrement transformateur pour les capacités des femmes et des filles. Les femmes ont besoin de plus d'intimité que les hommes quand elles utilisent les installations en raison de normes sociales, elles ont besoin de plus de temps dans les toilettes que les hommes (car elles doivent s'asseoir ou s'accroupir), ont besoin de sécurité physique lorsqu'elles accèdent à des toilettes à l'extérieur de l'habitation, et peuvent avoir besoin de plusieurs visites quotidiennes pendant leur période menstruelle. Pour ces raisons, l'accès à l'assainissement est aussi lié à l'égalité des sexes et à la dignité que l'accès à l'eau. Comme pour l'accès à l'eau, l'assainissement dans les pays à faible revenu est très inégal; comme avec l'eau, les taux de couverture en matière d'assainissement urbain sont nettement plus élevés que les taux de couverture en milieu rural (OMS/UNICEF, 2013). Même dans les régions rurales, l'accès est inférieur pour les communautés loin des routes principales. Dans l'ensemble, on estime que les enfants des quintiles les plus pauvres des pays à faible revenu (en Asie du Sud et Afrique subsaharienne) souffrent jusqu'à 20 fois plus du fardeau en matière de santé dû à l'assainissement inadéquat que les enfants dans les quintiles supérieurs au sein de ces mêmes pays.

292. Les nouvelles orientations dans la recherche et la promotion de l'assainissement ont largement mis l'accent sur l'extension de l'accès à travers le développement de nouvelles technologies, encourageant la fixation des toilettes, l'amélioration des marchés pour les produits d'assainissement, en encourageant le rôle plus important des acteurs non étatiques et décourageant la défécation en plein air (Black et Fawcett, 2008; water.org⁴¹; Bill and Melinda Gates Foundation). Plusieurs efforts des bailleurs de fonds (par exemple, l'initiative de la Fondation Gates « Réinventer les toilettes ») et les efforts de partenariat gouvernement-communauté (par exemple, les campagnes d'assainissement total menées par la communauté) sont axés sur l'assainissement durable pour les pauvres. L'assainissement total mené par la communauté met l'accent sur l'assainissement rural, ce qui reflète à la fois les origines du concept dans les zones rurales (Kar et Chambers 2008) ainsi que l'endroit où se produit principalement la défécation en plein air. Il s'agit d'une approche sans subvention à la mobilisation de la communauté pour l'assainissement qui encourage les gens à construire leurs propres toilettes/latrines avec les ressources locales pour arrêter la défécation en plein air. L'assainissement total mené par la communauté encourage les femmes à assumer

⁴¹ Plus d'informations disponibles sur <http://water.org/>.

des rôles de leadership, mais s'appuie également sur les notions traditionnelles de femmes en tant que gardiennes de la propreté et de l'ordre dans la famille et peut ajouter au travail existant des femmes (Mehta et Movik, 2011). Mais il y a aussi des exemples de l'assainissement urbain dans les villes avec les dirigeants de la communauté en leur centre, utilisant l'assainissement pour le renforcement de la communauté ainsi que l'exercice de construction des toilettes, en Asie du Sud, en Amérique centrale et en Afrique australe. Ces méthodes, qui étaient à un moment des projets pilotes, mais sont maintenant devenues plus ordinaires, représentent un changement majeur des approches axées sur l'offre et axées sur les installations. Il est encore difficile de savoir si ces moyens axés sur la demande peuvent être maintenus dans le temps dans de multiples contextes, ou s'ils peuvent suffisamment s'adapter aux économies politiques des différents pays pour être utilisés à grande échelle (par exemple, Harris, Kooy et Jones, 2011, sur le Viet Nam).

293. La définition de latrines améliorées (ou réinventées) dans tous ces efforts reste orientée sur le matériel, ne parlant guère de traitement des eaux usées avant l'élimination ou le retrait de la boue si les toilettes sont des toilettes sèches. Les eaux usées non traitées et les boues d'égout débordant des fosses sont très polluantes et non durables. Si l'assainissement amélioré requiert que les eaux usées soient traitées avant son rejet dans l'environnement, 4,1 milliards plutôt que 2,6 milliards de personnes seraient considérées comme non desservies (Baum, Luh et Bartram, 2013). Les modèles de toilettes durables doivent donc inclure non seulement la réduction de la défécation en plein air, mais aussi l'élimination et la réutilisation des déchets pathogènes (Nelson et Murray, 2008). Le financement de l'assainissement à l'échelle requise reste un défi mondial encore à relever, avec une grande incertitude dans les estimations de coûts actuels et presque aucune estimation des dépenses des ménages privés. Hutton et Bartram (2008) estiment que près de 36 milliards de dollars (2008) par année devront être investis pendant 10 ans pour répondre aux Objectifs du millénaire pour le développement (et les maintenir) consistant à réduire de moitié la population sans accès à un assainissement amélioré. Si le traitement primaire des déchets de toilettes et des coûts d'entretien à long terme sont ajoutés, le coût de « l'assainissement durable » peut être de 5 à 20 fois le coût de la construction de la latrine seule. Les entreprises sociales innovantes qui convertissent en toute sécurité des déchets humains en boues réutilisables ou en énergie renouvelable sont en cours d'expérimentation à l'échelle des taudis urbains (par exemple, Sanergy)⁴², exploitant les possibilités de recouvrement des coûts de réutilisation productive, mais ces efforts sont encore en phases pilotes.

294. L'accent mis sur l'élimination de la défécation en plein air est absolument essentiel. Mais il ne suffit pas pour l'assainissement durable ou sensible au genre. L'assainissement propre et sécuritaire peut permettre l'éducation des filles, la mobilité des femmes et la sécurité physique et sexuelle des femmes et des filles. Cependant, l'égalité des sexes signifie que les programmes de toilettes ne doivent pas se limiter à traiter la gestion de la défécation et de la maladie et de prendre également au sérieux les exigences de la vie privée, de la sécurité et de la gestion de l'hygiène menstruelle. L'hygiène menstruelle a souvent été négligée dans les promotions nationales et internationales de l'assainissement; c'est seulement aujourd'hui qu'elle est reconnue comme l'écart programmatique essentiel pour les objectifs de développement pour l'après-2015 (OMS/UNICEF, 2013). Les

⁴² Plus d'informations disponibles sur <http://saner.gy/>.

installations et les produits d'assainissement sécuritaires et privés permettent aux filles de rester à l'école et de réduire leur malaise et leur honte potentielle pendant la menstruation. Des preuves de l'Inde, du Népal, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie indiquent que le manque d'installations sanitaires et de linges propres pendant la menstruation garde les filles loin de l'école, et que des toilettes propres et sûres, ainsi que l'éducation en matière d'hygiène menstruelle, gardent les filles à l'école. D'autres études de l'Inde et du Kenya montrent qu'une mauvaise hygiène menstruelle et de mauvais vestiaires embarrassent les filles, les empêchent de faire une activité physique pendant la récréation et les gardent à la maison et que des produits sanitaires améliorés et abordables et la vie privée améliorent l'expérience de l'année scolaire ainsi que la qualité de vie globale (House, Mahon et Cavill, 2012; McMahon et al., 2011; Shah et al., 2013). En bref, les hommes et les femmes ont des besoins très différents d'assainissement, pour des raisons biologiques et sociales. Les investissements dans ce domaine doivent être conçus et mis en œuvre avec, comme préoccupation centrale, ces besoins corporels et les normes sociales qui les entourent, ce qui signifie que les programmes d'adoption de l'assainissement ne peuvent pas se concentrer sur la prévention de la défécation en plein air seule.

3. Foyers améliorés

295. C'est toujours la norme pour les femmes de faire la cuisine tous les jours pour leurs familles. C'est un élément central de l'économie de soins non rémunérés. Les femmes et leurs enfants, surtout les plus jeunes qui sont avec elles tout le temps, souffrent ainsi de manière disproportionnée de l'exposition à la fumée nocive émise par les fourneaux à combustion de la biomasse. Le temps consacré à la collecte de bois de feu ou de charbon de bois est aussi un travail essentiellement délégué aux femmes dans les pays en développement, il est onéreux et parfois dangereux, pour les femmes et pour les enfants qui les accompagnent souvent. En outre, les ménages ruraux sont fortement limités en main d'œuvre pendant les saisons agricoles de pointe, et le temps de ramassage du bois a un coût d'opportunité élevé.

296. Les femmes passent plusieurs heures par jour à la recherche du carburant et cuisinent sur des flammes nues qui émettent de la fumée nocive. Elles sont donc touchées de manière disproportionnée par les pratiques de cuisson polluantes et inefficaces et par la dépendance aux combustibles de la biomasse (Alliance mondiale pour les foyers améliorés, 2013). Au niveau mondial, près de 3 milliards de personnes dépendent des combustibles solides pour la cuisine et le chauffage; 78 % de cette population est rurale, selon Sustainable Energy for All (voir www.se4all.org). Les foyers traditionnels à combustion de la biomasse (c'est à dire des foyers utilisant le bois, le charbon de bois, le fumier de ferme ou des résidus de cultures), surtout quand ils sont utilisés en intérieur, sont les principaux contributeurs à la pollution de l'air de la maison. Cette pollution est responsable, mondialement, de plus de 4 millions de décès, et la pollution de l'air de la maison et la pollution de l'air ambiant sont aujourd'hui, conjointement, le principal risque mondial de la santé environnementale. En Asie du Sud et en Chine, les foyers à combustibles solides, qui sont à base de biomasse en Inde, mais significativement à base de charbon en Chine, sont le plus grand contributeur à la pollution de l'air de la maison. Les charges cumulatives de maladies à partir de noir de carbone et de particules inhalées, sont manifestes dans les infections respiratoires, l'inflammation

des poumons, le faible poids à la naissance et des accidents cardiaques (Fullerton, Bruce et Gordon, 2008).

297. Si les ménages peuvent passer à des foyers à combustion moins polluante et plus efficaces, les avantages pour la santé et les revenus et les gains de temps seront importants pour les communautés dans leur ensemble. De même que pour l'eau et l'assainissement, cela leur donne des externalités positives bien au-delà des avantages pour les femmes. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, par exemple, une grande part des particules ambiantes (et pas seulement à l'intérieur) est attribuée à la cuisine aux combustibles solides.

298. Investir à grande échelle dans les foyers à combustibles solides efficaces, en particulier dans les régions rurales et périurbaines, est à la fois un investissement sensible au genre et de voie durable. Pour des raisons de santé et pour prévenir la pollution de l'air intérieur, il serait préférable de délaisser complètement les foyers et de choisir des combustibles moins polluants comme le gaz de pétrole liquéfié ou le gaz naturel, mais il s'agit d'une proposition plus ambitieuse.

299. Par rapport aux données sur l'eau et l'assainissement, les données par pays et par quintile sur l'accès aux foyers efficaces sont rares (voir Anenberg et al., 2013). En partie, c'est parce que les foyers améliorés deviennent de plus en plus un objectif significatif des données sur les dépenses publiques ou des données publiques collectées systématiquement. Les politiques énergétiques nationales et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté se concentrent souvent sur l'électrification et ne reflètent pas de manière adéquate l'importance de l'énergie de cuisson. La seule exception était jusque-là le programme national de foyers améliorés massif et organisé de la Chine, qui a depuis été abandonné, mais qui a introduit 180 millions de foyers améliorés (Sinton et al., 2004) pendant sa durée.

300. Malgré l'attention politique croissante, l'investissement public dans les foyers améliorés reste insuffisant. Le premier facteur qui influe sur le soutien de foyers améliorés est que les effets des interventions des foyers améliorés sur le terrain ont été très variés, certains étant évalués comme n'ayant eu aucun effet, d'autres ayant contribué à une amélioration modeste de la santé, qui est difficile à quantifier, ou à une valeur inférieure aux améliorations prévues pour ce qui est de la pollution de l'air intérieur (voir Anenberg et al., 2013). Les conceptions et les rendements de combustion des foyers « améliorés » varient considérablement eux-mêmes, allant de ceux qui comprennent une cheminée pour que la fumée soit poussée vers l'extérieur, à ceux qui utilisent tout simplement moins de carburant mais conservent la pollution par particules à l'intérieur. Les effets des foyers améliorés en matière de revenu sont plus susceptibles d'être toujours positifs, puisque de nombreux foyers améliorés utilisent entre 30 et 60 % moins de carburant que leurs équivalents non améliorés; cela peut être une économie importante pour les ménages ruraux qui dépensent près de 10 % de leur revenu mensuel sur l'énergie (Miah et al., 2010).

301. La deuxième considération est que la production de foyers que les femmes veulent utiliser et leur commercialisation aux familles à faible revenu a été un défi. Dans la plupart des interventions de foyers améliorés, même lorsqu'il est fait rapport de satisfaction avec les foyers et leur utilisation, on signale également l'utilisation continue des foyers traditionnels pour les aliments de base (dont le goût semble-t-il change avec les foyers améliorés). En outre, il existe des preuves anecdotiques que les femmes ne sont pas disposées à renoncer à la commodité de deux foyers, malgré les avantages d'utiliser le plus efficace de manière continue.

Cette forme « d'empilement » des appareils rend plus difficile de voir les impacts sur la santé et aussi plus difficile de vendre de nouveaux foyers. Dans le domaine de la cuisine en particulier, les hommes et les femmes peuvent apprécier les différents aspects des foyers améliorés. Il a été émis l'hypothèse que les femmes apprécient l'esthétique des foyers et les environnements sans fumée plus que les hommes, qui sont préoccupés par les repas en temps voulu et le goût traditionnel de la nourriture. Ces points de vue ne sont pas nécessairement conflictuels, mais ils présentent des difficultés de commercialisation. On estime que 166 millions de ménages utilisent aujourd'hui des foyers améliorés relativement bon marché, dont 116 millions en Chine et 22 millions en Asie du Sud. Même si l'évolution à grande échelle reste difficile à saisir, des résultats encourageants dans l'adoption de foyers ont été rapportés par de nombreuses organisations non-gouvernementales, comme Practical Action, Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (Group for the Environment, Renewable Energy and Solidarity (GERES)) Cambodia et Potential Energy, œuvrant en Asie et en Afrique, les femmes étant impliquées au centre de la conception de foyers, leur test et leur commercialisation sociale et conventionnelle (voir Alliance mondiale pour les foyers améliorés, 2013).

302. Le domaine des foyers de cuisson est aujourd'hui associé au débat sur l'adaptation au changement climatique. Il est régulièrement affirmé que les foyers écologiques peuvent autonomiser les femmes, améliorer la santé humaine et atténuer le réchauffement climatique, et donc qu'il existe un lien gagnant-gagnant du climat, de l'énergie et de la pauvreté. L'utilisation réduite de combustibles solides diminue les émissions nocives, même si tous les foyers au total produisent une très petite fraction du total des émissions (environ 1 à 3 tonnes de dioxyde de carbone par an, par foyer) (Lee et al., 2013). Plus critique que les émissions de dioxyde de carbone peuvent être celles du noir de carbone (suie), un polluant de l'air, un agent de forçage pour le réchauffement climatique et un perturbateur climatique régional, que les foyers à biomasse et à charbon produisent, et qui cause un important réchauffement à court terme. En Asie du Sud, on estime que la moitié du noir de carbone total émis provient de foyers à combustion de la biomasse, et qu'il perturbe les moussons et menace donc potentiellement la disponibilité de l'eau. Il convient de noter, toutefois, que des recherches détaillées sur les sources de noir de carbone montrent que la cuisson avec biocarburant résidentiel globalement peut ou peut ne pas se traduire par un léger réchauffement dû aux effets des polluants à courte durée de vie, mais l'étendue de l'effet, le cas échéant, est extrêmement incertaine. La combustion résiduelle du charbon a un effet légèrement plus élevé à court terme, mais encore une fois « avec une faible certitude » (Bond et al., 2013).

303. Les impacts apparents du changement climatique ont permis de financer et de commercialiser des programmes de foyers grâce à des partenariats public-privé, le Mécanisme de développement propre, le Clean Cooking Loan Fund et d'autres nouvelles formes créatives de financement de carbone⁴³. Cependant, les données fournissent peu d'assurance que la réduction de la combustion des biocarburants atténuera, de façon significative, le changement climatique à court terme. Ce qu'on appelle les « cobénéfices » de l'atténuation au changement climatique à partir des foyers propres, tels qu'une meilleure santé, en particulier, pour les femmes et la réduction des coûts de carburant, pour ce qui est du temps passé à la collecte du

⁴³ Plus d'informations disponibles sur le site Web de l'Alliance mondiale pour les foyers améliorés, <http://carbonfinanceforcookstoves.org>.

combustible et le coût financier, ont dépassé les avantages climatiques. Les bénéfices en termes de santé des femmes et des enfants et la réduction de leur charge de travail non rémunéré seuls devraient fournir une justification assez solide pour investir dans des foyers améliorés dans le cadre d'un programme de développement durable.

4. Électricité

304. Le dernier exemple d'un investissement transformateur est l'électricité. Un éclairage fiable, sécurisé et abordable transforme des vies. L'électricité signifie que les hommes et les femmes peuvent travailler plus longtemps, ou avec des horaires plus flexibles, si nécessaire, que les enfants ou les adultes peuvent étudier le soir avec un bon éclairage, et que les téléphones cellulaires, qui sont devenus un moyen de communication essentiel pour les travailleurs pauvres, peuvent être chargés. L'éclairage électrique est de loin plus sûr que les lampes à kérosène ou les bougies à flamme nue. L'éclairage à base de mèche, comme les bougies et les lampes à pétrole, génère également des niveaux élevés de noir de carbone, mais à la différence des fourneaux à combustion de la biomasse, les lampes à pétrole émettent presque du noir de carbone pur avec peu de carbone organique (Lam et al., 2012). Ne pas avoir de l'électricité de base met un foyer dans la catégorie des « pauvres » et, d'après cet indicateur, plus de 1,3 milliards de personnes restent pauvres.

305. Bien que les Objectifs du millénaire pour le développement ne disposent pas d'un objectif ou d'une cible pour l'électricité (ou l'énergie), l'accès aux services d'électricité de base est une condition préalable à l'égalité des sexes, et pas seulement pour le développement global seul (Cabraal, Barnes et Agarwal, 2005). Le but principal de l'objectif 3, sur la promotion de l'égalité des sexes, était l'élimination de la disparité entre les sexes dans l'éducation, et l'accès à l'électricité a permis à davantage de femmes de lire et de regarder la télévision dans toutes les classes de revenu (Pereira et al., 2011, et Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique, 2004, cité). Les petites entreprises, souvent dirigées par des femmes, ont également besoin d'électricité. L'accès à l'électricité améliore l'infrastructure des soins de santé en général parce que les dispensaires peuvent fonctionner après le coucher du soleil, les vaccins peuvent être conservés au froid et l'accouchement n'a pas besoin d'avoir lieu dans l'obscurité. Le taux de mortalité maternelle en particulier est fortement corrélé à l'accès à l'électricité (Sovacool, 2012). Les femmes âgées de 15 à 34 ans meurent en nombre anormalement élevé en raison de la mortalité maternelle (Nations Unies, 2013a), et les accouchements sans lumière sont connus pour être une cause importante d'infections et de décès. L'accès à l'électricité de base est donc essentiel pour l'expansion des capacités des femmes.

306. Les estimations de coûts pour offrir des services d'électricité modernes aux 1,3 milliard de personnes qui sont actuellement non desservis varient largement, mais les Perspectives énergétiques mondiales estiment un besoin de 49 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 (Agence internationale de l'énergie, 2012). La variation dépend de la façon dont les coûts d'investissement sont estimés, mais aussi de ce qui est présumé sur le prix du carburant et de l'efficacité de l'appareil. Les frais d'entretien courants sont généralement inclus pour évaluer les frais de réseau électrique, mais souvent exclus des calculs pour les petits systèmes communautaires ou à domicile. L'extension du réseau centralisé reste plus efficace pour les zones urbaines à revenu intermédiaire densément peuplées, comme la Chine ou l'Afrique du Sud. Mais les considérations de coût d'investissement et les faibles perspectives

de recouvrement des recettes ont empêché les services du secteur privé d'entrer dans les marchés ruraux à faible revenu et à faible densité de population, (Bazilian et al., 2012) alors même que de nombreux pays en développement ont été poussés, pour des raisons d'efficacité, mais aussi d'idéologie, vers la privatisation de leurs services énergétiques.

307. Il est important de tenir compte de la tension actuelle entre l'électrification des personnes non connectées et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, parce que le modèle classique d'approvisionnement est un réseau centralisé basé sur l'énergie fossile. Dans l'ensemble, la majorité des personnes dans le noir sont les résidents des zones rurales, et leur faible capacité à payer, le niveau élevé de leur besoin et les considérations en matière de changements climatiques se sont conjugués pour faire des systèmes décentralisés basés sur les énergies renouvelables une recommandation stratégique de premier plan pour l'énergie durable, selon Sustainable Energy for All. Il existe plusieurs options dans la catégorie des systèmes décentralisés ou micro-réseaux utilisant des énergies renouvelables. Il s'agit notamment de très petits systèmes de 10 W en moyenne (« pico »), prenant en charge simplement deux ou trois lampes et la recharge de téléphone portable; ou des systèmes solaires domestiques, supportant des ventilateurs, quatre à cinq lampes efficaces et un téléviseur, en moyenne de 30-40W pour les unités couramment vendues; ou des systèmes de mini-réseau qui offrent plusieurs services de dimension communautaire, nécessitent des investissements initiaux plus élevés, mais produisant de l'électricité à un coût inférieur à celui des systèmes domestiques, tel que rapporté par Sustainable Energy for All. Les systèmes microréseaux peuvent être plus rapides à développer et à reproduire qu'un réseau centralisé dans les communautés à faibles ressources, mais les études de cas montrent que les coûts et la capacité d'entretien régulier ne peuvent pas être considérés après coup dans l'analyse des coûts-bénéfices. Les systèmes renouvelables hybrides conventionnels sont également possibles, à l'échelle communautaire ou multicommunautaire, combinant le photovoltaïque avec l'éolien, ou même avec le diesel, offrant une fiabilité de réseau et un éventail d'applications productives au-delà du simple usage résidentiel (Guruswamy, 2011).

308. L'accès à l'électricité de base est actuellement défini par avoir une connexion à domicile. Fournir un niveau minimal de l'électricité à 1,3 milliard de personnes qui sont actuellement sans accès, afin d'alimenter l'éclairage de base, un ventilateur et une radio ou un téléviseur, pourrait s'élever à une petite fraction de la consommation mondiale actuelle d'électricité, tout en ayant des effets potentiellement transformateurs. Par conséquent, le climat ne court pas de danger immédiat en raison de l'approvisionnement des pauvres en électricité de base, même si l'ensemble de leur consommation devait être alimentée par des combustibles fossiles. Mais l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau et l'expansion des options décentralisées en utilisant des sources d'énergie propres, qui minimisent l'impact sur la santé locale et le niveau de pollution par particules, sont des étapes importantes pour empêcher la limitation aux nouvelles infrastructures à base de combustibles fossiles. La fourniture des services de base n'est qu'un début. L'éradication de la pauvreté nécessitera d'aller au-delà de cet objectif (Sovacool, 2012). Comme pour le domaine des foyers de cuisson, la durabilité en matière de services d'électricité devrait refléter les effets relatifs sur le climat et sur les capacités des options centralisées et décentralisées, et conventionnelles et renouvelables.

309. Comme c'est le cas pour toutes les interventions, les programmes d'électrification rurale décentralisée ont réussi dans certaines régions, mais ont échoué pour des raisons financières, politiques et sociales dans d'autres. Et tandis que les services d'électricité de base demeurent essentiels pour le développement durable, aucune technologie, quel que soit son coût, sa résilience au climat, ou son mode de diffusion, ne peut garantir que l'électricité produite et utilisée permettra effectivement d'améliorer l'égalité des sexes. Les études sur les femmes et l'électricité ont indiqué qu'une fois qu'il y a des lumières électriques, les femmes ont plus de temps pour être avec leurs enfants, effectuent leurs tâches plus rapidement et peuvent lire davantage. Mais pour les systèmes extrêmement faibles et limités, la cuisine, les études et la télévision sont en concurrence pour l'électricité limitée (Jacobson, 2007); la répartition intra-ménage et le pouvoir permettront de déterminer qui utilise les watts et à quelles fins (voir Agarwal, 1997). Il se peut que, malgré des coûts plus élevés, les systèmes d'une capacité supérieure à « pico » seront nécessaires pour que les services d'électricité puissent activement promouvoir l'égalité des sexes. Par conséquent, sur la base des critères d'amélioration de la capacité proposés dans ce chapitre, des systèmes petits, mais hors pico, peuvent se révéler sur une voie plus durable.

D. Contexte institutionnel des investissements

310. Le contexte institutionnel de l'investissement dans la durabilité et les capacités est indéniablement crucial. Chacun des quatre secteurs prioritaires identifiés dépend de technologies innovantes et abordables, et les technologies peuvent facilement être considérées comme l'ingrédient central pour faire des investissements en matière d'eau, d'assainissement, de foyers et d'électricité un succès. Mais la technologie n'est qu'une partie de toute histoire d'investissement, puisque les technologies sont diffusées dans un contexte institutionnel et financier, aux utilisateurs ayant leurs propres valeurs et points de vue, et dans des économies politiques spécifiques. Le contexte institutionnel détermine de manière significative qui a accès et à quelles conditions. De nombreux projets en matière d'eau, d'assainissement et d'énergie engagent désormais des femmes à tous les niveaux, de la conception à la commercialisation aux finances. Cela est particulièrement vrai pour les interventions plus fondées sur le marché, tels que les foyers améliorés ou l'éclairage efficace hors réseau; c'est également de plus en plus le cas pour les systèmes d'eau ou d'assainissement. Mais les exigences institutionnelles de passage à l'échelle pour les 1,3 milliard de personnes sans électricité ou les 2,5 milliards de personnes sans assainissement sont immenses.

311. L'eau, l'assainissement et l'électricité sont toujours passés à grande échelle grâce à des investissements du secteur public, puisque les services en réseau étaient traditionnellement des monopoles. Depuis les années 1980, ces services sont ouverts au secteur privé dans les pays en développement. La participation du secteur privé a augmenté parce que le secteur public n'a pas fourni des services au public à faible revenu, et parce que l'économie politique mondiale est devenue plus favorable au marché et plus sceptique par rapport à l'État (voir, par exemple, Banque mondiale, 2003). Au cours de la même période, les acteurs de la société civile et la décentralisation sont devenus courants dans ces secteurs de services. Le secteur des foyers améliorés n'a jamais été complètement dans le domaine public. Les foyers ont surtout été considérés comme des biens de consommation autonomes, malgré les

programmes nationaux et de donateurs de longue date (plus en plus nombreux aujourd'hui) pour des foyers améliorés et l'énergie à base de biogaz.

312. Les partenariats public-privé qui en résultent dans les services publics centralisés ou semi-centralisés pour les pays en développement ont eu des résultats mitigés (Bazilian et al., 2011). La littérature à l'appui de partenariats public-privé a souvent fait valoir que ces partenariats sont la seule façon d'avancer, puisque le secteur de l'État n'a ni les fonds ni la capacité et la crédibilité d'élargir l'offre. Cependant, une récente étude approfondie en matière de financement de l'eau et de l'assainissement dans 17 pays, menée par le mécanisme interorganisations des Nations Unies pour toutes les questions liées à l'eau douce y compris l'assainissement (ONU-Eau) et l'OMS, montre que 80 % des fonds (non-ménage) pour ce secteur continuent à provenir des gouvernements centraux, régionaux et locaux (OMS, 2012). Les arguments contre les partenariats public-privé suggèrent que la privatisation réduit l'État à un simple défenseur de la propriété privée et garant de contrats privés, mais négligent l'échec de nombreux États à subvenir aux besoins des pauvres, et les conséquences de cet échec. Les preuves du fait que les partenariats public-privé bénéficient aux femmes à faible revenu, en fournissant un service fiable et efficace et réduisant ainsi les coûts d'adaptation et l'incertitude, ou nuisent aux femmes, en exigeant des contributions monétaires et des frais d'utilisation que les femmes ne peuvent pas avoir, sont encore mitigées.

313. Bien que les limites des programmes gérés par le gouvernement aient été soulignées au cours des dernières décennies, et que les États soient souvent mal gouvernés, les preuves suggèrent qu'ils restent cruciaux pour les investissements sociaux à grande échelle. Un exemple bien connu est le projet de foyers améliorés ruraux de la Chine; le programme a transformé plus de 100 millions de ménages à travers les foyers améliorés, avec un effort coordonné de plusieurs ministères nationaux, plusieurs responsables au niveau des comtés et des villages, des entreprises énergétiques en milieu rural et des entreprises de services énergétiques locales (Sinton et al., 2004). Un exemple de l'accès à l'électricité en milieu rural mené à l'échelle nationale est le programme national d'électrification post-apartheid en Afrique du Sud. Le vaste programme a réussi à faire plus que doubler l'accès à l'électricité en peu de temps, avec certains concessionnaires du secteur privé œuvrant pour un objectif qui est surtout du secteur public.

314. De tels exemples à grande échelle sont rares si l'État ne joue pas un rôle central. L'entreprise privée, les services et les finances axés sur la demande, la pression ascendante par des organisations non gouvernementales et les effets de démonstration de projets pilotes, sont tous essentiels. Mais une grande partie de la littérature sur l'importance et l'innovation des acteurs privés dans les services essentiels conclut que pour que l'eau et les services d'énergie soient fournis universellement, l'État doit établir et appliquer un cadre politique favorable, fournir une aide directe aux plus pauvres, et diriger le flux et le ciblage des biens collectifs. Différentes raisons ont été suggérées pour l'échec des interventions prometteuses à plus grande échelle, telles que les subventions insuffisantes de l'État, la faiblesse des infrastructures, la faible gouvernance et une mauvaise régulation (Zhang et Smith, 2007; Bailis et al., 2009; Pereira et al., 2011; Harris, Kooy et Jones, 2011; Sovacool, 2012). Les acteurs privés ne peuvent pas saisir les retombées, ou fournir des services à une base d'utilisateurs très pauvres, ou garantir les besoins de base ou l'intégrité de l'environnement. Ce n'est pas leur mandat.

315. En même temps, la nature de l'engagement du secteur privé en matière d'eau, d'assainissement et d'énergie est en pleine mutation, en particulier pour les prestataires travaillant avec les personnes dans les quintiles de revenus les plus faibles. Ce sont, plutôt que de grandes sociétés, des entités plus petites, semi-formelles, parfois purement commerciales, et parfois sociales et commerciales et, surtout, dynamiques et entrepreneuriales. Il est essentiel que le secteur public s'engage avec le secteur privé dans les efforts de développement durable, et le réglemente tout en profitant de son potentiel de création de services et de création de marché. Cependant, la réglementation et la surveillance sont une capacité que les petits États peuvent ne pas avoir, surtout par rapport aux sociétés bien financées avec lesquelles ils doivent parfois négocier. Par conséquent, la réglementation et la surveillance des secteurs privés et publics sont aussi l'affaire de la société civile et des représentants des mouvements sociaux. Ces entités, aussi hétérogènes qu'elles puissent être, sont souvent des groupes de pression ou des organismes de surveillance efficaces au nom des collectivités non desservies ou marginalisées.

316. Dans cet environnement institutionnel complexe, où différents fournisseurs travaillent côte à côte, les investissements pour le développement durable ne peuvent acquérir leur pleine dimension qu'avec des alliances entre tous les acteurs dans le domaine du développement. Des efforts contemporains montrent que de telles alliances sont effectivement possibles dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. Grameen Shakti est l'un des acteurs principaux du secteur privé (mais à but non lucratif) en électricité hors réseau au Bangladesh et a installé plus de 1 million de systèmes solaires domestiques. Il utilise le financement fourni par la Société financière internationale et le Gouvernement du Bangladesh afin d'offrir des conditions généreuses de microcrédit à ses acheteurs (Pachauri et al., 2012). Les vastes réseaux de systèmes de collecte d'eau de pluie en Inde, lancés par des groupes tels que Tarun Bharat Sangh et Gravis, sont aujourd'hui appliqués à grande échelle avec le soutien du gouvernement, et dans certains cas, les mandats du gouvernement, après des centaines de démonstrations réussies (Inde, Ministère des ressources en eau, 2012). L'assainissement total mené par la communauté, une approche participative sans subvention à la construction et l'utilisation de latrines, est en pleine expansion en Afrique subsaharienne, avec le soutien des institutions internationales et des gouvernements nationaux (par exemple, Rukuni, 2010). Les projets de foyers améliorés avec des groupes de femmes, des groupes communautaires, des entreprises sociales et des fabricants de foyers de cuisson à but lucratif travaillent avec des millions de clients en Afrique, en Amérique centrale et du Sud et en Asie du Sud-est. Ces exemples sont la preuve que les alliances transformatrices peuvent exister et existent, et que de nouvelles formes de liens état-entreprise-société peuvent permettre un développement durable sensible au genre.

317. En dépit de la faiblesse de nombreux efforts des États, les preuves historiques soulignent la nécessité pour les États de conclure des contrats avec leur population, et d'honorer ces contrats, au moins en partie. Cela s'apparente à ce qu'on a appelé « l'état de développement », dans lequel l'État, en concertation avec d'autres acteurs sociaux, est responsable en dernier ressort de toutes les femmes et de tous les hommes (Evans, 1995). Cela est compatible avec l'appel aux pays pour qu'ils tiennent leurs engagements en matière de droits humains, qui comprennent l'égalité des sexes et un niveau de vie suffisant. Le développement durable et permettant l'expansion des capacités nécessite, à grande échelle, un état actif et responsable.

E. Financement des investissements pour le développement durable

318. Le financement des investissements sensible au genre et en faveur des pauvres dans les services durables d'eau, d'assainissement et d'énergie est une tâche considérable, surtout pour les pays à faible PIB par habitant. La difficulté de financer ces investissements à grande échelle doit être reconnue et la concurrence budgétaire avec d'autres secteurs, notamment la santé, la défense, l'éducation, le remboursement de la dette et l'agriculture, doit également être abordée. Le financement des investissements pour les quintiles les plus faibles nécessite un environnement favorable dans les pays développés et en développement. La liste suivante n'est pas exhaustive, mais sert à montrer que les sources à la fois traditionnelles et non-traditionnelles de financement pour les services de l'eau, d'assainissement et de l'énergie existent et peuvent être utilement exploitées et redirigées vers le développement durable et l'égalité des sexes :

- a) La mobilisation des ressources nationales du gouvernement central (par exemple, l'impôt progressif sur le revenu, y compris le secteur des entreprises) est au centre de tout nouveau contrat social en faveur des pauvres et sensible à l'égalité des sexes;
- b) Le financement des administrations locales et municipales;
- c) Le financement public de l'infrastructure, sous la supervision et le suivi de l'administration centrale ou locale, mais avec sous-traitance de la mise à disposition ou la fourniture, ou leur fourniture par les forces du marché;
- d) La réorientation des prêts de développement international loin des tendances de grande infrastructure;
- e) Le financement par capitaux propres des obligations et du portefeuille (de plus en plus commun pour les grandes infrastructures, permettant de recueillir des fonds à l'échelle nationale ou internationale);
- f) Le financement du développement régis par la communauté ou fonds sociaux (ceux-ci peuvent être d'une évolutivité limitée);
- g) La réalisation par les pays développés de l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement aux pays en développement (et allouer des fonds dans ces 0,7 % aux secteurs prioritaires tels que l'eau et l'assainissement);
- h) La mobilisation des ressources par le biais d'une taxe sur les transactions financières mondiales;
- i) La réduction des nombreuses possibilités existantes, et souvent légales, de fraude fiscale;
- j) La suppression des subventions aux combustibles fossiles dans le Groupe des 20 (G20) et dans les pays nouvellement industrialisés;
- k) La réorientation des budgets militaires;
- l) La réduction des subventions et des exportations agricoles qui faussent les échanges dans les pays développés, ce qui rend difficile pour les agriculteurs des pays pauvres de rivaliser, tel que souligné au chapitre IV;

m) Le financement de la lutte contre le changement climatique en conformité avec les obligations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à canaliser en partie par le Fonds vert pour le climat;

n) D'autres catégories de financement plus petites mais potentiellement essentielles, telles que le financement de l'adaptation et de l'atténuation, y compris le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies et les processus connexes (REDD et REDD +), le microfinancement vert et éventuellement de futures taxes sur le carbone (en gardant à l'esprit que ces instruments sont importants, mais imparfaits, et peuvent être plus en faveur des pauvres ou sensibles au genre que le financement gouvernemental traditionnel).

319. De nombreux acteurs ont un rôle dans la mise en œuvre et le suivi de ces régimes de financement, y compris les gouvernements, les bailleurs de fonds multilatéraux, les banques régionales de développement, les organismes des Nations Unies, les institutions traditionnelles d'aide au développement et le secteur privé. Avec la croissance de partenariats public-privé et l'implication croissante du secteur privé dans le développement, des cadres de responsabilisation plus solides sont nécessaires pour assurer la conformité avec les normes des droits de l'homme, d'autant plus que l'argent public est souvent utilisé pour attirer (ou « compléter ») des investissements privés. Il est important de souligner le rôle des subventions par rapport au rôle des prêts pour l'eau communautaire, l'assainissement et l'énergie propre communautaires, et de manière plus large pour les mesures d'adaptation. Le prêt exige que les pays pauvres et peut-être les communautés pauvres remboursent les emprunts. Lorsque ces remboursements se traduisent par la diminution des dépenses dans le secteur social, cela peut créer plus de travail non rémunéré pour les femmes. Les critères énoncés dans ce chapitre indiquent que ce financement n'est pas approprié pour le développement durable.

320. En résumé, pour que le développement durable soit compatible avec les normes internationalement reconnues des droits humains, l'égalité des sexes est un élément nécessaire de toute voie choisie. Les investissements en faveur du développement socialement transformateur doivent tenir compte de l'amélioration de la capacité des femmes, en particulier dans le quintile inférieur, comme objectif non négociable. Cela signifie que les efforts de développement durable, à l'échelle mondiale ou régionale, doivent être orientés vers des secteurs clés dont les femmes pauvres sont les principales bénéficiaires. Dans ce contexte, l'eau, l'assainissement, les foyers et l'électricité ont été identifiés comme des domaines prioritaires pour les investissements qui peuvent promouvoir le développement durable sensible au genre. Chacun de ces secteurs pourrait être transformateur pour la santé et la dignité des femmes et des filles, en particulier pour celles venant des ménages les plus pauvres. Pour ce faire, les investissements ne peuvent pas être conçus d'une manière neutre sur le plan du genre, mais doivent tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles, y compris les circonstances dans lesquelles elles étudient, travaillent et vivent.

321. Les investissements dans les quatre domaines sélectionnés sont, en effet, les investissements dans les déterminants de la santé et de l'opportunité. Il est essentiel de choisir des indicateurs pratiques, sélectifs et pertinents, tels que la réduction du travail non rémunéré, afin d'évaluer l'impact de ces investissements spécifiques sur les capacités des femmes et des filles. Des mesures supplémentaires de l'évaluation peuvent également être choisies, tels que la qualité de l'eau ou les émissions de

carbone ou la croissance des revenus en faveur des pauvres, ou des mesures similaires relatives à un investissement sociétal spécifique. Toutefois, l'approche de ces investissements remet en question l'approche de carbone d'abord et surtout en matière d'eau, d'assainissement et d'énergie pour les pauvres sans prêter attention aux autres dimensions du développement durable.

322. Il est important de reconnaître que les investissements efficaces à grande échelle sont difficiles et incertains et dépendent de la conception sensible au genre et contextuelle ainsi que du financement (Schalatek, 2012). En outre, ces investissements appellent à des alliances transformatrices entre les décideurs, les bailleurs de fonds, l'État et les secteurs privé et civil. Les investissements à grande l'échelle (qu'ils soient durables ou non) ont besoin de la portée et du pouvoir organisateur de l'État; et l'État a besoin de mobiliser le pouvoir et la vigilance de l'action collective et des mouvements sociaux afin de s'assurer de respecter ses contrats. Le développement durable peut être innové, démontré et encouragé pas des organisations non gouvernementales, des donateurs et le secteur privé, mais en fin de compte pas mené par eux. L'investissement de base, mais transformateur, nécessite beaucoup plus que des technologies innovantes et de financements innovants pour être durable. En outre, il doit être soutenu par la capacité d'agir et le leadership des femmes et des filles qui prennent les décisions essentielles pour leur vie, leurs moyens de subsistance et leurs communautés dans la poursuite du développement durable.

VII. Conclusions et recommandations politiques

323. La présente Étude mondiale a examiné les liens importants entre l'égalité des sexes et la durabilité. L'étude est publiée à un moment crucial, à une époque où la communauté internationale a reconnu que les modèles dominants de développement et de croissance ne sont pas durables sur le plan économique, social et environnemental, et qu'elle définit le futur programme de développement durable. Le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, dont la création a été mandatée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, a depuis travaillé sur une proposition des objectifs futurs de développement durable. L'importance vitale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme composant essentiel de l'agenda de développement pour l'après 2015 a été un thème fort et récurrent dans les discussions du Groupe de travail à composition non limitée.

324. Les tendances actuelles en matière de croissance, d'emploi, d'alimentation, de population, d'eau et d'assainissement et d'énergie illustrent la façon dont le développement non durable et l'inégalité entre les sexes se renforcent mutuellement. Les trajectoires de croissance économique continuent de faire durer les inégalités entre les sexes, confinant les femmes dans des emplois mal rémunérés et s'appuyant sur le travail domestique non rémunéré des femmes, tout en exploitant, en même temps, les ressources naturelles et en détruisant les écosystèmes et la biodiversité. L'accent de la politique alimentaire sur la production globale a non seulement négligé les défis lancinants du changement climatique, mais aussi les questions d'accès et de droit à l'alimentation pour tous, ainsi que la dynamique sexospécifique complexe des marchés alimentaires locaux et mondiaux, de la distribution de

l'alimentation au sein des ménages et des systèmes de production qui conduisent à la faim et à la malnutrition. Les politiques de population à portée restreinte peuvent prescrire des mesures coercitives pour atteindre la réduction de la fertilité qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la jouissance par les femmes de leurs droits humains. En outre, le paradigme démographique dominant détourne l'attention des modes de consommation et de production, lesquels jouent un rôle plus important que la population dans la dégradation de l'environnement. Le manque d'accès universel à une eau, à un assainissement et à une énergie respectueux de l'environnement et de bonne qualité a des conséquences importantes sur les droits humains et les capacités des femmes et des filles.

325. Les déséquilibres de pouvoir dans les relations entre les sexes, dans l'exercice des droits, l'accès et le contrôle des ressources, et la participation à la prise de décision, persistent en tant qu'obstacles majeurs à la contribution pleine et égale des femmes et à l'opportunité qui leur est offerte de bénéficier du développement durable. Dans l'attente du programme de développement pour l'après 2015, les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes et le développement durable devraient être fondés sur les droits humains et étayés par les principes d'égalité et de justice pour les générations actuelles et futures. Ainsi, qui dit développement durable entend développement économique, social et environnemental qui assure le bien-être et la dignité humains, l'intégrité écologique, l'égalité des sexes et la justice sociale, aujourd'hui et demain.

326. Toutes les politiques et tous les instruments de développement durable, aux niveaux mondial, régional, national et local, doivent inclure un engagement explicite à l'égalité des sexes et la réalisation des droits humains et des capacités des femmes et des filles. Il faudra, pour ce faire, remédier aux inégalités entre les sexes, à la discrimination et aux désavantages liés au sexe, et les traiter à leur intersection avec d'autres inégalités. L'action collective des femmes et leur participation pleine et égale à tous les aspects de prise de décision liés à l'élaboration et à la surveillance des politiques doivent être soutenues, car elles sont essentielles si l'on veut obtenir des résultats.

327. Pour tirer parti des synergies entre ces deux objectifs, il est nécessaire de traiter ensemble le développement durable et l'égalité des sexes. L'égalité des sexes peut avoir un effet catalyseur sur le développement durable. Reconnaître le savoir, la capacité d'agir et l'action collective des femmes permet d'améliorer la productivité des ressources et les optimiser; d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes; et de construire des systèmes d'alimentation, d'énergie, d'eau, d'assainissement et de santé plus durables, à faible émission de carbone et plus résistants au changement climatique. Les femmes ont été et doivent continuer à être des acteurs centraux dans la promotion de la durabilité et des transformations respectueuses de l'environnement. Cependant, les approches qui s'appuient sur les connaissances et le temps des femmes sans les faire bénéficier des droits et des avantages du développement durable peuvent renforcer encore plus les stéréotypes liés au genre et enraciner les inégalités entre les sexes.

328. Réaliser le développement durable revient à concilier les préoccupations et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il existe toujours des tensions et des compromis à négocier et à harmoniser. Certaines voies

encouragent la durabilité de l'environnement sans prendre suffisamment en compte l'égalité des sexes, et d'autres font la promotion de l'égalité des sexes et négligent les dimensions clés de la durabilité. Aucune approche de développement ne peut être durable que si elle améliore les capacités des femmes, respecte et protège leurs droits et réduit et réorganise leur travail domestique non rémunéré.

329. La négociation des dilemmes politiques pour parvenir au développement durable et à l'égalité entre les sexes appelle des processus d'apprentissage et de réflexion et des moyens pour surveiller les exclusions, les compromis et les opportunités imprévues. La participation active, la haute responsabilité et la créativité des femmes, de la société civile, des organisations de femmes, des communautés et de toutes les personnes concernées sont essentielles dans de tels processus.

330. Il est nécessaire d'avoir des contrats sociaux renouvelés entre les États et toutes les populations, stipulant que les États s'acquittent de leurs obligations en tant que titulaires de devoirs et que les titulaires de droits réclament des droits et en jouissent. Les États jouent un rôle central dans la concrétisation de leurs engagements en matière d'égalité des sexes, en mettant en place des normes et en réglementant l'utilisation des ressources, en fournissant des services et des investissements publics nécessaires au développement durable. L'investissement public est nécessaire pour intensifier les innovations clés pour les biens publics sensibles au genre, telles que la fourniture de services énergétiques modernes, l'approvisionnement en eau et en installations sanitaires appropriées et services d'énergie modernes. Les alliances entre les acteurs de l'État, du secteur privé et de la société civile qui font avancer l'égalité entre les sexes et le développement durable ont également un rôle essentiel à jouer. En particulier, les voix et les mouvements des marges qui offrent des alternatives puissantes pour des avenir transformés, plus durables, fondés sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, doivent être recherchés, écoutés et pris en compte.

331. *L'Etude mondiale* propose trois critères pour déterminer si le développement durable est en accord avec l'égalité des sexes et les droits des femmes : d'abord, le respect des normes des droits de l'homme et la réalisation des capacités des femmes; deuxièmement, l'attention accordée au travail domestique non rémunéré des femmes et des filles, en particulier dans les ménages et les communautés pauvres et marginalisés; et troisièmement, la pleine et égale participation des femmes et des filles à tous les aspects du développement durable.

332. Afin de garantir que les efforts pour parvenir au développement durable répondent aux critères, les États Membres devront tenir sans réserve les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, énoncés dans le Programme d'action de Beijing, et les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devraient s'acquitter intégralement de leurs obligations aux termes de la Convention.

333. À cette fin, les États, les organisations internationales, dont les Nations Unies et les mécanismes des droits humains, le secteur privé, les organisations

non gouvernementales, les syndicats et autres parties prenantes pourraient souhaiter prendre les mesures suivantes :

a) Concernant le développement durable et l'égalité des sexes en général :

i) Élaborer et mettre en œuvre des politiques sur les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, en accord avec les normes internationales en matière d'égalité entre les sexes, de non-discrimination et de droits de l'homme;

ii) Promouvoir les transitions vers des modèles de consommation et de production durables, à faible émission de carbone et résistant au changement climatique, tout en garantissant l'égalité des sexes;

iii) Garantir aux femmes le droit à des conditions de vie adéquates, en leur accordant un plus grand accès à un travail décent, et en leur fournissant des services sensibles au genre, universellement accessibles et de grande qualité, des mesures de protection sociale, ainsi que les infrastructures, dont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et l'énergie;

iv) Promouvoir un nouveau contrat social entre les États et les populations, assurant le financement et la mise en œuvre du développement durable, avec un accès universel aux biens et services publics et ressources communes, en particulier pour les groupes les plus pauvres des femmes et des filles;

v) Reconnaître, réduire et redistribuer les tâches non rémunérées entre hommes et femmes à l'intérieur des ménages et entre les ménages et l'État, en développant des services et infrastructures de base qui soient accessibles à tous;

vi) Respecter, protéger et promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits pour tous, en particulier des femmes et des filles, le long du cycle de vie;

vii) Protéger les biens communs et empêcher l'appropriation et l'exploitation des ressources naturelles par des intérêts privés et publics, grâce à une surveillance par l'État et la réglementation à parties prenantes multiples;

viii) Assurer la pleine et égale participation des femmes et des filles aux politiques et initiatives de développement durable en tant qu'actrices, dirigeantes et décideurs;

b) Concernant l'économie verte, l'égalité des sexes et les soins :

i) S'assurer que les politiques macro-économiques sont orientées vers la création d'un travail décent et des moyens de subsistance durables et la réduction des inégalités fondées sur le sexe, l'âge, le revenu, la situation géographique et d'autres caractéristiques d'un contexte particulier;

ii) Donner la priorité à l'élaboration de politiques sensibles au genre visant à créer des emplois décents, en mettant l'accent sur la ségrégation du marché du travail, les écarts de salaires entre les sexes et la répartition

inégale du travail domestique non rémunéré au sein des ménages et entre les ménages et l'État;

iii) S'assurer que les stratégies de croissance verte sont sensibles au genre et durables sur le plan social, économique et environnemental;

iv) S'assurer que les politiques de croissance verte améliorent l'accès pour les femmes, en particulier pour les femmes pauvres et marginalisées, à des emplois de qualité dans les industries durables et à faible émission de carbone;

v) Investir dans le développement des compétences et l'éducation des femmes pour leur garantir un plus grand accès aux emplois verts, y compris des mesures ciblées pour améliorer l'éducation, l'emploi et le leadership des femmes dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques;

vi) Transformer le travail dans le secteur des services et le secteur informel, y compris le travail domestique rémunéré en sources de revenus pérennes et d'emplois décents grâce à des politiques et des règlements spécifiques en accord avec les normes du travail décent;

vii) Promouvoir et protéger les droits des travailleurs domestiques par la ratification de la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail et par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du marché du travail et de l'emploi afin de garantir la rémunération et les conditions de travail domestique décent;

c) Concernant la sécurité alimentaire :

i) Élaborer et promouvoir des normes mondiales pour soutenir la sécurité alimentaire et les petits exploitants agricoles, femmes et hommes, dans des domaines tels que les règles du commerce équitable, la réglementation des marchés des produits de base et les investissements fonciers à grande échelle, y compris pour les biocarburants;

ii) Concevoir et mettre en œuvre des politiques exhaustives, sensibles au genre et basées sur les droits humains, garantissant un accès équitable et durable à une alimentation suffisante, sûre, abordable et nutritive pour tous, traitant les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés les personnes et les ménages pour se procurer de la nourriture par la production propre, l'échange salarial et les transferts sociaux;

iii) Garantir la sécurité alimentaire pour tous par un approvisionnement de haute qualité grâce à des réserves publiques d'aliments, des subventions alimentaires et des programmes d'alimentation scolaire, entre autres, pour réduire la pression sur les ménages souffrant d'insécurité alimentaire et réduire les partis pris sexistes dans la distribution de la nourriture dans les ménages;

iv) Œuvrer à éradiquer les attitudes et les comportements discriminatoires, en particulier en ce qui concerne le droit à l'alimentation des femmes et des filles et la distribution de la nourriture à l'intérieur des ménages grâce à des mesures concrètes et à long terme;

v) Accroître la résilience du système agricole et alimentaire au changement climatique, en s'appuyant sur les connaissances des agriculteurs, en particulier les petits exploitants femmes, et en facilitant l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de gestion des cultures et des terres pour atténuer et s'adapter aux contraintes climatiques et environnementales;

vi) Répondre aux contraintes institutionnelles auxquelles sont confrontées les petits exploitants femmes, tels que la suppression de la discrimination entre les sexes dans les lois, politiques et pratiques en matière d'accès à la terre, aux ressources de propriété commune, au crédit, aux intrants, aux machines et au bétail, aux services financiers et de vulgarisation, avec une attention particulière aux groupes marginalisés de femmes, en offrant un soutien des prix et en accordant la priorité des marchés publics aux femmes petits exploitants;

vii) Promouvoir le travail décent et un salaire adéquat pour les travailleurs agricoles et informels, en particulier les femmes, à travers la régulation du marché du travail et des politiques de l'emploi qui garantissent des conditions de travail décentes pour tous et préviennent la discrimination contre les femmes;

d) Concernant la population :

i) Baser les politiques durables de population sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, y compris la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive de qualité universellement accessibles, l'information et l'éducation tout au long du cycle de vie, comprenant les méthodes sûres et efficaces de contraception moderne, les soins de santé maternelle, l'éducation à la sexualité et l'avortement sans risque;

ii) S'assurer que les services de santé sont disponibles, accessibles, acceptables et de qualité appropriée pour toutes les femmes et les filles;

iii) Concevoir et mettre en œuvre des politiques de population pour traiter l'ensemble des mesures liées à la fécondité des femmes, y compris des mesures pour accroître l'accès à une éducation de qualité et l'accès à un travail décent;

iv) Assurer la participation et la voix des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux en ce qui concerne la population et le développement durable;

e) Concernant les investissements qui accélèrent la réalisation de l'égalité des sexes :

i) Évaluer les investissements dans les services et les infrastructures en termes de coûts, des avantages et des risques sexospécifiques qu'ils présentent pour la réalisation des droits et des capacités des femmes et des filles, avec un accent particulier sur les groupes les plus pauvres;

ii) Prioriser les investissements pour assurer l'accès universel à l'eau, avec une attention particulière à la distance, la qualité, l'accessibilité et les façons dont les femmes utilisent l'eau, en vue de réduire le travail domestique non rémunéré;

iv) Assurer l'accès à l'assainissement propre, privé et sans danger pour toutes les femmes et les filles, répondant aux besoins spécifiques des femmes, comme l'hygiène menstruelle et la réponse au risque de la violence dans l'accès aux installations sanitaires;

v) Investir à l'échelle dans les fourneaux à combustibles solides efficaces ou dans des technologies de cuisson utilisant des combustibles plus propres, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, et encourager l'adoption des fourneaux par la participation des femmes dans la conception, le test et le marketing social des fourneaux;

vi) Investir à l'échelle dans les initiatives visant à fournir un accès de base et abordable à l'électricité aux populations non desservies ou mal desservies, en particulier les populations rurales, en vue de permettre aux établissements de santé de fonctionner; soutenir la production de revenus et la scolarisation; et réduire le travail domestique non rémunéré des femmes, en leur permettant de profiter de temps libre;

vii) Assurer la pleine et égale participation et le leadership des femmes dans les processus de prise de décision à tous les niveaux afin de déterminer les investissements et l'utilisation des technologies de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie au niveau des ménages, au niveau local, national, régional et mondial;

viii) Développer des alliances entre les secteurs public-privé-civil qui permettent les investissements à l'échelle pour garantir l'accès universel aux services et infrastructures essentiels, tout en assurant la conformité avec les normes des droits de l'homme;

f) Concernant le financement des mesures

i) Augmenter les ressources financières pour le développement durable et l'égalité des sexes à travers : la réalisation par les pays développés de l'objectif consistant à affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement; l'introduction d'une taxe sur les transactions financières; la réduction des possibilités existantes d'évasion fiscale; la suppression par le Groupe des 20 et des pays nouvellement industrialisés des subventions sur les carburants fossiles; et la réduction des subventions agricoles qui ont des effets de distorsion sur les échanges et les exportations dans les pays développés;

ii) Mobiliser les ressources internes pour le développement durable et l'égalité des sexes à travers l'application de l'impôt progressif sur le revenu et les bénéfices des entreprises, le règlement des questions d'évasion fiscale et de flux financiers illicites, et la réorientation des budgets militaires;

iii) Créer un environnement favorable dans les pays développés et en développement pour financer les investissements verts, favorables aux pauvres et sensibles au genre au niveau national et international;

- g) Concernant les données et les statistiques :**
- i) Améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse systématiques des statistiques de sexe et des données et informations ventilées par sexe et par âge, par un soutien financier et technique et le renforcement des capacités, sur la participation des femmes dans les décisions du ménage, le rôle des femmes dans la production et la gestion alimentaire, l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources, et l'utilisation du temps et le travail domestique non rémunéré;**
 - ii) Assurer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données exactes et complètes ventilées par sexe et par âge aux niveaux individuel et familial sur la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris la faim et la malnutrition, et sur la résilience et l'adaptation au changement climatique;**
 - iii) Recueillir et diffuser régulièrement des statistiques et des rapports sur l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes par la Commission de statistiques;**
 - iv) Élaborer des normes et méthodologies internationales pour améliorer les données sur le travail domestique non rémunéré, la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision et la propriété et le contrôle des femmes des actifs et des ressources productives.**

Références

- Abe, A. (2010). The changing shape of the care diamond: the case of child and elderly care in Japan. *Gender and Development Programme Paper*, n° 9. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- Adams, V., Murphy M. et Clarke A. E. (2009). « Anticipation: technoscience, life, affect, temporality. » *Subjectivity*, vol. 28, n° 1, p. 246 à 265.
- Adams, W. M. (2004). *Against Extinction: The Story of Conservation*. Londres : Earthscan.
- Agarwal, B. (2014). Food sovereignty, food security and democratic choice: critical contradictions, difficult conciliations. *Journal of Peasant Studies* [en ligne].
- _____ (2012). Food security, productivity, and gender inequality. *IEG Working Paper*, n° 320. New Delhi : Institute of Economic Growth.
- _____ (2010). *Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry*. Oxford : Oxford University Press.
- _____ (2002). Gender inequality, cooperation and environmental sustainability. *SFI working paper*. Santa Fe, Nouveau-Mexique : Santa Fe Institute.
- _____ (1997). Environmental action, gender equity and women's participation. *Development and Change*, vol. 28, n° 1, p. 1 à 44.
- _____ (1992). The gender and environment debate: lessons from India. *Feminist Studies*, vol. 18, n° 1, p. 119 à 158.
- Agence internationale de l'énergie (2012). *World Energy Outlook 2012*. Paris.
- Alliance mondiale pour des cuisinières propres (2013). *Scaling Adoption of Clean Cooking Solutions through Women's Empowerment: A Resource Guide*.
- Anand, S., et Sen A. (2000). Human development and economic sustainability. *World Development*, vol. 28, n° 12, p. 2029 à 2049.
- Anenberg, S. C., et al. (2013). Cleaner cooking solutions to achieve health, climate and economic cobenefits. *Environmental Science and Technology*, vol. 47, n° 9, p. 3944 à 3952.
- Antonopoulos, R., et Hirway I., eds. (2010). *Unpaid Work and the Economy: Gender, Time Use and Poverty in Developing Countries*. New York : Palgrave Macmillan.
- Arza, C. (2014). The gender dimensions of pension systems. Note de synthèse préparée pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. New York.
- Bailis, R., et al. (2009). Arresting the killer in the kitchen: the promises and pitfalls of commercializing improved cookstoves. *World Development*, vol. 37, n° 10, p. 1694 à 1705.
- Bain, C. (2010). Structuring the flexible and feminized labor market: GlobalGAP standards for agricultural labor in Chile. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 35, n° 2, p. 343 à 370.

Banque mondiale. (2014). (2003). *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : Des services pour les pauvres*. Washington : Banque mondiale ; Oxford : Oxford University Press.

_____ (2011). *Gender and Climate Change: Three Things You Should Know*. Washington.

_____ (2012). *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*. Washington.

_____ *World Development Indicators 2014*. Washington.

Barrientos, S., et Evers B. (2014). Gendered production networks: push and pull on corporate responsibility? In *New Frontiers in Feminist Political Economy*, S. M. Rai et G. Waylen, eds. New York : Routledge.

Baum, R., Luh J. et Bartram J. (2013). Sanitation: a global estimate of sewerage connections without treatment and the resulting impact on MDG progress. *Environmental Science and Technology*, vol. 47, n° 4, p. 1994 à 2000.

Bazilian, M., et al. (2012). Energy access scenarios to 2030 for the power sector in sub-Saharan Africa. *Utilities Policy*, vol. 20, n° 1, p. 1 à 16.

Bazilian, M., et al. (2011). Interactions between energy security and climate change: a focus on developing countries. *Energy Policy*, vol. 39, n° 6, p. 3750 à 3756.

Benería, L., et Roldán M. (1987). *The Crossroads of Class and Gender: Industrial Homework, Subcontracting and Household Dynamics in Mexico City*. Chicago : University of Chicago Press.

Bernanke, B. S. (2011). Global imbalances: s to economic and financial stability. Statement to the Banque de France Financial Stability Review Launch Event. Paris, 18 février.

Black, M., et G. Fawcett (2008). *The Last Taboo: Opening the Door on the Global Sanitation Crisis*. Londres : Earthscan.

Blecker, R. (2012). Global imbalances and the U.S. trade deficit. In *After the Great Recession: The Struggle for Economic Recovery and Growth*, B. Cynamon, S. Fazzari et M. Setterfield, eds. New York : Cambridge University Press.

Blecker, R. A., et Seguino S. (2002). Macroeconomic effects of reducing gender wage inequality in an export-oriented, semi-industrialized economy. *Review of Development Economics*, vol. 6, n° 1, p. 103 à 119.

Blumberg, R. (1991). Income under female versus male control: hypotheses from a theory of gender stratification and data from the third world. In *Gender, Family and Economy: The Triple Overlap*, R. Blumberg, ed. Newbury Park, Californie : Sage.

Bond, T. C., et al. (2013). Bounding the role of black carbon in the climate system: a scientific assessment. *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*, vol. 118, n° 11, p. 5380 à 5552.

Borras, S. M., Jr. (2004). La vía campesina: an evolving transnational social movement. TNI Briefing Series, n° 2004/6. Amsterdam : Institut transnational.

Borras, S. M., Jr., et al. (2011). Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction. *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 2, p. 209 à 216.

Boyce, J. K. (2011). The environment as our common heritage. Acceptance speech for the Fair Sharing of the Common Heritage Award of the Media Freedom Foundation and Project Censored. 8 février.

Boyce, J. K., Narain S. et Stanton E. A., eds. (2007). *Reclaiming Nature: Environmental Justice and Ecological Restoration*. Londres : Anthem Press.

Boyce, J. K., et Riddle M. (2007). Cap and dividend: how to curb global warming while protecting the incomes of American families. Working Paper, n° 150. Amherst, Massachusetts : Political Economy Research Institute.

Braunstein, E. (2013). Economic growth and social reproduction: gender inequality as cause and consequence. Note de synthèse préparée pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). New York.

Braunstein, E., van Staveren I. et Tavani D. (2011). Embedding care and unpaid work in macroeconomic modeling: a structuralist approach. *Feminist Economics*, vol. 17, n° 4, p. 5 à 31.

Braunstein, E. et Heintz J. (2008). Gender bias and central bank policy: employment and inflation reduction. *International Review of Applied Economics*, vol. 22, n° 2, p. 173 à 186.

Braunstein, E., et Brenner M. (2007). Foreign direct investment and gendered wages in urban China. *Feminist Economics*, vol. 13, n° 3 à 4, p. 213 à 237.

Buckingham-Hatfield, S. (2002). Gender equality: a prerequisite for sustainable development. *Geography*, vol. 87, n° 3, p. 227 à 233.

Budig, M., et Misra J. (2010). Les emplois dans les services d'aide à la personne financièrement pénalisés? Une perspective internationale *Revue internationale du Travail*, vol. 149, n° 4, p. 489 à 512.

Budlender, D. (2010). What do time use studies tell us about unpaid care work? Evidence from seven countries. In *Time Use Studies and Unpaid Care Work*, D. Budlender, ed. New York : Routledge.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2009). *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009*. Genève.

Bureau international du Travail, Fonds international de développement agricole et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2010). *Gender Dimensions of Agricultural and Rural Employment: Differentiated Pathways Out of Poverty—Status, Trends, Gaps*. Rome.

Cabraal, R. A., Barnes D. F. et Agarwal S. G. (2005). Productive uses of energy for rural development. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 30, p. 117 à 144.

Carson, R. (1962). *Silent Spring*. Boston : Houghton Mifflin.

Cecelski, E. (1984). *The Rural Energy Crisis, Women's Work and Family Welfare: Perspectives and Approaches to Action*. World Employment Programme Research Working Paper, WEP 10/WP.35. Genève : Organisation internationale du Travail.

Cela, B., Dankelman I. et Stern J., eds. (2013). *Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement

Chai, J., Ortiz I. et Sire X. (2010). Protecting salaries of frontline teachers and health workers. Working Brief. Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Chan, C. K-C. et Ching Lam M. (2012). La réalité et les défis des emplois verts en Chine : une recherche exploratoire. *Journal International de Recherches Syndicales*, vol. 4, n° 2, p. 215 à 236.

Chen, M. et al. (2005). *Le progrès des femmes à travers le monde 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté*. New York : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Chattopadhyay, R. et Duflo E. (2004). Women as policy makers: evidence from a randomized policy experiment in India. *Econometrica*, vol. 72, n° 5, p. 1409 à 1443.

Coleman-Jensen, A., Nord M. et Singh A. (2013). *Household Food Security in the United States in 2012*. Economic Research Report n° 155. Washington : Département de l'Agriculture des États-Unis.

Commission mondiale sur les barrages (2000). *Dams and Development: A New Framework for Decision-making – The Report of the World Commission on Dams*. Londres : Earthscan.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2010). *Trade and Development Report 2010: Employment, Globalization and Development*. Numéro de vente E.10.II.D.3.

_____ (2013a). *Rapport sur le commerce et le développement 2013 : S'adapter à la nouvelle dynamique de l'économie mondiale*. Numéro de vente E.13.II.D.3.

_____ (2013b). *World Investment Report 2013: Global Value Chains—Investment and Trade for Development*. Numéro de vente E.13.II.D.5.

Connelly, M. (2008). *Fatal Misconception: The Struggle to Control World Population*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

Conseil international des sciences sociales et United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (2013). *World Social Science Report 2013: Changing Global Environments*. Paris: OECD Publishing and UNESCO Publishing.

Corbera, E. et Schroeder H. (2010). Governing and implementing REDD+. *Environmental Science and Policy*, vol. 14, n° 2, p. 89 à 99.

Corbera, E. et Brown K. (2008). Building institutions to trade ecosystem services: marketing forest carbon in Mexico. *World Development*, vol. 36, n° 10, p. 1956 à 1979.

Cripps, F. Izurieta A. et Singh A. (2011). Global imbalances, under-consumption and over-borrowing: the state of the world economy and future policies. *Development and Change*, vol. 42, n° 1, p. 228 à 261.

- Crola, J. D. (2011). Se préparer aux vaches maigres
Pourquoi le G20 doit maintenir les stocks de régulation à l'ordre du jour. Rapport
d'Oxfam. Oxford : Oxfam International.
- Dankelman, I. et Davidson J. (1988). *Women and the Environment in the Third
World: Alliance for the Future*. Londres : Earthscan.
- De Schutter, O. (2011). L'Organisation Mondiale du Commerce et l'Agenda sur la
Crise Mondiale de la Sécurité Alimentaire : Placer la sécurité alimentaire au sommet
du système commercial international. Note d'information. Novembre.
- Deere, C. et al. (2013). Women's land ownership and participation in agricultural
decision-making: evidence from Ecuador, Ghana and Karnataka, India. Research
Brief Series, n° 2. Bangalore : Indian Institute of Management.
- Deininger, K., et Byerlee D. (2011). *Rising Global Interest in Farmland: Can It
Yield Sustainable and Equitable Benefits?* Washington : Banque mondiale.
- Demeke, M. et al. (2012). Stabilizing price incentives for staple grain producers in
the context of broader agricultural policies: debates and country experiences. ESA
Working Paper, n° 12-05. Rome : Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture.
- Doss, C. (2011). If women hold up half the sky, how much of the world's food do
they produce? ESA Working Paper n° 11-04. Rome : Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Doss, C. et al. (2011). The gender asset and wealth gaps: evidence from Ecuador,
Ghana et Karnataka, India. Bangalore : Indian Institute of Management.
- Doyle, T. (2005). *Environmental Movements in Minority and Majority Worlds: A
Global Perspective*. New Brunswick, New Jersey : Rutgers University Press.
- Doyle, T. et Chaturvedi S. (2011). Climate refugees and security:
conceptualizations, categories and contestations. In *The Oxford Handbook of
Climate Change and Society*, Dryzek J., Norgaard R. et Schlosberg D., eds. Oxford :
Oxford University Press.
- Dressler, W. et al. (2010). From hope to crisis and back? A critical history of the
global CBNRM narrative. *Environmental Conservation*, vol. 37, n° 1, p. 5 à 15.
- Drèze, J., et Sen A. (1991). *Hunger and Public Action*. Oxford : Oxford University
Press.
- Dryzek, J. S. (1997). *The Politics of the Earth: Environmental Discourses*. Oxford :
Oxford University Press.
- Dyson, T. (2010). *Population and Development: The Demographic Transition*.
Londres : Zed Books.
- Elson, D. (1996). Gender-aware analysis and development economics. In *The
Political Economy of Development and Underdevelopment*, 6^e éd., Jameson K. P. et
Wilber C. K., eds. New York : McGraw-Hill.
- _____ (1998). The economic, the political and the domestic: businesses, States,
and households in the organisation of production. *New Political Economy*, vol. 3,
n° 2, p. 189 à 208.

_____ (2002). Gender justice, human rights, and neo-liberal economic policies. In *Gender Justice, Development and Rights*, Molyneux M. et Razavi S., eds. Oxford : Oxford University Press.

_____ (2011). Economics for a post-crisis world: putting social justice first. In *Harvesting Feminist Knowledge for Public Policy*, Jain D. et Elson D., eds. New Delhi : Sage Publications India.

Elson, D. (2014). Redressing socio-economic disadvantage: women's economic and social rights and economic policy. Background paper prepared for the United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women 2015 report on progress of the world's women. New York.

England, P., Budig M. et Folbre N. (2002). Wages of virtue: the relative pay of care work. *Social Problems*, vol. 49, n° 4, p. 455 à 473.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. (2014). Gender equality and the global economic crisis. Document de recherche. New York.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Mary Robinson Foundation-Climate Justice (2013). The full view: advancing the goal of gender balance in multilateral and intergovernmental processes. New York et Dublin.

Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Washington : Island Press.

Evans, P. (1995). *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.

Fairhead, J. (2001). International dimensions of conflict over natural and environmental resources. In *Violent Environments*, Peluso N. L. et Watts M., eds. Ithaca, New York: Cornell University Press.

Fairhead, J. et Leach M. (1996). *Misreading the African Landscape: Society and Ecology in a Forest-Savanna Mosaic*. Cambridge: Cambridge University Press.

Fairhead, J., M. Leach et I. Scoones (2012). Green grabbing: a new appropriation of nature? *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 2, p. 237 à 261.

_____ (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : le rôle des femmes dans l'agriculture—Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Rome.

_____ (2012). *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security*. Rome.

_____ (2013c). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*. Rome.

_____ (2013b). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition*. Rome.

(2013a). Indicateurs de la sécurité alimentaire. Accessible à l'adresse www.fao.org/economic/ess/ess-fs/ess-fadata/en/#.U4yStPldXy0. Consulté le 2 juin 2014.

Feng, W., Cai Y. et Gu B. (2013). Population, policy and politics: how will history judge China's one-child policy? *Population and Development Review*, vol. 38, Suppl. 1, p. 115 à 129.

Fieldman, G. (2011). Neoliberalism, the production of vulnerability and the hobbled state: systemic barriers to climate adaptation. *Climate and Development*, vol. 3, n° 2, p. 159 à 174.

Fine, B. (2012). Financialization and social policy. In *The Global Crisis and Transformative Social Change*, Utting P., Razavi S. et Varghese Buchholz R., eds. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Fischer, A. M. (2014). The social value of employment and the redistributive imperative for development. Étude thématique. New York : Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport sur le développement humain.

Fisher, J. (2006). Pour elle, c'est la grande question : placer les femmes au centre des initiatives liées à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Rapport justificatif. Genève : Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Fischer-Kowalski, M. et al. (2011). *Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth: A Report of the Working Group on Decoupling to the International Resource Panel*. Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Folbre, N. (1994). *Who Pays for the Kids? Gender and the Structures of Constraint*. New York : Routledge.

_____ (2001). *The Invisible Heart: Economics and Family Values*. New York : New Press.

_____ (2006). Demanding quality: worker/consumer coalitions and "high road" strategies in the care sector. *Politics and Society*, vol. 34, n° 1, p. 11 à 33.

Folke, C. et al. (2011). Reconnecting to the Biosphere. *Ambio*, vol. 40, n° 7, p. 719 à 738.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2008). *La situation des enfants dans le monde 2009 : La santé maternelle et néonatale*. Numéro de vente E.09.XX.1.

_____ (2013). *Améliorer la nutrition de l'enfant : Un objectif impératif et réalisable pour le progrès mondial*. Numéro de vente E.13.XX.4.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Central Institute for Fiscal Studies (2011). Protecting the new harvest: an analysis of the cost of eradicating hunger in Guatemala 2012-2021. Bulletin n° 4. Guatemala.

Fukuda-Parr, S., Heintz J. et Seguino S. (2013). Critical perspectives on financial and economic crises: heterodox macroeconomics meets feminist economics. *Feminist Economics*, vol. 19, n° 3, p. 4 à 31.

Fullerton, D., Bruce N. et Gordon S. B. (2008). Indoor air pollution from biomass fuel smoke is a major health concern in the developing world. *Transactions of the Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene*, vol. 102, n° 9, p. 843 à 851.

Galbraith, J. K. (2012). *Inequality and Instability: A Study of the World Economy Just Before the Great Crisis*. New York : Oxford University Press.

- Gereffi, G. (2014). Global value chains in a post-Washington Consensus world. *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 1, p. 9 à 37.
- Ghosh, J. (2011). Cash transfers as the silver bullet for poverty reduction: a sceptical note. *Economic and Political Weekly*, vol. 46, n° 21, p. 67 à 71.
- _____ (2010). The unnatural coupling: food and global finance. *Journal of Agrarian Change*, vol. 10, n° 1, p. 72 à 86.
- Gillespie, S., Harris J. et Kadiyala S. (2012). The agriculture-nutrition disconnect in India: what do we know? IFPRI Discussion Paper 1187. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Gough, I. (2011). *Climate Change, Double Injustice and Social Policy: A Case Study of the United Kingdom*. Occasional Paper n° 1. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- GRAIN (2008). Main basse octobre 2008 sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière. Rapport de GRAIN. Barcelone.
- Greenhalgh, S. (2005). Globalization and population governance in China. In *Global Assemblages: Technology, Politics, and Ethics as Anthropological Problems*, Aihwa Ong et Stephen J. Collier, eds. Malden, Massachusetts : Blackwell Publishing.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2013). Summary for policymakers. In *Climate Change 2013: The Physical Science Basis—Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, T. F. Stocker et al., eds. Cambridge: Cambridge University Press.
- Grown, C., Elson D. et Cagatay N. (2000). Introduction. Special issue: growth, trade, finance, and gender inequality. *World Development*, vol. 28, n° 7, p. 1145 à 1156.
- Guerrero, N. M. et Stock A. (2012). Green economy from a gender perspective. Document d'orientation.
- Guruswamy, L. (2011). Energy poverty. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 36, p. 139 à 161.
- Haddad, L. J., Hoddinott J. et Alderman H., eds. (1997). *Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries: Models, Methodset Policy*. Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Hammerton, S., ed. (2013). *Decent work for domestic workers: Toward the ratification of ILO Convention 189 in Kenya, Namibia, Zambia and Zimbabwe*. Bruxelles : Solidar et International Federation of Workers' Education Associations.
- Hammouya, M. (1999). *Statistics on Public Sector Employment: Methodology, Structures and Trends*. Working Paper SAP 2.85/WP.144. Genève : Bureau international du Travail.
- Harcourt, W., ed. (2012). *Women Reclaiming Sustainable Livelihoods: Spaces Lost, Spaces Gained*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, vol. 162, n° 3859, p. 1243 à 1248.

Harris, D., Kooy M. et Jones L. (2011). *Analysing the Governance and Political Economy of Water and Sanitation Service Delivery*. Working Paper 334. Londres : Overseas Development Institute.

Harriss, B. (1995). The intrafamily distribution of hunger in South Asia. In *The Political Economy of Hunger: Selected Essays*, J. Drèze, Sen A. et Hussain A., eds. Oxford : Clarendon Press.

Harriss-White, B. et Gooptu N. (2001). Mapping India's world of unorganized labour. *Socialist Register*, vol. 37.

Hartmann, B. (1995). *Reproductive Rights and Wrongs: The Global Politics of Population Control*. Boston : South End Press.

_____ (2010). Rethinking the role of population in human security. In *Global Environmental Change and Human Security*, Matthew R. A. et al., eds. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.

Heintz, J. (2006). Low-wage manufacturing and global commodity chains: a model in the unequal exchange tradition. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 30, n° 4, p. 507 à 520.

Hernández Castillo, R. A. (2002). National law and indigenous customary law: the struggle for justice of indigenous women in Chiapas, Mexico. In *Gender Justice, Development and Rights*, Molyneux M. et Razavi S., eds. Oxford : Oxford University Press.

Herren, H. et al. (2012). *Green Jobs for a Revitalized Food and Agriculture Sector*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Hesketh, T., Lu L. et Wei Xing Z. (2005). The effect of China's one-child family policy after 25 years. *New England Journal of Medicine*, vol. 353, n° 11, p. 1171 à 1176.

Hickling, S. et Bevan J. (2010). Scaling up CLTS in sub-Saharan Africa. *Participatory Learning and Action*, vol. 61, p. 51 à 62.

Hildyard, N. (2010). "Scarcity" as political strategy: reflections on three hanging children. In *The Limits to Scarcity: Contesting the Politics of Allocation*, L. Mehta, ed. London: Earthscan.

High-level Panel of Experts on Food Security and Nutrition (2011). *Price Volatility and Food Security: A Report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Rome.

_____ (2012). *Food Security and Climate Change: A Report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Rome.

Hoang, D. et B. Jones (2012). Why do corporate codes of conduct fail? Women workers and clothing supply chains in Vietnam. *Global Social Policy*, vol. 12, n° 1, p. 67 à 85.

Hoddinott, J. (1999). Operationalizing household food security in development projects: an introduction. Technical Guide No. 1. Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

Hodgson, D. (1983). Demography as social science and policy science. *Population and Development Review*, vol. 9, n° 1, p. 1 à 34.

Hossain, N., R. King et A. Kelbert (2013). *Squeezed: Life in a Time of Food Price Volatility, Year 1 Results*. Oxford : Institute of Development Studies and Oxfam International.

House, S., T. Mahon et S. Cavill (2012). *Menstrual Hygiene Matters: A Resource for Improving Menstrual Hygiene Around the World*. WaterAid.

Hutton, G. et J. Bartram (2008). Global costs of attaining the Millennium Development Goal for water supply and sanitation. *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 86, n° 1, p. 13 à 19.

Hutton, G., L. Haller et J. Bartram (2007). Global cost-benefit analysis of water supply and sanitation interventions. *Journal of Water and Health*, vol. 5, n° 4, p. 481 à 502.

Inde, Ministère des ressources en eau (2012). National Water Policy 2012.

International Labour Foundation for Sustainable Development (2009). Green jobs and women workers: employment, equity, equality – draft report.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2010). *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics*. Numéro E.10.III.Y.1.

_____ (2012a). Inequalities and the post-2015 development agenda. *Recherches et politiques* n° 15. Genève.

_____ (2012b). Social dimensions of green economy. *Recherches et politiques* n° 12. Genève.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2012). *Review of the Implementation in the EU of Area K of the Beijing Platform for Action: Women and the Environment—Gender Equality and Climate Change*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (2013). Global Hunger Index database. Disponible à l'adresse www.ifpri.org/book-8018/node/8058. Consulté le 2 juin 2014.

Institut international d'études sociales (2008). *World of Work Report 2008: Income Inequalities in the Age of Financial Globalization*. Genève : Bureau international du Travail.

Jackson, T. (2011). *Prosperity without Growth: Economics for a Finite Planet*. Londres : Earthscan.

Jackson, C. (1993). Doing what comes naturally? Women and environment in development. *World Development*, vol. 21, n° 12, p. 1947 à 1963.

Jacobs, M. (2013). Green growth. In *The Handbook of Global Climate and Environmental Policy*, R. Falkner, ed. Oxford: Wiley-Blackwell.

Jacobs, S. (2010). *Gender and Agrarian Reforms*. Londres : Routledge.

Jacobson, A. (2007). Connective power: solar electrification and social change in Kenya. *World Development*, vol. 35, n° 1, p. 144 à 162.

Johnsson-Latham, G. (2007). *A Study on Gender Equality as a Prerequisite for Sustainable Development*. Stockholm: Ministry of the Environment, Environment Advisory Council.

Kabeer, N. (2005). Gender inequality and women's empowerment: a critical analysis of the third Millennium Development Goal 1. *Gender and Development*, vol. 13, n° 1, p. 13 à 24.

_____ (2007). Marriage, motherhood and masculinity in the global economy: reconfigurations of personal and economic life. IDS Working Paper, No. 290. Brighton: Institute of Development Studies.

Kabeer, N. et L. Natali (2013). Gender quality and economic growth: is there a win-win? IDS Working Paper, n° 417. Brighton: Institute of Development Studies.

Kar, K. et R. Chambers (2008). *Handbook on Community-Led Total Sanitation*. Londres : Plan UK; Brighton: Institute of Development Studies.

Khan, A. (2014). Paid work as a pathway of empowerment: Pakistan's Lady Health Worker Programme. In *Feminisms, Empowerment and Development: Changing Women's Lives*, A. Cornwall et J. Edwards, eds. Londres : Zed Books.

King Dejardin, A. (2009). *Gender (In)equality, Globalization and Governance*. Working Paper n° 92. Genève : Bureau international du Travail.

Lam, N. L. et al. (2012). Household light makes global heat: high black carbon emissions from kerosene wick lamps. *Environmental Science and Technology*, vol. 46, n° 24, p. 13531 à 13538.

Leach, M. (1992). Gender and the environment: traps and opportunities. *Development in Practice*, vol. 2, n° 1, pp. 12 à 22.

Leach, M., R. Mearns et I. Scoones (1999). Environmental entitlements: dynamics and institutions in community-based natural resource management. *World Development*, vol. 27, n° 2, p. 225 à 247.

Lee, C. M. et al. (2013). Assessing the climate impacts of cookstove projects: issues in emissions accounting. Working Paper n° 2013-01. Stockholm Environment Institute.

Lee, Ching Kwan (2005). *Livelihood Struggles and Market Reform: (Un)making Chinese Labour after State Socialism*. Occasional Paper No. 2. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Levien, M. (2014). Gender and land dispossession: a comparative survey. Note de synthèse préparée pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. New York.

_____ (2012). The land question: special economic zones and the political economy of dispossession in India. *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3 et 4, p. 933 à 969.

Li, T. M. (2011). Centering labor in the land grab debate. *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 2, p. 281 à 298.

Longhurst, R. (1988). Cash crops, household food security and nutrition. *IDS Bulletin*, vol. 19, n° 2, p. 28 à 36.

Lund, F. (2010). Hierarchies of care work in South Africa: nurses, social workers and home-based care workers. *International Labour Review*, vol. 149, n° 4, p. 495 à 510.

Martínez-Alier, J. (2002). *The Environmentalism of the Poor: A Study of Ecological Conflicts and Valuation*. Cheltenham: Edward Elgar.

May, A. et G. Summerfield (2012). Creating a space where gender matters: Elinor Ostrom (1933-2012) talks with Ann Mari May and Gale Summerfield. *Feminist Economics*, vol. 18, n° 4, p. 25 à 37.

McAfee, K. (2012). The contradictory logic of global ecosystem services markets. *Development and Change*, vol. 43, n° 1, p. 105 à 131.

McMahon, S. et al. (2011). "The girl with her period is the one to hang her head": reflections on menstrual management among schoolgirls in rural Kenya. *BMC International Health and Human Rights*, vol. 11.

McMichael, P. (2009). Food sovereignty, social reproduction and the agrarian question. In *Peasants and Globalization: Political Economy, Rural Transformation and the Agrarian Question*, A. H. Akram-Lodhi et C. Kay, eds. Londres : Routledge.

Meadows, D. et al. (1972). *The Limits to Growth: A Report to the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind*. New York : Universe Books.

Mehta, L. et S. Movik, eds. (2011). *Shit Matters: The Potential of Community-led Total Sanitation*. Rugby, Warwickshire: Practical Action Publishing.

Mehta, L., G. J. Veldwisch et J. Franco (2012). Water grabbing? Focus on the (re)appropriation of finite water resources. *Water Alternatives*, vol. 5, n° 2, p. 193 à 207.

Mellor, M. (2009). Ecofeminist political economy and the politics of money. In *Eco-Sufficiency and Global Justice: Women Write Political Ecology*, A. Salleh, ed. London: Pluto Press.

Miah, M. D. et al. (2010). Rural household energy consumption pattern in the disregarded villages of Bangladesh. *Energy Policy*, vol. 38, n° 2, p. 997 à 1003.

Minns, R. et S. Sexton (2006). Too many grannies? Private pensions, corporate welfare and growing insecurity. The Corner House Briefing No. 35. Sturminster Newton, Dorset: The Corner House.

Mkandawire, T. (2005). Targeting and universalism in poverty reduction. Social Policy and Development Programme Paper, n° 23. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Muro, M. et al. (2011). *Sizing the clean economy. A national and regional green jobs assessment*. Washington : Brookings Institution, Metropolitan Policy Program.

Murtaugh, P. A. et M. G. Schlax (2009). Reproduction and the carbon legacies of individuals. *Global Environmental Change*, vol. 19, n° 1, p. 14 à 20.

Myers, N. et J. Kent (1995). *Environmental Exodus: An Emergent Crisis in the Global Arena*. Washington : Climate Institute.

Natural Capital Committee (2013). The state of natural capital: towards a framework for measurement and valuation.

- Nelson, G. C. et al. (2009). *Climate Change: Impact on Agriculture and Costs of Adaptation*. Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Nelson, K. et A. Murray (2008). Sanitation for unserved populations: technologies, implementation challenges et opportunities. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 33, p. 119 à 151.
- Neumayer, E. et T. Plümper (2007). The gendered nature of natural disasters: the impact of catastrophic events on the gender gap in life expectancy, 1981-2002. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 97, n° 3, p. 551 à 566.
- Nussbaum, M. (2000). *Women and Human Development: The Capabilities Approach*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Odum, E. (1953). *The Fundamentals of Ecology*. Philadelphia: W. B. Saunders.
- O'Neill, B. C. et al. (2010). Global demographic trends and future carbon emissions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 107, n° 41, p. 17521 à 17526.
- Oostendorp, R. H. (2009). Globalization and the gender wage gap. *World Bank Economic Review*, vol. 23, n° 1, pp. 141 à 161.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2012). *Closing the Gender Gap: Act Now*. Paris: OECD Publishing.
- Organisation des Nations Unies (1975). *Report of the World Food Conference*, Rome 5-16 novembre 1974. numéro de vente E.75.II.A.3.
- _____ (1999). *The World at Six Billion*. ESA/P/WP.154.
- _____ (2001). *World Population Prospects: The 2000 Revision*, vol. I, *Comprehensive Tables*, vol. II, *Sex and Age*, vol. III, *Analytical Report*. Numéros de vente E.91.XIII.8, E.01.XIII.9 et E.01.XIII.20.
- _____ (2002). *Abortion Policies: A Global Review.*, vol. I, *Afghanistan to France*, vol. II, *Gabon to Norway* et vol. III, *Oman to Zimbabwe*. Numéros de vente E.01.XIII.10, E.01.XIII.18 et E.02.XIII.5.
- _____ (2009). *World Survey on the Role of Women in Development: Women's Control over Economic Resources and Access to Financial Resources, including Microfinance*. Numéro de vente E.09.IV.7.
- _____ (2010). *The World's Women: Trends and Statistics*. Numéro de vente E.09.IV.7.
- _____ (2013a). *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport de 2013*. Numéro de vente E.13.I.9.
- _____ (2013b). *Report on the World Social Situation 2013: Inequality Matters*. Numéro de vente E.13.IV.2.
- _____ (2013c). *World Population Prospects: The 2012 Revision – Key Findings and Advance Tables*. Document de travail n° ESA/P/WP.227.
- _____ (2013d). *World Population Ageing 2013*. Numéro de vente E.14.XIII.6.

Organisation des Nations Unies, Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2009). *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. Geneva.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2006). *The Double Burden of Malnutrition: Case Studies from Six Developing Countries*. FAO Food and Nutrition Paper 84. Rome.

Organisation internationale du travail (2014).

_____ (2007). *ABC of Women Workers' Rights and Gender Equality*, 2nd ed. Geneva: International Labour Office.

_____ (2012). *Working Towards Sustainable Development: Opportunities for Decent Work and Social Inclusion in a Green Economy*. Genève : Bureau international du Travail.

_____ (2013). *Domestic Workers Across the World: Global and Regional Statistics and the Extent of Legal Protection*. Genève : Bureau international du Travail.

World Social Protection Report 2014/2015: Building Economic Recovery, Inclusive Development and Social Justice. Genève : Bureau international du Travail.

Organisation mondiale de la santé (2009) *Global Health Risks: Mortality and Burden of Disease Attributable to Selected Major Risks*. Genève.

_____ (2011). *Preventing Gender-biased Sex Selection: An Interagency Statement OHCHR, UNFPA, UNICEF, UN Women and WHO*. Genève.

_____ (2012). *GLAAS 2012 Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable : Le défi : l'extension et le maintien des services*. Genève.

Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2014). *Progress on Drinking Water and Sanitation: (2006). Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement : le défi urbain et rural de la décennie*. Genève et New York.

_____ (2012). *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement : Rapport 2012*. Genève et New York.

_____ (2013). *Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau : Rapport 2013*. Genève et New York.

_____ (2014) *Progress on Drinking Water and Sanitation – 2014 update*. Genève et New York.

Ortiz, I. et M. Cummins (2013). The age of austerity: a review of public expenditures and adjustment measures in 181 countries. Working paper. New York : Initiative for Policy Dialogue; Geneva: South Centre.

Ostrom, E. (2000). Collective action and the evolution of social norms. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14, n° 3, p. 137 à 158.

Otzelberger, A. (2011). Gender-responsive strategies on climate change: recent progress and ways forward for donors. Brighton: Institute of Development Studies, BRIDGE.

Pachauri, S. et al. (2012). Energy access for development. In *Global Energy Assessment: Toward a Sustainable Future*, T. B. Johansson et al., eds. Cambridge: Cambridge University Press; Laxenburg, Austria: International Institute for Applied Systems Analysis.

Peng, I. (2012). The boss, the worker, his wife and no babies: South Korean political and social economy of care in a context of institutional rigidities. In *Global Variations in the Political and Social Economy of Care: Worlds Apart*, S. Razavi et S. Staab, eds. New York : Routledge.

Pereira, M. G. et al. (2011). Evaluation of the impact of access to electricity: a comparative analysis of South Africa, China, India and Brazil. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, vol. 15, n° 3, p. 1427 à 1441.

Programme des Nations Unies pour le développement (1995). *Human Development Report 1995: Gender and Human Development*. New York : Oxford University Press.

_____ (2006). *Rapport mondial sur le développement humain 2006 : Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

_____ (2011). *Rapport sur le développement humain 2011 : Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

_____ (2013b). *Rapport sur le développement humain 2013 : L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. New York.

_____ (2013a). *Humanity Divided: Confronting Inequality in Developing Countries*. New York.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2009). *Global green new deal: policy brief*. Nairobi.

_____ (2011). *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs*. Nairobi.

Programme des Nations Unies pour l'environnement et al. (2008). *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low Carbon World*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, Équipe sur la faim (2005). *Halving Hunger: It Can Be Done*. Londres : Earthscan.

Quisumbing, A. et al. (2008). Helping women respond to the global food price crisis. IFPRI Policy Brief, n° 7, Washington, International Food Policy Research Institute.

Raupach, M. R. et al. (2007). Global and regional drivers of accelerating CO2 emissions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 104, n° 24, p. 10288 à 10293.

Raworth, K. (2012). *A safe and just space for humanity: Can we live within the doughnut?* Oxfam Discussion Paper. Oxford : Oxfam International.

Ray, I. (2007). Women, water and development. *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 32, p. 421 à 449.

Razavi, S. (2007). The political and social economy of care in a social context: conceptual issues, research questions and policy options. *Gender and Development Programme Paper*, n° 3. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

_____ (2009). Engendering the political economy of agrarian change. *Journal of Peasant Studies*, vol. 36, n° 1, p. 197 à 227.

Razavi, S. et al. (2012). Gendered impacts of globalization: employment and social protection. Research and Policy Brief, n° 13. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Razavi, S. et Hassim S., eds. (2006). *Gender and Social Policy in a Global Context: Uncovering the Gendered Structure of "the Social"*. Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Razavi, S. et Staab S. (2010). Des travailleurs exploités : une perspective internationale sur les emplois dans les services à autrui. *Revue internationale du Travail*, vol. 149, n° 4, p. 449 à 467.

Rival, L. (2012). *Sustainable Development Through Policy Integration in Latin America: A Comparative Approach*. Occasional Paper n° 7. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Robertson, T. (2012). *The Malthusian Movement: Global Population Growth and the Birth of American Environmentalism*. New Brunswick, New Jersey : Rutgers University Press.

Rocheleau M., D. (1988). Gender, resource management and the rural landscape: implications for agroforestry and farming systems research. In *Gender Issues in Farming Systems Research and Extension*, Poats S. V., M. Schmink et Spring A., eds. Boulder : Westview Press.

Rockström, J. W. et al. (2009). Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society*, vol. 14, n° 2.

Rodda, A. (1991). *Women and the Environment*. Londres : Zed Books.

Roe, E. M. (1995). Except-Africa: postscript to a special section on development narratives. *World Development*, vol. 23, n° 6, p. 1065 à 1069.

Rukuni, S. (2010). Challenging mindsets: CLTS and government policy in Zimbabwe. *Participatory Learning and Action*, vol. 61, p. 141 à 148.

Saith, A. (2011). Inequality, imbalance, instability: reflections on a structural crisis. *Development and Change*, vol. 42, n° 1, p. 70 à 86.

Saith, R. et Harriss-White B. (1999). The gender sensitivity of well-being indicators. *Development and Change*, vol. 30, n° 3, p. 465 à 497.

Samson, M., ed. (2009). *Refusing to Be Cast Aside: Waste Pickers Organising Around the World*. Cambridge, Massachusetts : Femmes dans l'emploi informel : Globalisation et organisation.

Satterthwaite, D. (2009). The implications of population growth and urbanization for climate change. *Environment and Urbanization*, vol. 21, n° 2, p. 545 à 567.

Satterthwaite, D., Mitlin D. et Patel S. (2011). Engaging with the urban poor and their organizations for poverty reduction and urban governance. Document de réflexion. New York : Programme des Nations Unies pour le développement

Say, L. et al. (2014). Global causes of maternal death: a WHO systematic analysis. *The Lancet Global Health*, vol. 2, n° 6, p. e323 à e333.

Sayre, N. F. (2008). The genesis, history and limits of carrying capacity. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 98, n° 1, p. 120 à 134.

Schalatek, L. (2013). The post-2015 framework: merging care and green economy approaches to finance gender-equitable sustainable development. Washington : Heinrich Böll Stiftung.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (2012). Gender equality and the Convention on Biological Diversity: a compilation of decision text.

Seguino, S. (2000). Gender inequality and economic growth: a cross-country analysis. *World Development*, vol. 28, n° 7, p. 1211 à 1230.

_____ (2010). Gender, distribution, and balance of payments constrained growth in developing countries. *Review of Political Economy*, vol. 22, n° 3, p. 373 à 404.

Seguino, S. et Grown C. (2006). Gender equity and globalization: macroeconomic policy for developing countries. *Journal of International Development*, vol. 18, n° 8, p. 1081 à 1104.

Sen, A. (1982). *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*. Oxford : Oxford University Press.

_____ (1985). Well-being, agency and freedom: the Dewey Lectures 1984. *Journal of Philosophy*, vol. 82, n° 4, p. 169 à 221.

_____ (1990). More than 100 million women are missing. *New York Review of Books*, vol. 37, n° 20 (20 décembre).

_____ (1999). *Development as Freedom*. New York : Knopf.

Sen, G. et Nayar A. (2013). Population, environment and human rights: a paradigm in the making. In *Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability*, Cela B., Dankelman I. et Stern J., eds. New York : Programme des Nations Unies pour le développement

Sepúlveda, M. et Nyst C. (2012). *The Human Rights Approach to Social Protection*. Helsinki : Ministry for Foreign Affairs of Finland.

Shah, S. P. et al. (2013). Improving quality of life with new menstrual hygiene practices among adolescent tribal girls in rural Gujarat, India. *Reproductive Health Matters*, vol. 21, n° 41, p. 205 à 213.

Sidner, S. (2011). Solar panels power profit in Bangladesh. CNN.com, 12 avril. Consulté le 25 janvier 2014. Disponible à l'adresse :

http://edition.cnn.com/2011/BUSINESS/04/11/bangladesh.solar.power.kalihati_

Sinton, J. E. et al. (2004). An assessment of programs to promote improved household stoves in China. *Energy for Sustainable Development*, vol. 8, n° 3, p. 33 à 52.

- Skinner, E. (2011). *Gender and Climate Change: Overview Report*. BRIDGE Cutting Edge Pack Series. Brighton : Institut d'études sur le développement.
- Sovacool, B. K. (2012). The political economy of energy poverty: a review of key challenges. *Energy for Sustainable Development*, vol. 16, n° 3, p. 272 à 282.
- Statistics South Africa (2013). *General Household Survey 2012*. Pretoria.
- Stern, N. (2006). What is the economics of climate change? *World Economics*, vol. 7, n° 2.
- Stiglitz, J. E. (2012). *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future*. New York : W. W. Norton and Company.
- Stirling, A. (1998). Risk at a turning point? *Journal of Risk Research*, vol. 1, n° 2, p. 97 à 109.
- Stockhammer, E. (2013). *Why Have Wage Shares Fallen? A Panel Analysis of the Determinants of Functional Income Distribution*. Conditions of Work and Employment Series n° 35, Genève : Bureau international du Travail.
- Strietska-Ilina, O. et al. (2011). *Skills for Green Jobs: A Global View – Synthesis Report Based on 21 Country Studies*. Genève : Bureau international du Travail.
- Szreter, S. (1993). The idea of demographic transition and the study of fertility change: a critical intellectual history. *Population and Development Review*, vol. 19, n° 4, p. 659 à 701.
- Tiba, Z. (2011). Targeting the most vulnerable: implementing input subsidies. In *Safeguarding Food Security in Volatile Markets*, A. Prakash, ed. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Tomlinson, I. (2013). Doubling food production to feed the 9 billion: a critical perspective on a key discourse of food security in the UK. *Journal of Rural Studies*, vol. 29, p. 81 à 90.
- Unmüßig, B. (2014). On the value of nature: the merits and perils of a new economy of nature. Berlin : Heinrich Böll Stiftung.
- Unmüßig, B., Sachs W., et Fatheuer T. (2012). *Critique of the Green Economy: Toward Social and Environmental Equity*. Publication Series on Ecology, n° 22, Berlin : Heinrich Böll Stiftung.
- Unterhalter, E. (2013). The MDGs, girls' education and gender equality. Paper prepared for the expert group meeting on structural and policy constraints in achieving the Millennium Development Goals for women and girls. Mexico : Octobre.
- Urdal, H. (2012). A clash of generations? Youth bulges and political violence. Étude spécialisée n° 2012/1. New York : Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Vanek, J. et al. (à paraître). *Statistics on the Informal Economy: Definitions, Regional Estimates and Challenges*. Document de travail de Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (Statistiques), n° 2. Cambridge, Massachusetts : Femmes dans l'emploi informel : Globalisation et organisation.

- Vaughan, G., ed. (2007). *Women and the Gift Economy: A Radically Different Worldview is Possible*. Toronto : Inanna Publications and Education.
- Vizard, P., Fukuda-Parr S. et Elson D. (2011). Introduction: the capability approach and human rights. *Journal of Human Development and Capabilities*, vol. 12, n° 1, p. 1 à 22.
- Vogt, W. (1948). *Road to Survival*. New York : W. Sloane Associates.
- Von Braun, J. (2014). Aiming for food and nutrition security in a changed global context: strategy to end hunger. In *Alternative Development Strategies in the Post-2015 Era*, J. A. Alonso, G. A. Cornia et R. Vos, eds. New York et Londres : Bloomsbury Academic.
- Von Grebmer, K. et al. (2013). *2013 Global Hunger Index: The Challenge of Hunger—Building Resilience to Achieve Food and Nutrition Security*. Bonn : Welthungerhilfe ; Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires; Dublin : Concern Worldwide.
- White, J. et White B. (2012). Gendered experiences of dispossession: oil palm expansion in a Dayak Hibun community in West Kalimantan. *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3 et 4, p. 995 à 1016.
- De Benoist, B. et al., eds. (2008). *Worldwide Prevalence of Anaemia 1993-2005: WHO Global Database on Anaemia*. Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- Wichterich, C. (2012). *The Future We Want: A Feminist Perspective*. Publication Series on Ecology, n° 21. Berlin : Heinrich Böll Stiftung.
- Wider Opportunities for Women (2012). WANTO: Women in Apprenticeship and Nontraditional Occupations Act. Fact Sheet. Washington.
- Williams, G. (1995). Modernizing Malthus: the World Bank, population control and the African environment. In *Power of Development*, J. Crush, ed. London: Routledge.
- Wiltshire, R. (1992). Environment and development: grassroots' women's perspectives. La Barbade : Development Alternatives with Women for a New Era.
- Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management et al. (2013). Scoping study of good practices for strengthening women's inclusion in forest and other natural resource management sectors: joint regional initiative for women's inclusion in REDD+.
- Women's Major Group (2013). *Gender Equality, Women's Rights and Women's Priorities: Recommendations for the Proposed Sustainable Development Goals (SDGs) and the Post-2015 Development Agenda*.
- Wong, S. (2009). Climate change and sustainable technology: re-linking poverty, gender, and governance. *Gender and Development*, vol. 17, n° 1, p. 95 à 108.
- Wright, B. D. (2012). International grain reserves and other instruments to address volatility in grain markets. *World Bank Research Observer*, vol. 27, n° 2, p. 222 à 260.
- Xing, Li (2009). Population control called key to deal. *China Daily*. Disponible à l'adresse : www.chinadaily.com.cn/china/2009-12/10/content_9151129.htm. Consulté le 22 juin 2014.

Yamin, A. E. et Boulanger V. M. (2013). Embedding sexual and reproductive health and rights in a transformational development framework: lessons learned from the MDG targets and indicators. *Reproductive Health Matters*, vol. 21, n° 42, p. 74 à 85.

Zhang, J. et Smith K. R. (2007). Household air pollution from coal and biomass fuels in China: measurements, health impacts, and interventions. *Environmental Health Perspectives*, vol. 115 n° 6, p. 848 à 855.

Zwarteveen, M. (1997). Water: from basic need to commodity: a discussion on gender and water rights in the context of irrigation. *World Development*, vol. 25, n° 8, p. 1335 à 1349.
